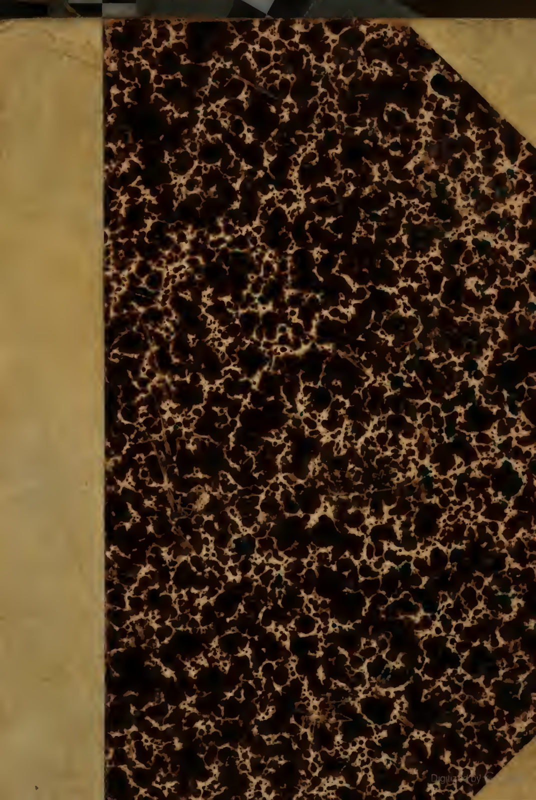

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
201
34 G
12

A. Staderini - Roma

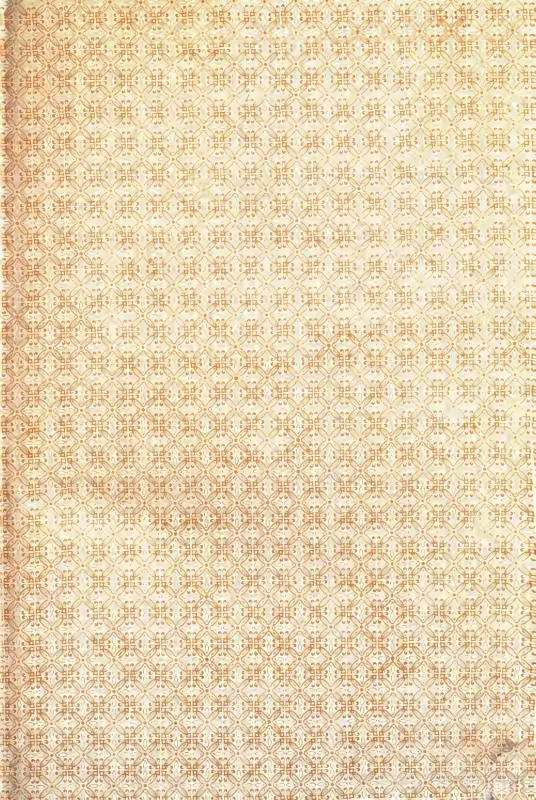

Digitized by Google

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LÉOPOLD Ier

ROI DES BELGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

PREMIÈRE PARTIE

1790-1832

INTERNATIONAUX (2me SECTION)
Entré le

BRUXELLES
C. MUQUARDT, LIBRAIRIE EUROPÉENNE

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1868

Digitized by Google

LÉOPOLD I^ER

ROI DES BELGES

Digitized by Google

FRANC. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE,
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

Digitized by Google

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LÉOPOLD Ier

ROI DES BELGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

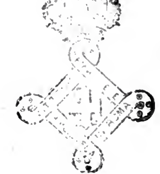

PREMIÈRE PARTIE

1790-1832

BRUXELLES
C. MUQUARDT, LIBRAIRIE EUROPÉENNE

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1868

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

TABLE.

INTRODUCTION. 1-13

I. (1790-1814). — La maison de Saxe. — La branche *Albertine* et la branche *Ernestine*. — Formation de la maison de Saxe-Saalfeld-Cobourg. — Les ducs Jean-Ernest, François-Josias, Ernest-Frédéric. — Le feld-maréchal de Cobourg. — La duchesse Sophie-Antoinette. — Le prince François, héritier présomptif, et la princesse Augusta. — Naissance de *Léopold*. — Bataille de Neerwinden. — Avénement du duc François. — Les émigrés à Cobourg. — Le baron de Kretschmann, directeur des finances. — Forte éducation de Léopold. — Les princes Ernest et Ferdinand, ses frères. — Les quatre princesses de Saxe-Cobourg-Saalfeld. — Guerre de 1805; Léopold en Moravie. — Les Français dans le duché de Cobourg; combat de Saalfeld; bataille d'Iéna. — Mort du duc François. — Domination française. — Traité de Tilsitt (1807); le duc Ernest réintégré dans ses États; il se rend à Paris avec le prince Léopold. — Congrès d'Erfurt. — Napoléon désire que

Léopold entre en service de France; résistance de ce dernier; intervention de la reine Hortense. — Sitnation de l'Allemagne en 1812. — Les princes de Cobourg prennent une part active à la délivrance de l'Allemagne. — Léopold à Munich et à Breslen. — Alliance de la Russie et de la Prnsso. — Léopold est attaché à l'état-major de la garde russe. — Campagne de 1813; combats de Lntzen et de Bautzen. — Léopold à Pragne. — Capitnlation du général Vandamme à Kulm; vaillance de Léopold. — Bataille de Leipzig. — Léopold en Snisse. — Il pénètre en France avec sa cavalerie. — Campagne de 1814; combats de Brienne, d'Arcis-sur-Aube et de Fère-Champenoise. — Capitnlation de Paris. — Léopold accompagne l'empereur Alexandre en Angleterre. 15–39

II. (1814-1829). — Le prince de Galles, régent d'Angleterre, et Caroline de Brunswick. — La princesse Charlotte. — Léopold de Saxe-Cobourg est présenté à Carlton-House. — Rnpture de l'héritière de la Grande-Bretagne avec le prince d'Orange. — Plusieurs membres de la famille royale et la majorité dn public se montrent favorables au prince Léopold. — Il se rend à Amorbach près de sa sœur Victoire de Saxe-Cobourg, veuve du prince de Linange. — Il assiste au congrès de Vienne. — Les Cent jours. — Léopold à Paris; il correspond avec la princesse Charlotte. — Il reçoit à Berlin l'invitation de se rendre en Angleterre; causes qui retardent son départ. — Il s'embarque enfin ponr Londres; communication que lui fait le prince régent. — Actes dn parlement en faveur du prince Léopold. — Il est uni à l'héritière de la Grande-Bretagne. — Le château de Claremont. — Entretiens de Napoléon avec ses compagnons de captivité, à l'île de Sainte-Hélène, sur le prince Léopold et la princesse Charlotte. — Mort de l'héritière de la Grande-Bretagne. — Paroles dn prince Léopold; démonstrations du peuple, etc. — Mariage de la princesse Victoire de Saxe-Cobourg avec le dnc de Kent. — Léopold en Suisse et à Cobourg; il revient en Angleterre. — Naissance de la princesse Victoria. — Mort du duc de Kent; Léopold prend sous sa protection la veuve et l'orpheline. — Mort de George III. — Avénement de George IV. — Procès de la reine Caroline. — Léopold rend visite à sa belle-

Digitized by Google

mère ; irritation du roi, etc. — Absences fréquentes du gendre de George IV ; voyages en Italie, à Vienne, à Cobourg, à Paris, etc. — Le duc Ernest Ier ; il prend possession de Gotha. — Les princes Ernest-Auguste et Albert. — Des royalistes fervents proposent de marier Léopold avec la duchesse de Berry. — Le prince royal et le prince Guillaume de Prusse. — Léopold revient en Angleterre 41–67

III. (1829-1830). — Premières ouvertures des Grecs insurgés au prince Léopold ; avis de Canning. — Traité de Londres du 6 juillet 1827 ; médiation de la France, de l'Angleterre et de la Russie en faveur de la Grèce. — Bataille de Navarin ; expédition française en Morée ; traité d'Andrinople (1827-1829). — Le baron de Stockmar, confident de Léopold. — Léopold se met en rapport avec le comte Kapodistrias, président du gouvernement provisoire de la Grèce. — Mort de Canning ; ministère du duc de Wellington. — Pression exercée, au détriment de la Grèce, par le prince de Metternich sur Wellington et lord Aberdeen. — La Russie et la France expriment le désir de déférer au prince Léopold la souveraineté du nouvel État. — George IV, sous l'influence du duc de Cumberland, propose le duc de Mecklembourg et Wellington le prince Frédéric des Pays-Bas. — La candidature de Léopold est enfin admise par le ministère anglais. — Offre officielle de la souveraineté de la Grèce au prince Léopold (3 février 1830) ; conditions auxquelles il subordonne son acceptation. — Correspondance du prince avec le baron de Stein. — Léopold revient en Angleterre, après un long séjour à Paris. — Lord Aberdeen ne consent pas à modifier les limites du nouvel État ; lettres du comte Kapodistrias et mémoire du sénat de la Grèce. — Léopold renonce à la souveraineté (15 mai 1830). — Jugements divers sur sa conduite 69–86

IV. (1830-1831). Révolution belge. — Dès le mois de novembre 1830, le nom du prince Léopold est prononcé. — Vues des cabinets de Saint-James et du Palais-Royal. — Ministère de lord Grey. — Premiers actes de la conférence de Londres. — Le duc de Nemours et le duc Auguste de Leuchtenberg. — M. P. Devaux appelle l'atten-

tion du Congrès belge sur le prince Léopold. — Mission de M. A. Gendebien, membre du gouvernement provisoire, à Paris; ses entretiens avec Louis-Philippe et le comte Sébastiani. — Louis-Philippe refuse la couronne offerte au duc de Nemours. — Réflexions de Léopold. — Après l'institution de la régence, il est de nouveau question du prince de Saxe-Cobourg. — Instructions de M. Vande Weyer aux envoyés belges à Paris et à Londres. — M. Lebeau, devenu ministre des affaires étrangères, entreprend de clore la révolution par le choix du prince Léopold comme chef définitif de l'État. — Lord Ponsonby et le général Belliard. — Le cabinet français, sous la présidence de Casimir Périer, ne se montre plus hostile à la candidature du prince de Saxe-Cobourg. — Anciennes relations entre Léopold et Louis-Philippe. — Signification de la candidature du prince Léopold. — Quatre membres du Congrès sont envoyés à Londres par le ministre des affaires étrangères pour pressentir les intentions du prince. — Leurs entretiens avec lui; il subordonne son acceptation à un arrangement préalable avec les puissances. — L'élection du prince Léopold est proposée au Congrès; discours de M. Vande Weyer. — Lettre célèbre de lord Ponsonby. — Attitude des catholiques. — Le prince Léopold est élu roi des Belges. — Il avait gardé un rôle strictement passif. — Une députation du Congrès se rend à Londres. — Impressions communiquées à Bruxelles; réflexions de l'élu sur la Constitution, etc. — Autre mission confiée à MM. Devaux et Nothomb. — La conférence arrête les préliminaires de paix connus sous le nom des Dix-huit articles. — Léopold accepte l'offre qui lui est faite par le Congrès belge, sous condition que les préliminaires proposés par la conférence seront adoptés. — Vote décisif du Congrès. — Une nouvelle députation se rend à Londres pour accompagner le nouveau roi à Bruxelles. — Entretien de l'élu avec les représentants des puissances. — Il annonce la résolution formelle de se rendre en Belgique et renonce à la pension annuelle qu'il tenait du parlement d'Angleterre. — Léopold quitte Londres et s'embarque à Douvres; il est reçu à Calais avec les honneurs royaux. — Il arrive à la frontière belge; entrevue mémorable avec les autorités nationales. — Voyage

Digitized by Google

triomphal depuis Ostende jusqu'au château de Laeken. — Le premier discours du roi; entretien avec M. Lebeau. — Inauguration de Léopold Ier sur la place Royale à Bruxelles (21 juillet 1831). — Paroles du duc de Wellington à la Chambre des lords d'Angleterre et du comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères, à la Chambre des députés de France 138-187

V. (1831-1832). — Léopold Ier passe en revue, près d'Anvers, le corps d'armée, dit de l'*Escaut*, et près de Hasselt le corps dit de la *Meuse*. — Rumeurs vagues sur des mouvements menaçants de l'armée hollandaise. — Le roi à Liége; il y reçoit la lettre par laquelle le commandant de la citadelle d'Anvers annonce la reprise des hostilités. — Conversation importante avec M. Lebeau; le roi prend la résolution de réclamer l'intervention armée de la France et de l'Angleterre. — Il revient à Bruxelles. — Proclamation adressée au peuple. — Il se rend à Anvers, menacé d'un nouveau bombardement et ne quitte la ville qu'après avoir été pleinement rassuré. — L'envoyé belge, à Paris, réclame l'intervention armée de la France. — Résolutions énergiques du cabinet, reconstitué par Casimir Périer. — Dispositions prises par le ministère anglais. — Illusions qui règnent autour du roi des Belges; se rendant aux instances de M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, le roi fait mander au général en chef de l'armée française de suspendre sa marche. — Brusque invasion des Hollandais. — Les ennemis passent entre les deux corps d'armée, dits de l'*Escaut* et de la *Meuse*. — Les ordres du roi pour obtenir la jonction de ces deux corps ne sont pas exécutés par le général Daine. — Lettre au général Belliard tendante de nouveau à arrêter le mouvement des troupes françaises. — Déroute de l'armée de la *Meuse*. — Le roi se replie sur Louvain avec les troupes du général Tieken de Terhove. — Il s'efforce de contenir les Hollandais jusqu'à l'arrivée des Français, à qui un nouvel appel a été adressé. — Fermeté et courage du roi. — Intervention de l'ambassadeur d'Angleterre. — Les Belges évacuent Louvain; les Français à Cortenberg et à Tervueren. — — Convention du prince d'Orange avec le maréchal Gérard. — Retour du roi Léo à Bruxelles; accueil enthousiaste qu'il reçoit

du peuple. — Le roi, cependant, ne se dissimule pas les conséquences de cette malheureuse campagne; sa douleur. — Paroles de Casimir Périer à la Chambre des députés. — Inquiétudes et susceptibilité du cabinet de Saint-James. — Une partie de l'armée française, à la demande du roi, prolonge son séjour en Belgique. — Ouverture des Chambres; autorisation d'employer des officiers étrangers. — Missions du comte Duval de Beaulieu à Berlin, et du baron J. Vanderlinden d'Hoogvorst à Vienne; l'un et l'autre échouent. — Chute de Varsovie. — Suspension d'armes avec la Hollande. — Le baron de Stockmar fait connaître les idées qui prédominent à Londres. — Mission confidentielle de M. Nothomb. — Les Vingt-quatre articles. — Délibérations des Chambres. — Résolution du roi Léopold. — Adoption des Vingt-quatre articles. — Le traité est signé à Londres, le 15 novembre. — Ajournement des ratifications. — Les forteresses belges de 1815. — Mission du général Goblet à Londres. — Entretiens avec le duc de Wellington. — Mécontentement du gouvernement français. — Rôle pénible du roi Léopold. — Mort de la duchesse douairière de Saxe-Cobourg. — Convention relative aux forteresses belges, signée le 14 décembre. — Irritation croissante du cabinet de Paris. — Lettre du roi Louis-Philippe. — Les reproches adressés au cabinet de Bruxelles sont énergiquement réfutés par le roi Léopold. — Suite de la négociation confiée au général Goblet. - Lord Palmerston; paroles violentes contre le roi des Français. — Médiation du roi Léopold; déclaration du 23 janvier 1832. — Ménagements des trois cours du Nord à l'égard du roi Guillaume; impatience et protestations du roi des Belges. — Réorganisation de l'armée nationale. — La liste civile. — Cour de Bruxelles. — Les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse échangent, le 18 avril, les ratifications du traité du 15 novembre. — Abstention de la Russie; mécontentement du roi Léopold. — La ratification conditionnelle de la Russie est donnée le 4 mai. — Après avoir accompli la première moitié de sa tâche, le roi Léopold songe à faire exécuter le traité, sanctionné par l'Europe. — Jugement de M. Thiers sur le premier roi des Belges 139-190

APPENDICE.

I. Acte de naissance et de baptême 193
II. Renonciation à la sonveraineté héréditaire de la Grèce. 194
III. Élection dn duc de Nemours. — M. Behr au président du comité des relations extérieures. 198
Le même au même 199
IV. Décret qui proclame S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg roi des Belges . . . . ib.
V. Procès-verbal de l'inauguration de Léopold I^{er}, roi des Belges 200
VI. Invasion hollandaise. — M. Vande Weyer au roi des Belges 202
Le roi Léopold au général Belliard. 204
Opinion du général Frédéric de Gagern sur la conduite courageuse du roi Léopold devant Louvain 205
Mission de M. Nothomb à Londres . . . . ib.
VII. Mission du comte Duval de Beaulieu à Berlin. — Note adressée par M. le comte Duval à M. Ancillon . . . 206
Réponse de M. Ancillon 207
VIII. Traité du 15 novembre 1831. 208
IX. Les forteresses belges. — Le roi Léopold au général Goblet 225
Le roi Léopold au général Goblet 226
Le duc de Wellington au général Goblet 227
Le roi Léopold au général Goblet 228
Le même au même. . , ... 230
Convention des forteresses, conclue et signée à Londres, le 14 décembre 1831 231
Le roi Léopold au général Goblet 234
Le roi Louis-Philippe au roi Léopold 235
Le roi Léopold au général Goblet 237
Lord Palmerston au général Goblet. 238
Le même au même. . . . . ib.

Digitized by Google

Le roi Léopold au général Goblet 239
Le même au même. 241
Le même au même. 242
Le même au même. 243
X. Ratifications du traité du 15 novembre 1831 ; alliance de famille; réorganisation de l'armée, etc. — Le roi Léopold à M. Le Hon . . . . *ib.*
Le roi Léopold à M. Le Hon 246
Le même au même. 247
M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, à M. Le Hon. 250
Le roi Léopold à M. Le Hon 251
Le même au même 252

INTRODUCTION.

« Le respect d'un peuple libre envers son chef doit naitre de la conviction que celui-ci est capable de le faire parvenir à ce degré de félicité auquel il aspire. »

DON PEDRO Ier.

Le premier roi des Belges n'est point encore un personnage légendaire, entré dans des régions demi fabuleuses. On peut dire, au contraire, qu'il semble toujours vivant parmi nous, car il s'impose à notre mémoire.

En essayant de retracer la longue et glorieuse carrière du fondateur de la dynastie nationale, du prince éminent qui a su consolider, malgré tant d'obstacles et de périls, l'indépendance

de la Belgique, j'accepte une tâche laborieuse, ingrate peut-être. Je m'efforcerai, cependant, de la remplir.

Mais reconnaissons, comme l'a dit un célèbre écrivain, que, pour ces grands morts de la veille, le jour de l'histoire complète n'est pas venu. Je ne puis donc avoir la prétention de dire, sur le roi Léopold Ier, le dernier mot de la postérité. Entre Suétone et Plutarque, il y a toutefois une place à prendre. N'eussé-je que le mérite de fournir aux historiens futurs des notions exactes, des documents d'une importance réelle, l'œuvre que j'entreprends ne serait pas sans utilité. Et n'est-ce pas aussi pour nous, Belges, un pieux devoir que d'honorer la mémoire du Roi qui a élevé si haut notre patrie dans l'estime du monde?

N'oublions pas ces belles paroles de Léopold II : « La Belgique a, comme moi, perdu un père. »

Léopold Ier avait une intelligence pénétrante et ferme, puissante par sa clairvoyance, mais plutôt tenace que souple, quoiqu'il fût doué d'une rare dextérité. Très-instruit, très-éclairé, sage, habile, prévoyant, persévérant, il possédait sans contredit les principales qualités d'un souverain et d'un fondateur.

Il comprenait supérieurement son époque et les exigences de celle-ci; mais il n'était pas seulement progressiste, libéral, sous l'empire de certaines raisons politiques, de quelque poids qu'elles fussent : il aimait le progrès pour lui-même, pour les bienfaits dont il était la source; dans toutes les occasions, il montrait un esprit loyal, juste et généreux.

Certes, Léopold recherchait, favorisait de tout son pouvoir l'avancement de l'illustre maison dont il était issu : mais il avait plus d'ambition encore pour l'État qui l'avait placé à sa tête. Il voulait que le nom belge, si longtemps oublié, fût désormais honoré et respecté partout.

On retrouvait, chez le politique et chez le roi, quelques-unes des traditions de Guillaume III, le libérateur de l'Angleterre. Moins haut dans ses vues, il rappelait son calme, sa patience, même parfois son abnégation constitutionnelle.

Roi jusqu'au dernier jour, après avoir régné pendant plus de trente-quatre années, il mourut en quelque sorte debout. Si, dans son agonie, un de ses officiers lui avait demandé le mot d'ordre, il aurait répondu, comme l'empereur romain : *Laboremus.*

A peine a-t-il fermé les yeux que l'éloge de

son règne vole de bouche en bouche dans le monde entier.

Bien que l'on s'attendît à la mort du vieux roi, la nouvelle produisit une immense et douloureuse sensation, parce que l'on comprenait que la perte du souverain qui avait eu un si grand ascendant serait sentie souvent et longtemps encore. « Là où dans l'avenir, disait le duc régnant de Saxe-Cobourg, un peuple luttera opiniâtrément pour acquérir une existence constitutionnelle, là où éclatera un dangereux conflit entre différents États, retentira souvent encore le cri : N'y a-t-il pas un roi Léopold ici? »

Les regrets des Belges trouvèrent un écho, non-seulement parmi les nations européennes, mais jusqu'en Asie et en Amérique. « Vous apprendrez avec plaisir, écrivait l'impératrice Charlotte, les preuves d'affection qui m'ont été prodiguées à l'occasion de la triste perte de mon grand et bien-aimé père, dont le nom était acclamé dans le Yucatan, dans les villages où l'on parle à peine espagnol, par des populations qui ne connaissent pas même de nom le pays sur lequel il avait régné. »

Tâche difficile, je le répète, que de retracer la longue carrière de Léopold Ier ! Il avait été

Digitized by Google

témoin de si grands événements! Il avait touché à tant de conditions! Il avait vu de si près les hommes les plus célèbres de ce siècle!

Dans sa jeunesse, le prince de Saxe-Cobourg assiste, près de l'empereur Alexandre Ier, à l'entrevue d'Erfurt; il s'entretient avec Napoléon Ier; il est reçu dans l'intimité de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. Il devient ensuite un des promoteurs de la délivrance de l'Allemagne : en 1813, il est près de Frédéric-Guillaume III, il seconde l'illustre Stein et l'actif Scharnhorst. En 1815, il prend part au congrès de Vienne. Puis, quelle brillante perspective s'ouvre devant lui, lorsque, l'année suivante, il épouse l'héritière de la Grande-Bretagne!..... Il est allié à la plupart des maisons souveraines, et, pendant un demi-siècle, consulté par les hommes d'État les plus éminents. Il fut successivement le beau-frère du grand-duc Constantin de Russie, le gendre de George IV, roi d'Angleterre, et celui de Louis-Philippe, roi des Français. Il était l'oncle de Victoria Ire, reine de la Grande-Bretagne, et de dona Maria II, reine de Portugal. George Canning, lord Grey, lord Melbourne, lord Palmerston et les principaux chefs des whigs le recherchaient et l'aimaient. Les Wellesley, le duc de Wellington

en tête, montraient pour lui la plus haute considération. Il avait pratiqué le prince de Talleyrand, le prince de Metternich, le baron de Humboldt et les autres diplomates du congrès de 1815. Il connaissait intimement les principaux hommes d'État de la monarchie de juillet, Casimir Périer, Molé, Guizot, Thiers. Enfin, faut-il rappeler la déférence que Napoléon III professait hautement pour l'illustre roi des Belges? « Par sa sagesse, disait-il, et sa haute intelligence, il s'était placé au premier rang des souverains de l'Europe. »

Que n'ai-je la plume d'un de ces éloquents ambassadeurs de l'ancienne république de Venise, émules du Titien, dans leurs célèbres *relations!* je m'efforcerais de peindre ici le roi Léopold, tel que les dernières générations l'ont connu. Rassemblons du moins quelques traits qui serviront à le caractériser.

Léopold Ier, vrai souverain en public, était peu exigeant pour lui-même. Il y avait dans sa manière de vivre des réminiscences des mœurs simples et un peu rudes de l'Allemagne. La simplicité brillait dans ses manières et dans son langage, comme dans sa vie habituelle; il était réservé sans doute, mais il n'affectait aucune morgue, de même qu'il ne recherchait aucun

luxe. Quelques chaises recouvertes de housses blondes, des rideaux blancs, de petites tables hautes où il écrivait debout : tel était l'ameublement des appartements qu'il a habités tant à Bruxelles qu'à Laeken, à Ardenne et à la villa Giulia, sur le lac de Côme. On remarquait la même simplicité dans sa toilette; du reste, il portait presque toujours son uniforme de général.

Il se levait de bonne heure en toute saison, l'hiver comme l'été, et travaillait jusqu'à deux heures, ne s'interrompant que pour faire quelques pas dans son jardin, avant le déjeûner. Les affaires de l'État avaient la priorité. Il les examinait avec une grande assiduité et une grande régularité; ce n'est guère que trois jours avant sa mort qu'il cessa de s'en occuper. Pendant la longue maladie qui l'a conduit au tombeau, et même au milieu des crises les plus pénibles qu'elle amena, il n'ajourna qu'une fois, pendant vingt-quatre heures, la signature des pièces courantes qui lui étaient soumises. Chaque jour, après avoir expédié les affaires de l'État, il se livrait à l'étude. Il avait toujours autour de lui une énorme quantité d'ouvrages de toute nature et en toutes langues, car il lisait couramment le français, l'allemand, l'anglais, le russe, l'italien, l'espagnol et le flamand.

Digitized by Google

Il avait prescrit à ses bibliothécaires de le tenir au courant des principales nouveautés. Chaque dimanche ces livres nouveaux étaient examinés, et le roi faisait immédiatement connaître ses choix. Histoire, beaux-arts, ethnographie, voyages, botanique, agriculture, son attention embrassait les diverses branches des sciences. Toute sa vie, il eut une grande prédilection pour la lecture des romans; il en avait toujours un commencé sur sa table, et jusqu'à ses derniers jours il ne cessa de prendre à cette lecture le plus vif plaisir. Dans ce domaine, il ne paraissait aucune publication marquante qui ne lui fût soumise; les traits fugitifs et laconiques jetés journellement dans son *diary* attestaient une grande délicatesse de goût et une vive imagination.

Cette fraîcheur d'esprit et d'impressions se révélait chez lui en toute occasion. Il jouissait des beautés de la nature en vrai poète.

La dernière fois qu'il se rendit à la villa Giulia, ce fut avec une sorte d'enthousiasme qu'il revit le voisinage des Alpes. Il était descendu de voiture, marchant sur la route, et s'arrêtant à chaque instant dans des extases, qu'on pourrait appeler juvéniles. Il communiquait ses impressions à ceux qui l'entou-

Digitized by Google

raient, aimant à sonder devant la grande nature les grands problèmes de la création.

Il était doué aussi d'une mémoire vivace. Un jour, en Suisse, comme il approchait d'un pont, il dit : « J'ai passé sur ce pont il y a trente et un ans, et j'y ai fait la charité à un aveugle. Je suis fort curieux de voir s'il y est encore. » L'aveugle y était.

Le Roi avait une volonté de fer quand il s'agissait de lui-même. Jamais il ne voulut se laisser vaincre, soit par le chagrin, soit par les souffrances. Dans les dernières crises de sa longue maladie, alors qu'il sentait son courage faiblir, il s'était entouré de livres de littérature légère et les dévorait nuit et jour pour soutenir sa sérénité.

Même, avant cette époque, il lisait la nuit, pour tromper ses insomnies, car il dormait mal. Et comme l'obscurité lui était désagréable, il avait l'habitude de tenir toujours un certain nombre de bougies allumées sur une table de marbre dans sa chambre à coucher.

Léopold était naturellement bon et bienfaisant. En 1831, la nouvelle de son avénement au trône de Belgique avait consterné les habitants de Claremont et les pauvres des districts environnants, qui regrettaient un maître indulgent et un bienfaiteur.

En 1865, rappelant l'attachement du roi à son pays natal et sa bienfaisance, le duc Ernest II écrivait : « Ce que la Belgique et l'Europe ont perdu dans le roi Léopold, les fastes de l'histoire le diront; ce qu'il a été pour Cobourg pourra éternellement se lire dans mille et mille cœurs. »

Jamais il ne refusa de faire le bien qu'on lui proposait. Droit, fidèle, on pouvait se fier à lui pour les petites choses comme pour les grandes.

Après la lecture, la grande distraction du roi était la promenade. Il était de l'avis de lord Palmerston, qu'il citait souvent, et qui lui avait dit qu'un homme, pour se bien porter, avait besoin de quatre heures de plein air par jour. Dans les dernières années, il avait abandonné le cheval, bien qu'il eût été un cavalier accompli; mais il n'avait pas renoncé à la chasse : il aimait à parcourir les belles plaines qui avoisinent le château d'Ardenne et à traquer le loup et le sanglier dans les forêts de Saint-Hubert.

Il avait toujours eu un goût particulier pour la botanique, et, dans ses dernières années, il avait beaucoup étudié l'astronomie.

Il dînait le plus souvent seul et tard. Après son dîner, il aimait à faire une partie de cartes en famille. Musicien distingué lui-même, il

affectionnait l'art illustré par Mozart, Beethoven, Rossini et Meyerbeer : jusqu'à la fin de sa vie, il faisait presque tous les jours exécuter en sa présence, au château de Laeken, les chefs-d'œuvre des grands maîtres par son pianiste particulier.

Il était attiré en Angleterre, non-seulement par son affection presque paternelle pour la reine Victoria, mais aussi par une sorte de prédilection pour le séjour de ce pays. A Londres, comme dans les châteaux royaux, il partageait ses loisirs entre la conversation et la promenade. Quelquefois on le voyait vers deux ou trois heures quitter seul, à pied, et par une porte dérobée, le palais de Buckingham, et se lancer dans la grande ville, un parapluie sous le bras, comme un simple bourgeois. Il la parcourait dans tous les sens et ne rentrait qu'au bout de quatre ou cinq heures.

Il aimait par goût à se tenir soigneusement au courant des moindres incidents de la politique générale. Nul, d'ailleurs, n'avait mieux étudié l'Europe et les hommes marquants qui occupaient la scène. Déjà, au commencement de son règne, il écrivait : « Je connais l'Europe et les *masques* qui la gouvernent mieux que les ministres de Louis-Philippe. » Il n'ignorait pas

qu'il était considéré comme le Nestor des rois, comme l'arbitre équitable de leurs différends, comme le plus sage et le plus habile des négociateurs. Dans ses notes autobiographiques, rédigées en 1862, il rappelait, avec un certain orgueil, qu'il était à peine âgé de vingt et un ans lorsqu'il réussit à conclure avec la Bavière un traité avantageux pour le duché de Saxe-Cobourg. « L'avenir, a dit un des princes qui entretenaient une correspondance incessante avec le roi des Belges, l'avenir nous apprendra, plus que nous nous l'imaginons, à quel degré extraordinaire il était respecté, comme conseiller, parmi les grandes puissances de l'Europe. »

Sa mémoire, répétons-le, était remarquable. Il retenait surtout les anecdotes et savait les raconter avec un *humour* tout anglais, ce qui donnait le plus grand charme à sa conversation.

Mais le diplomate n'avait pas effacé le soldat. Léopold était fier d'avoir passé une partie de sa jeunesse dans les camps et d'avoir pris part à quelques-unes des plus grandes batailles du commencement de ce siècle. Un jour, une dame française lui ayant demandé s'il était militaire, il répondit : « Madame, il n'y a que quarante ans que je suis feld-maréchal. »

Digitized by Google

Tel était Léopold I^{er} dans les dernières années de sa vie.

Ce n'est point ce vieillard illustre que je veux évoquer maintenant, c'est le prince qu'a peint Lawrence, jeune, brillant, brave militaire, époux de l'héritière présomptive de la Grande-Bretagne, un moment souverain de la Grèce, avant d'être appelé par les Belges pour consolider leur indépendance. Je veux donc raconter d'abord la jeunesse de Léopold I^{er}, et, le suivant dans son âge mûr, rappeler aussi la part qu'il a prise à la fondation du royaume de Belgique.

Digitized by Google

Digitized by Google

LÉOPOLD Ier,

ROI DES BELGES.

I

La maison de Saxe, qui a repris tant d'éclat de nos jours, est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe. Elle était florissante et glorieuse à une époque où les Habsbourg seuls avaient la primauté sur les autres familles souveraines de l'Allemagne.

Frédéric le Sage, électeur de Saxe, et Jean-Frédéric le Magnanime furent les chefs renommés des protestants. Ils appartenaient, l'un et l'autre, à la branche *ernestine* ou branche aînée de la grande famille saxonne. Or, leurs descendants durent subir les conséquences de

Digitized by Google

la défaite essuyée, en 1547, par Jean-Frédéric, à la bataille de Mühlberg : ils furent privés de l'électorat qui était leur héritage, et celui-ci fut transmis à la branche cadette, dite *albertine*, dont les rejetons occupent encore aujourd'hui le trône royal de Saxe.

Il est inutile d'exposer ici les divers arrangements par lesquels la branche *ernestine*, en perdant l'électorat (aujourd'hui royaume de Saxe), acquit les différents duchés qui sont restés en la possession de ses descendants (¹). Bornons-nous à rappeler que la formation de la maison de Saxe-Saalfeld-Cobourg remonte au duc Jean-Ernest, mort en 1729. Il eut deux fils : Chrétien-Ernest et François-Josias. Le premier étant descendu au tombeau, en 1745, sans laisser de postérité, son frère, François-Josias, recueillit toute la succession, c'est-à-dire le duché de Cobourg-Saalfeld, qui, désormais, fut l'apanage indivisible de l'aîné de la famille.

Pour se conformer à des traditions héréditaires, François-Josias se mit d'abord au service

(¹) On trouve tous ces détails dans l'ouvrage intitulé *Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha*, traduction libre, augmentée et annotée par M. A. Scheler, bibliothécaire de S. M. le roi des Belges (Paris, 1846, in-8°), *passim*.

de l'Autriche. Pendant la guerre qu'elle soutint contre l'Espagne, il se distingua aux siéges de Messine et de Palerme. Grand et fort, ce duc aimait les exercices violents, et il perdit un œil en se livrant avec trop de passion au jeu de paume. Il se montra, d'ailleurs, intelligent et capable dans l'administration de son duché.

La margrave de Baireuth, sœur de Frédéric le Grand, dépeignait en ces termes le duc de Cobourg : « Il est grand, très-bien fait, et sa physionomie est de plus prévenante. Il est très-poli, et c'est un prince qui a beaucoup de bon sens et qui est fort estimable pour la bonté de son cœur. » Ajoutons que ce duc de Cobourg, si poli et si plein de sens, se détache, comme un heureux contraste, de la tourbe de figures étranges, comiques ou repoussantes qui remplissent une bonne partie des curieux mémoires de la sœur de Frédéric II (¹).

(¹) *Mémoires de Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, margrave de Bareith*, etc. (Paris, 1811), t. II, p. 187.

On lit dans un autre ouvrage : « . . . . Je suis allé par Salzbourg et Passau à Vienne. . . . Ce fut dans ce voyage que j'acquis l'idée de la manie qu'ont tous les petits princes et les petits seigneurs de l'Allemagne d'avoir de Grands Chambellans, de Grands Maîtres d'hôtel, de Grands Échansons, de Grands Veneurs, de Grands Cuisiniers, des Capi-

Digitized by Google

François-Josias avait soixante-trois ans lorsqu'il mourut, le 16 septembre 1764. De son mariage avec une princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt, naquirent quatre fils. Ernest-Frédéric, l'aîné, devint duc de Cobourg-Saalfeld. Jean-Guillaume, le second, entra dans l'armée saxonne et fut tué, très-jeune encore, à la bataille de Striegau; il avait pris pour devise : « Tout par amour, rien par force. » Chrétien-François, le troisième, alla servir dans l'armée autrichienne où il parvint à un grade supérieur. Le quatrième, le prince Frédéric-Josias, entra également au service de l'Autriche et devint ce feld-maréchal de Cobourg, que rendirent célèbre ses expéditions contre les Turcs et ses campagnes contre la France.

Le roi Léopold avait conservé un vif souvenir de son illustre grand-oncle et de son excellent

taines des Gardes, des troupes de cavalerie et d'infanterie, quand même toute la cavalerie et l'infanterie du petit comte ou du petit baron ne dut consister qu'en trois houzards, quatre grenadiers et six fusiliers. Ne vous imaginez pas que je forge ici des contes à plaisir pour vous amuser : j'ai vu des exemples frappants de ce que je viens de vous dire en Souabe, en Franconie et en Westphalie. . . . » (*Voyages en différents pays de l'Europe, en 1774, 1775 et 1776*, t. I, *passim*.)

grand-père. Dans ses notes autobiographiques [1], il dépeint le duc Ernest-Frédéric comme un homme débonnaire, d'un caractère facile, d'un sens droit et d'un extérieur qui avait dû être remarquable. Ernest-Frédéric avait épousé une princesse de Brunswick-Wolfenbuttel (Sophie-Antoinette), sœur du célèbre prince Ferdinand de Brunswick, d'Ulrique, reine de Danemark, et de cette pauvre reine de Prusse, que Frédéric II avait reléguée loin de Postdam. La duchesse de Cobourg, selon le roi Léopold, était une femme qui, dans une grande monarchie, aurait certainement joué un rôle important. « Cobourg, écrit-il, était en toutes choses sous ses ordres, et elle agissait à l'égard du petit duché comme s'il eût été un grand empire. La libéralité exagérée de cette princesse causa beaucoup de mal, car elle dissipa les revenus d'une manière effrayante. Le duc craignait beaucoup son impérieuse femme. Mais je

[1] Ces notes, qui s'étendent jusqu'en 1830, se trouvent, sous forme de lettres à la reine Victoria, dans l'ouvrage : *The early years of his royal highness the prince consort, compiled, under the direction of Her Majesty the Queen, by lieut.-general the hon. C. Grey* (London, 1867). *Appendix.*

n'ose dire grand'chose contre elle, ayant été son favori. »

Léopold-George-Chrétien-Frédéric, de Saxe-Cobourg-Saalfeld, né à Cobourg, le 16 décembre 1790, était le sixième enfant du prince François, héritier présomptif du duché, et de la princesse Augusta-Caroline-Sophie de Reuss-Ebersdorff. L'empereur Léopold II qui, le 20 février précédent, avait succédé au grand réformateur de l'Autriche, donna son nom à l'enfant destiné à être un jour roi des anciens Pays-Bas autrichiens.

Bientôt ces belles provinces furent envahies par les armées françaises. Mais, victorieux dans les plaines de Neerwinden, le 18 mars 1793, le feld-maréchal Frédéric de Cobourg rétablit à Bruxelles l'autorité impériale. « Cette bataille, écrivait longtemps après le roi Léopold, força les Français à évacuer les Pays-Bas; ils furent tellement mis en déroute que, après la réunion des Anglais et des Hollandais, les alliés eussent pu marcher sur Paris. » Le feld-maréchal de Cobourg, s'étant trouvé en opposition avec le cabinet du nouvel empereur (François II), prit enfin le parti de s'affranchir d'une responsabilité qui lui paraissait trop lourde. Au mois de septembre 1794, il quitta l'armée autrichienne

et se retira à Cobourg, où il vécut jusqu'au 28 février 1815 (¹).

Mais ce ne fut point l'ancien chef des Impériaux, le héros des guerres contre les Turcs, le vainqueur de Neerwinden, ce ne fut pas lui qui veilla sur l'enfance de Léopold. La vieille duchesse de Cobourg s'était réservé ce soin, et tout devait plier sous son énergique volonté. Cependant, le roi Léopold avait conservé aussi un pieux souvenir de ses parents : « Mon pauvre père, disait-il, dont la santé a été compromise de bonne heure, avait le caractère le plus aimable; c'était l'affabilité même. Il aimait avec passion les sciences et les arts. Ma bien-aimée mère était une femme éminente et digne de respect; elle avait un cœur chaleureux et une belle intelligence. Son affection pour ses enfants était profonde. Sans vouloir rien dire de désagréable pour les autres branches de la famille de Saxe, la nôtre était certainement la plus

(¹) *Voir* l'ouvrage publié, aux frais du roi Léopold, par le colonel A. de Witzleben, sous le titre de : *Prinz Friedrich Josias von Coburg-Saalfeld, herzog zu Sachsen un des heil.-röm. reiches feldmarschall,* 3 vol. in-8°, *passim.*

Le prince Frédéric-Josias était né à Cobourg, le 26 décembre 1737.

Digitized by Google

intelligente, dans la réelle acception du mot, sans affectation et sans pédantisme. »

Ernest-Frédéric occupa le trône ducal jusqu'au 7 septembre 1800, et l'éminente princesse, sa femme, vécut jusqu'en 1801. Le duc François, né en 1750, était donc âgé de quarante-neuf ans à l'époque de son avénement. Triste avénement; douloureuse époque pour l'Allemagne, bouleversée par la révolution française.

Cobourg était devenu un second Coblentz où se réfugiaient pêle-mêle les émigrés français et les familles nobles du Rhin et de la Westphalie, que les armées de la république refoulaient dans la Thuringe. Tous rencontraient à Cobourg un accueil empressé et presque fastueux. Le grand maréchal de la cour, Wangenheim, chargé de remplir envers ces aristocrates fugitifs les devoirs de l'hospitalité, se montrait d'une générosité excessive. Il finit par épuiser les ressources du petit duché. Alors le duc François, très-perplexe, eut recours au baron de Kretschmann, directeur des finances du margrave de Brandebourg à Baireuth. C'était un administrateur capable, ingénieux même, mais fort rude. Il remit un peu d'ordre dans les affaires, non toutefois sans exciter contre lui les plus vives animosités. Le duc régnant se

brouilla même avec son frère unique, Louis-Charles-Frédéric, qui avait été lieutenant feld-maréchal au service de l'Autriche [1], et avec son oncle, le vainqueur de Neerwinden.

Le prince Léopold grandissait au milieu de ces agitations domestiques. On prétend que, dès ses plus jeunes années, il montrait un esprit bienveillant et facile, une intelligence sérieuse et portée aux fortes études. Il avait été placé de bonne heure sous la direction de Ch.-Théod. Hoflender, chef de l'administration ecclésiastique du pays de Cobourg et premier professeur au *collegium Casimirianum.* Celui-ci lui enseigna l'histoire biblique, la morale et la doctrine chrétienne. Il présida aussi à la confirmation du prince, qui eut lieu le 12 septembre 1805. Il lui apprit ensuite la langue latine, les premiers éléments du russe, la logique et les sciences morales. Le prince s'efforçait en outre de posséder le français, l'anglais et l'italien; il étudiait l'histoire et le droit public; enfin, pour se délasser, il cultivait avec passion la botanique, le dessin et surtout la musique. Destiné à suivre la carrière des armes, il s'ap-

[1] Il s'était également retiré à Cobourg, où il mourut le 5 juillet 1806.

Digitized by Google

pliquait avec la même ardeur aux études militaires.

Léopold achevait sa quatorzième année lorsque Napoléon devint empereur des Français. Tandis qu'il poursuivait tranquillement ses études à Cobourg, le prince Ernest, son frère aîné, se trouvait à Berlin, où il s'était lié d'une étroite amitié avec le roi Fréderic-Guillaume III et avec la reine (Louise de Mecklembourg-Strelitz), non moins célèbre pour son patriotisme que pour sa beauté. Le prince Ferdinand, son autre frère, servait en Autriche dans les chevau-légers de Rosenberg.

Les quatre princesses, filles du duc François, étaient déjà mariées à cette époque.

La princesse Antoinette avait épousé en 1798 le duc Alexandre de Wurtemberg, frère de l'électeur, qui devint roi en 1805, et de Marie-Féodorowna, seconde femme de l'empereur Paul de Russie. La princesse Antoinette était, selon le roi Léopold, une femme très-intelligente, aimable, et possédant un grand esprit de conduite.

Avant qu'elle allât s'établir en Russie, où le duc Alexandre de Wurtemberg devint général de cavalerie, elle habitait, avec sa sœur aînée, Sophie-Frédérique, à *Fantaisie*, près de Bai-

Digitized by Google

reuth, alors la résidence d'un grand nombre de familles bavaroises et d'émigrés français. La princesse Sophie y fit la connaissance d'un noble Lorrain, le comte Emmanuel de Mensdorff-Pouilly, déjà au service de l'Autriche. Elle l'épousa, le 22 février 1804, après avoir refusé plusieurs partis qui n'étaient point d'un rang inférieur au sien.

La dernière des princesses de Saxe-Cobourg-Saalfeld, Marie-Louise-Victoire, avait uni son sort, le 21 décembre précédent, à celui du prince Emich-Charles de Linange (Leiningen).

La destinée de Julienne-Henriette-Ulrique fut la moins heureuse. Le roi Léopold l'a racontée en ces termes : « En 1795, l'impératrice Catherine de Russie, très-désireuse de conclure un mariage pour le grand-duc Constantin, son petit-fils, s'adressa à M. de Budberg, ministre et général distingué. Elle reçut, par son entremise, la visite des trois princesses aînées de Saxe-Cobourg, toutes trois d'une beauté incontestable. Le grand-duc se prit d'affection pour Julienne, la plus jeune des trois; elle était très-jolie, mais encore une vraie enfant, car elle n'avait que quinze ans. Si le choix de Constantin fût tombé sur Antoinette, celle-ci eût admirablement occupé la position de grande-

duchesse..... L'impératrice-mère, dans sa prédilection pour ses deux fils puînés (le grand-duc Nicolas et le grand-duc Michel), ne désirait pas que les *ménages* des deux aînés fussent heureux. Constantin lui-même était terriblement *taquin,* et, pour surcroît de malheur, le grand-duc Alexandre et sa femme étaient les grands amis de Julienne et la soutenaient dans ses petites contrariétés domestiques. Sans l'hypocrisie choquante de l'impératrice-mère, les choses auraient pu bien marcher. Le grand-duc admirait beaucoup sa femme, et, avec un aimable époux, elle aurait été excellente. Elle se sentit malheureuse et finit par quitter la Russie en 1802. »

En 1805, lorsque Napoléon conduisit contre l'Autriche ses légions encore invincibles, le prince Léopold fit ses débuts dans l'armée russe. Pendant que son frère Ferdinand combattait avec les hussards autrichiens, lui et son frère aîné (Ernest) rejoignaient en Moravie le quartier général de l'empereur Alexandre. Mais la bataille d'Austerlitz, livrée le 2 décembre, mit bientôt fin à la guerre.

Napoléon, victorieux, détruit le vieil empire germanique et se fait nommer, en 1806, Protecteur de la nouvelle confédération du Rhin.

Alors la Prusse, menacée dans son indépendance, s'unit à la Russie pour chasser les Français de l'Allemagne. Le prince Ernest, héritier présomptif du duché de Saxe-Cobourg, va rejoindre Frédéric-Guillaume III, tandis que le duc régnant, déjà gravement malade, se retire dans la citadelle de Saalfeld avec la duchesse, sa femme, la comtesse de Mensdorff et le prince Léopold.

Le maréchal Lannes traverse Cobourg le 8 octobre; le surlendemain, il attaque, près de Saalfeld, l'avant-garde commandée par le prince Louis-Ferdinand de Prusse. Les Prussiens essuyèrent de grandes pertes; leur brave chef lui-même fut tué d'un coup de sabre par un maréchal des logis du 10e de hussards; enfin la citadelle de Saalfeld fut prise. Le 14, les Français étaient victorieux à Jéna.

Le duc François et sa famille retournèrent à Cobourg. Tout était sombre. Les Français étaient au cœur de l'Allemagne. Le duc, de plus en plus malade, se trouvait à leur merci. Le 9 décembre, il expira.

« La situation, dit le roi Léopold, était bien triste. Du vivant de notre père, les Français avaient occupé Cobourg, mais ne s'en étaient pas emparés. Après la mort de notre père, cette

question fut immédiatement posée : *Où est le nouveau duc?* Lorsqu'on apprit qu'il était avec le roi de Prusse, Cobourg fut saisi et un intendant militaire en prit l'administration. Ce n'était pas un personnage agréable; il s'appelait *Vilain* et portait bien son nom. Pour compliquer les choses, une insurrection, très-inopportune, éclata contre M. de Kretschmann. Les Français crurent que ce mouvement était dirigé contre eux et l'étouffèrent. Peu après arriva un nouvel intendant, M. Dumolart, auditeur au conseil d'État. A la même époque, le colonel Parigot fut nommé commandant militaire. Ma bonne mère et nous tous n'avions d'autres moyens d'existence que ce qui nous était secrètement donné par nos employés, avec l'assentiment tacite de l'intendant. Dans l'espoir de faire revenir mon frère Ernest et aussi de faire entrer Cobourg dans la confédération du Rhin, ce que les autres maisons de Saxe étaient sur le point d'obtenir pour leurs possessions, ma mère voulut se rendre à Varsovie pour voir Napoléon. Mais elle n'alla pas plus loin que Berlin, l'empereur des Français n'aimant pas beaucoup ces sortes de visites. Le général Clarke, duc de Feltre, gouverneur de Berlin, fut très-bon pour elle. Je suis fâché de dire

que nos cousins se comportèrent très-mal. Leur désir était de voir Cobourg exclu de la confédération, et, par conséquent, ruiné et perdu. Pendant ce temps, mon pauvre frère était malade du typhus à Koenigsberg. Lorsqu'il dut quitter cette ville pour se rendre à Memel, il tomba dans le fleuve qu'il traversait sur la glace. Quoiqu'il y ait des exemples de personnes atteintes du typhus qui ont été guéries par des bains froids, mon frère languit pendant un certain temps et ne recouvra sa santé que par degrés. Ma pauvre mère retourna à Cobourg et nous restâmes une possession française. »

Désastreux pour la Prusse, le traité conclu à Tilsitt, le 7 juillet 1807, fut moins dur pour le duché de Saxe-Cobourg. En effet, il remit le duc Ernest en la pleine et paisible possession de ses États. Au mois de septembre, le nouveau duc se rendit à Paris, avec son frère Léopold, pour remercier celui qui tenait alors dans ses mains victorieuses les destinées des princes. Napoléon leur fit un accueil distingué, et ils prolongèrent leur séjour dans la capitale de l'empire français.

Pendant le printemps de 1808, le prince Léopold faillit aussi mourir d'une fièvre ty-

phoïde, et il ne se rétablit que très-lentement. Au mois d'octobre, il revit Napoléon au congrès d'Erfurt, où se trouvaient réunis les empereurs de France et de Russie, et les quatre nouveaux rois de la confédération du Rhin. Léopold seconda de tout son pouvoir le duc de Cobourg dans ses sollicitations pour obtenir une augmentation de territoire; mais les démarches intelligentes du premier ne furent pas suffisamment appuyées par l'empereur Alexandre.

Léopold était attiré vers le tzar par les liens qui rattachaient la maison de Cobourg à celle des Romanow. Il aurait donc voulu continuer sa carrière militaire en Russie. Napoléon le lui défendit, et il rendit le duc Ernest responsable de l'accomplissement de cet ordre. En vain le prince Léopold s'efforça-t-il de fléchir l'empereur des Français; devant une menace qui ne tendait à rien de moins qu'à détrôner le duc de Cobourg, il fallut enfin se soumettre. Napoléon aurait désiré que le prince entrât au service de France; mais ses offres et ses insinuations furent toujours déclinées ou éludées. Léopold réussit à sortir d'embarras, grâce (avoua-t-il plus tard) à l'intervention amicale de la reine Hortense et de l'impératrice Joséphine.

Bientôt l'Allemagne est de nouveau sillonnée

par des armées innombrables; elles se dirigent vers la Pologne; elle menacent la Russie. Napoléon apparaît à Dresde. Autour de lui on voit l'empereur et l'impératrice d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg, et tous les autres princes que le puissant maître de la France considère comme ses vassaux. Le duc de Cobourg et son frère Ferdinand figurent aussi dans ce congrès de rois. Mais on remarque l'absence du prince Léopold. Il a jugé convenable de ne point s'exposer aux séductions du grand homme qui veut l'avoir pour aide de camp. Il se rend à Vienne, puis en Italie, loin du théâtre où Napoléon impose ses volontés.

Léopold ressentait profondément l'abaissement de l'Allemagne. « L'Allemagne, disait-il plus tard, se trouvait, au commencement de l'année 1812, dans la situation la plus dégradée et la plus humiliante. L'Autriche et la Prusse étaient réduites au rôle d'auxiliaires de la France; tout le monde tremblait, excepté l'Espagne soutenue par l'Angleterre. » Mais la formidable puissance de Napoléon allait être profondément atteinte sous les frimas de la Russie. En novembre, l'Allemagne tressaillit en apprenant la retraite de l'armée et l'effroya-

ble passage de la Béresina. Le 18 décembre, Napoléon rentrait à Paris où l'avait précédé ce lugubre vingt-neuvième bulletin qui annonça au monde l'issue de la campagne de Russie.

L'Allemagne commençait à s'agiter contre la domination française. Un rayon d'espoir, comme disait le roi Léopold, vint de nouveau animer le peuple.

Les princes de Cobourg prirent une part active à la délivrance de la nation germanique. Déjà le duc Ernest s'était rendu à Berlin pour agir sur l'esprit de Fréderic-Guillaume III qui, encore irrésolu et craintif dans cette grande crise, avait manifesté un extrême déplaisir en apprenant la défection du général d'York. La situation de Fréderic-Guillaume était d'ailleurs terrible. Il se trouvait à Potsdam, entouré seulement de deux ou trois mille soldats de sa garde, à la merci de Napoléon. Celui-ci, sur le moindre soupçon, pouvait le faire enlever, lui et les siens, par le corps d'armée du maréchal Augereau qui occupait le Brandebourg. Cependant les princes de Cobourg ne se découragèrent pas. Le duc régnant retourna à Berlin. Le prince Ferdinand alla à Vienne pour y sonder les résolutions de la cour d'Autriche. Léopold se rendit à Munich, afin de s'y concerter

avec un autre prince qui montrait, lui aussi, un zèle extrême pour la délivrance de l'Allemagne. C'était l'héritier présomptif du trône de Bavière (depuis le roi Louis Ier), naguère général de division dans les armées de Napoléon, et maintenant un des promoteurs du soulèvement germanique. Le prince Léopold s'était lié avec lui d'une grande amitié.

Cédant à la pression énergique du parti national et aux suggestions du duc de Cobourg, Frédéric-Guillaume III quitta Berlin, le 22 janvier 1813, et, trois jours après, il arrivait dans la capitale de la Silésie. Mais à Breslau, comme à Potsdam, le roi de Prusse, quoique maintenant entouré de ses propres troupes, restait perplexe, dit un historien, entre sa haine et sa crainte de Napoléon, entre l'ambition de relever sa couronne et la peur de la perdre à jamais (1). Le duc de Cobourg, qui était encore à la merci de la France, retourna dans ses États. Mais Léopold alla secrètement de Munich à Breslau, où il fut rejoint par son frère Ferdinand, qui apportait des nouvelles favorables de Vienne. Enfin Frédéric-Guillaume, s'inspi-

(1) *Histoire de la guerre de 1813 en Allemagne*, par le lieutenant-colonel Charras (Leipzig, 1866, in-8°), p. 186.

rant des sentiments patriotiques du baron de Stein et du général Scharnhorst, donna le signal de l'émancipation de l'Allemagne. Le 28 février, à Kalish (en Pologne), un traité d'alliance était conclu entre la Russie et la Prusse.

Le prince Léopold se rendit au quartier général de l'empereur Alexandre, à Kalish. « Je fus, dit-il, le premier prince allemand qui joignit l'armée libératrice. » A la demande du grand-duc Constantin, son beau-frère, général des gardes, il fut attaché à l'état-major de ce corps d'élite. Quant au prince Ferdinand, il était retourné à Vienne et avait repris sa place dans l'armée autrichienne.

La guerre de délivrance commençait. Le roi de Prusse n'avait pas d'abord une confiance absolue dans ses résultats. Arrivé à Kalish, il avait exprimé au prince Léopold la crainte que l'armée russe ne fût pas forte assez pour soutenir le choc de l'armée française réorganisée. Le prince partageait ces appréhensions, que les événements devaient justifier en partie. Dans les derniers jours d'avril, l'armée des alliés arriva à Dresde pour se diriger ensuite vers la Saale. Le 2 mai, un combat furieux eut lieu dans les champs de Lutzen, où le prince Léopold commandait un corps de cavalerie

russe. Les alliés se retirèrent du côté de l'Elbe et, le 20 mai, à Bautzen, livrèrent une bataille qui dura deux jours et qui fut terrible. « Nous ne fûmes pas battus, dit le roi Léopold, mais forcés cependant de nous retirer au fond de la Silésie. » Ce fut lui qui, avec son corps de cavalerie, couvrit la retraite (¹).

Napoléon, encore supérieur aux coalisés, commit une grande faute en approuvant, le 4 juin, l'armistice conclu à Pleiswitz, et qui, prolongé jusqu'au mois d'août, permit aux alliés d'augmenter considérablement leurs forces. Il commit la faute plus grande encore de repousser les propositions du congrès de Prague, de refuser une domination limitée par le Rhin, les Alpes et la Meuse. Le prince Léopold, sans participer aux infructueuses négociations de Prague, vint habiter la capitale de la Bohême, où il vit l'empereur François d'Autriche et vécut dans la société du prince de Metternich, du baron de Humboldt et des autres plénipotentiaires.

Le 11 août, le congrès de Prague fut dissous; le lendemain, l'Autriche déclara la guerre à Napoléon et se joignit à la Russie et à la Prusse.

(¹) Cf. *Histoire du consulat et de l'empire,* par A. THIERS, livre XLVIII^e.

L'armée des coalisés sortit de la Bohême et marcha vers Dresde. Le 26 août, le prince Léopold se signala, en accourant, avec ses cuirassiers, pour dégager le prince Eugène de Wurtemberg, assailli par des forces supérieures dans la position qu'il occupait en avant du fort de Koenigstein. Trois jours après Léopold eut à Péterswald un engagement extrêmement vif avec un détachement de cavalerie française; attaqué par des forces supérieures, il recula, mais ne tomba point au pouvoir de l'ennemi, comme on en répandit le bruit à Paris. Le même jour, il combattait encore près de Prezen. Un grand danger menaçait les alliés. Le général Vandamne, qui avait quarante mille hommes sous son commandement, se proposait de couper les communications avec la Bohême. Le 30, il fut lui-même attaqué à Kulm, et, dans ce combat mémorable, les escadrons de la garde russe se conduisirent de nouveau avec la plus grande vigueur. Vandamne et deux autres généraux, Haxo et Guyot, furent faits prisonniers. Les Français perdirent en outre cinq à six mille morts et blessés, sept mille prisonniers et quarante-huit bouches à feu [1]. Le soir,

[1] Voir *Histoire du consulat et de l'empire,* livre XLIX^e^.

le prince Léopold, qui s'était vaillamment comporté, reçut sur le champ de bataille la décoration, 3e classe, de l'ordre militaire de Saint-George de Russie. Il ne tarda point à y joindre la croix de Marie-Thérèse d'Autriche et la croix de fer de Prusse.

Les armées de la coalition pénétrèrent dans la Saxe et livrèrent aux Français, dans les champs de Leipzig, la plus terrible bataille du commencement de ce siècle. Elle dura quatre jours (16-19 octobre). Le prince Léopold, qui avait été acteur dans ces combats de géants, prit avec l'avant-garde la route d'Erfurt. Après un court séjour à Cobourg avec le grand-duc Constantin, il se rendit à Francfort, où était le quartier général des souverains alliés. Les trois princes de Cobourg se trouvaient alors dans les armées de la coalition : Léopold se dirigeait vers la Suisse, avec le grand-duc Constantin; le duc Ernest était chargé du blocus de Mayence; le prince Ferdinand traversait la Suisse avec l'armée autrichienne, pour prendre position dans la Franche-Comté.

Le 12 janvier 1814, les quartiers généraux de l'empereur de Russie et du roi de Prusse occupaient Bâle. Le grand-duc Constantin se rendit avec le prince Léopold à Elfenau, près

de Berne, résidence de la grande-duchesse Anna-Feodorowna (princesse Julienne de Cobourg). Il désirait une réconciliation; mais les démarches faites à cette fin demeurèrent infructueuses (¹). On rapporte aussi que, lors de son passage à Berne, le prince Léopold se fit affilier à la loge de cette ville. Le 30 janvier, il pénétrait en France avec sa cavalerie. Le 1er février, il prit part à la bataille de Brienne. Il occupa ensuite Troyes. Le 20 mars, au combat d'Arcis-sur-Aube, il avait un commandement à l'aile droite. Le 24, les alliés marchèrent sur Paris. Léopold, qui était à l'avant-garde, se distingua de nouveau, le lendemain, à la sanglante bataille de Fère-Champenoise. Enfin, le 31, à la tête des cuirassiers de la garde russe, il entra dans la capitale de la France.

Après avoir séjourné pendant quelque temps à Paris, où ses deux frères le rejoignirent, après avoir été témoin de la chute de Napoléon et de la restauration des Bourbons, le prince Léopold accompagna, comme lieutenant général au service de Russie, l'empereur Alexandre en Angleterre. Il avait alors vingt-quatre ans.

(¹) Le divorce, cependant, ne fut prononcé par l'empereur Alexandre qu'en 1820.

D'une haute stature, d'une physionomie séduisante, il se signalait aussi par la maturité de son esprit, par une rare sagacité, par un tact extraordinaire. Ces qualités étaient encore rehaussées par l'éclat d'une réputation de bravoure noblement conquise sur les derniers champs de bataille.

Digitized by Google

II

George III, frappé d'aliénation mentale, avait dû laisser échapper de ses mains désormais impuissantes le sceptre de la Grande-Bretagne. Le prince de Galles, son fils aîné, exerçait depuis 1811 la régence. En 1795, il avait épousé sa cousine, Caroline de Brunswick. Le 7 janvier de l'année suivante, la princesse de Galles donnait le jour à une fille, Charlotte-Auguste.

La joie régnait dans la nation anglaise et la tristesse dans Carlton-House, magnifique résidence qui avait été mise à la disposition du prince de Galles, en 1784, lorqu'il atteignit sa majorité. A peine la princesse Caroline fut-elle

relevée de couches, que son époux se sépara d'elle, alléguant que l'inclination était un sentiment indépendant de la volonté, et qu'il lui était impossible de faire violence à la sienne. La princesse si cruellement bannie du domicile conjugal se retira dans une maison de campagne, à Blakheath. Quant au prince de Galles, quant à celui qui se laissait appeler le premier gentilhomme du royaume, les publicistes et les historiens anglais ont pris soin de dénoncer à la postérité sa conduite barbare à l'égard de sa femme (¹).

Charlotte, l'unique enfant issu du malheureux mariage du prince de Galles avec Caroline de Brunswick, entrait en 1814 dans sa dix-neuvième année. Elle n'était pas seulement l'héritière du trône de la Grande-Bretagne. Elle avait une beauté rare, un esprit cultivé, une âme énergique.

Parmi les prétendants qui aspiraient à sa main, le régent avait choisi le prince d'Orange, fils de Guillaume Ier, d'abord prince souverain des Provinces-Unies, ensuite roi des Pays-Bas. Cette alliance devait sourire à certains hommes d'État et même à une partie du public. Mais la

(¹) *Voir*, entre autres, *The four Georges*, par THACKERAY.

princesse Charlotte déclara qu'elle ne se déciderait que d'après les sentiments de son cœur. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, ayant été présenté à Carlton-House, ce fut lui qu'elle choisit. Elle l'avait distingué entre tous, quoiqu'il ne fût alors ni puissant ni même riche ([1]). Il habitait non un palais, mais le second étage d'une maison d'assez chétive apparence de High street (S. Marylebone). Tel était le quartier que lui avait assigné l'ambassadeur russe, comte de Lieven, chargé d'héberger l'état-major de l'empereur Alexandre.

La princesse Charlotte refusa formellement l'héritier futur du royaume des Pays-Bas et se réfugia chez sa mère ([2]). L'irritation du régent

([1]) On assure que le revenu personnel du prince, à cette époque, ne dépassait pas 10,000 livres de rente.

([2]) Le comte Van der Duyn, qui était, avec le baron Fagel, chargé de négocier à Londres le mariage de la princesse Charlotte avec le prince d'Orange, a expliqué longuement, dans ses *Souvenirs*, les causes de la rupture « . . . Ce fut, ajoute-t-il, à l'occasion de la rédaction des articles, et lorsqu'on était tombé d'accord sur un séjour des futurs époux mi-partie en Angleterre et en Hollande, que la princesse Charlotte s'échappa furtivement du palais de son père, le prince régent, et qu'elle alla se réfugier chez sa mère, sur quoi elle déclara elle-même au prince d'Orange, qu'il ne fallait plus

contre sa fille et contre le prince Léopold était extrême. Mais la majorité du public se montrait favorable au prince; celui-ci trouvait également appui parmi les ministres : les Wellesley et lord Castlereagh étaient pour lui; dans la famille royale, le duc de Kent, le duc et la duchesse d'York se montraient également aimables à son égard. Un contemporain dit que l'extérieur du prince Léopold avait en soi quelque chose qui devait prévenir les Anglais en sa faveur. « Son air mâle, ajoute-t-il, sa figure expressive où se peignaient la modestie et la bonté, ses manières simples, sans affectation et sans prétention, tout semblait annoncer en lui des qualités tout à fait en harmonie avec le goût anglais. »

Après le départ de l'empereur de Russie, le prince Léopold prolongea encore son séjour en Angleterre. Il quitta le modeste appartement de Marylebone et alla se loger à Stratford-place, dans la maison où habitait le général comte

songer à cette union. Peu après, la rupture fut communiquée officiellement par les ministres anglais aux ambassadeurs du prince souverain des Provinces-Unies (juin 1814). Le prince d'Orange revint aussitôt à la Haye... » *Notice et souvenirs biographiques du comte Van der Duyn et du baron de Capellen*, etc. (Saint-Germain, 1852), p. 84.

Digitized by Google

Beroldingen, ministre du Wurtemberg. Le régent, qui avait acquis la conviction qu'aucune intrigue déshonorante n'avait été tramée, s'était radouci envers Léopold, et le reçut même gracieusement lors de son départ de Londres. Le prince assista à un bal magnifique donné à Carlton-House pour terminer la saison; et il y trouva presque tous les membres de la famille royale dont l'accueil fut très-amical.

Un deuil de famille le rappelait en Allemagne. Il traversa la Hollande pour se rendre à Amorbach, où résidait sa sœur cadette, la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, qui, le 4 juillet, avait perdu son époux, le prince de Leiningen. De concert avec ses frères, Léopold régla la tutelle des deux enfants issus du mariage que la mort venait de dissoudre, puis il se rendit à Cobourg afin d'y revoir sa mère.

A la fin du mois d'août, le duc de Cobourg et le prince Ferdinand partirent pour Vienne où le célèbre Congrès avait commencé ses travaux. Léopold rejoignit ses frères vers la fin du mois de septembre. Il fut également très-remarqué au milieu de ces empereurs, de ces rois, de ces princes, de toute cette foule illustre qui remplissait alors la capitale de l'Autriche.

« Je rencontrais pour la première fois, dit un contemporain, ce jeune homme dans le monde; il était connu du prince de Ligne, qui nous mit promptement en rapport. Il me sembla alors aussi timide qu'il était beau. On ne peut nier que jamais la noblesse du sang et de la naissance ne se décela mieux que dans l'air distingué et le port plein d'aisance de ce représentant d'une illustre maison (¹). » Il prit une assez grande part aux divertissements de la cour, et il eut sa place marquée dans les tableaux et les romances mis en action qui avaient alors la vogue. Lorsqu'il s'agit un jour de distribuer les rôles de l'Olympe, celui de Jupiter échut au prince Léopold, dont la beauté, dit le même contemporain, était remarquable.

Pendant ces fêtes, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, alors lieutenant feld-maréchal, gagna le cœur de la riche héritière des Kohary (²), qu'il devait épouser le 2 janvier 1816.

Mais les divertissements de la cour d'Autriche

(¹) *Fêtes et souvenirs du congrès de Vienne,* par le comte A. de la Garde, t. Ier, *passim.*

(²) Antoinette-Marie-Gabrielle, fille et héritière de François-Joseph, prince de Kohary, chancelier et premier grand-maître de la cour de Hongrie. (*Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha,* p. 253.)

ne détournaient point l'attention du prince Léopold des affaires sérieuses. Le duc Ernest, d'après les notes autobiographiques du roi des Belges, avait compromis, par des démarches irréfléchies, les espérances qu'il fondait sur la protection de l'empereur Alexandre. Son frère reprit alors les négociations, à la condition que le duc ne se mêlerait de rien. Le résultat fut bon pour la maison de Cobourg sans réaliser toutefois l'attente première du prince. Il avait dû lutter, au surplus, contre le mauvais vouloir de la Prusse, qui ne pardonnait point au duc Ernest de s'être opposé à ses projets concernant le roi de Saxe. « Si le chevalier Gentz n'avait pas prévenu le prince Léopold que les Prussiens avaient fait en sorte d'omettre l'arrangement relatif à Cobourg dans le traité qui devait être signé le lendemain, toutes les espérances de ce pays étaient définitivement anéanties. Mais le prince, averti, obtint des ministres russes et autrichiens que le paragraphe concernant le duché de Cobourg serait mentionné dans le traité, au grand déplaisir du baron de Humboldt. Les Prussiens toutefois n'exécutèrent jamais cette partie de l'engagement qu'ils avaient pris d'échanger les territoires assignés à Cobourg près du

Rhin, contre quelques territoires détachés de la Saxe, et qui étaient plus avantageux pour le duché [1]. »

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe appela de nouveau l'Europe aux armes. Le duc de Cobourg reçut le commandement d'un corps d'observation destiné à rester en Alsace. Le prince Ferdinand reprit sa place dans l'armée autrichienne. Le prince Léopold devait rejoindre l'armée russe pour se mettre à la tête de sa division de cavalerie. Mais, après un règne troublé de cent jours, Napoléon succomba définitivement dans les plaines de Waterloo (18 juin 1815). Les Russes n'entrèrent en France que dans le mois de juillet; encore la division du prince Léopold ne devait-elle pas franchir la frontière. Il obtint cependant de l'empereur Alexandre l'autorisation de se rendre à Paris. « Il y resta, dit-il lui-même, occupé d'affaires politiques et obtint une augmentation de territoire pour son frère. Il était traité de la manière la plus affable par les Anglais. Le duc de Kent lui facilita, par l'entremise d'un officier qui lui était dévoué, des communications avec la princesse Charlotte, qui montrait la volonté de

(1) *Notes autobiographiques* du roi Léopold.

rester inébranlable dans sa résolution. La princesse et ses amis désiraient que le prince vînt en Angleterre. Mais celui-ci, de peur d'empirer les affaires, était d'avis que le régent ne devait pas être bravé. La princesse trouvait dans cette opinion un excès de prudence et n'était pas satisfaite; mais la suite prouva que le prince avait été sage en se montrant patient. »

Au commencement de 1816, Léopold se rendit à Berlin, chargé par le duc, son frère, d'effectuer l'échange des territoires dont nous avons parlé; toutes ses tentatives restèrent infructueuses. Ce fut dans la capitale de la Prusse qu'il reçut, avec une note explicative de lord Castlereagh, une lettre par laquelle le prince régent l'invitait à se rendre en Angleterre. Il dut différer son départ jusqu'à l'arrivée de son frère, le duc Ernest, qui venait de Vienne, et ce retard le conduisit jusqu'au cœur de l'hiver. Il partit enfin de Berlin par un temps très-rigoureux; mais, atteint d'une grave indisposition, il se vit, à son grand désespoir, obligé de s'arrêter à Cobourg. Cependant les lettres d'Angleterre devenant de plus en plus pressantes, il quitta Cobourg au mois de février et, après avoir été encore retenu quelque temps à Calais par une tempête, il arriva heureusement

à Londres. Lord Castlereagh le conduisit à Brighton, où le régent le reçut avec une affabilité gracieuse; il lui parla de la princesse Charlotte et de ses intentions pour son mariage. Peu après arrivèrent la reine (femme du roi George III) et les princesses. Avec elles se trouvait Charlotte, que Léopold revoyait pour la première fois. Les amis de l'héritière du trône, étant en majeure partie de l'opposition, lui avaient inspiré des craintes que le prince ne se montrât trop humble envers le régent; elle-même exprima ses appréhensions avec un peu de vivacité. Léopold la rassura. Il n'y eut pas de fiançailles; mais le mariage fut annoncé comme étant résolu (¹).

Dans les premiers jours du mois de mars, la princesse Charlotte quitta Brighton et se rendit à Cranbourn-Lodge (dans le parc de Windsor) où elle résida avec la douairière lady Ilchester et les autres personnes de sa maison.

Après bien des délais, le mariage, qui devait d'abord avoir lieu au mois d'avril, fut fixé au 2 mai.

Déjà le prince Léopold, à qui le régent avait conféré le grade de général, était investi de tous les droits de citoyen anglais, assimilé, sous

(¹) *Notes autobiographiques* du roi Léopold.

le rapport des honneurs, à la famille royale, et doté, par acte de parlement, d'une pension de 50,000 livres sterling (1,250,000 francs.)

Le 2 mai, à sept heures et demie du soir, la princesse Charlotte, qui s'était rendue au palais de la reine (la reine Charlotte, sa grand'mère, femme de George III), descendit le grand escalier, conduite par la princesse Augusta, à sa droite, et par le colonel Stephenson, à sa gauche, et entra dans la grande salle, où la reine la joignit. La reine monta en voiture avec la princesse Charlotte et les princesses Augusta et Élisabeth; les princesses Marie et Sophie de Gloucester suivaient dans une autre voiture. Les acclamations du peuple l'accompagnèrent jusqu'au palais de Carlton, où la reine et les princesses arrivèrent à huit heures par la porte du jardin. De son côté, le prince Léopold, en grand uniforme de général anglais, sortit à huit heures et demie de l'hôtel du duc de Clarence, avec deux voitures de la cour. Dans l'une se trouvait lord James Murray, lord du service, le baron de Hardenbroke, secrétaire du prince, et sir Robert Gardner, son écuyer. Le prince Léopold, accompagné du baron Just, ministre de Saxe auprès de la cour d'Angleterre, et de M. Chester, aide-ministre des cérémonies,

était dans l'autre voiture. Lorsque le prince, arrivé à Carlton-House, mit pied à terre, au milieu de la foule des spectateurs, les femmes manifestèrent un vif enthousiasme et ne se bornèrent pas à l'exprimer, en agitant leurs mouchoirs, marque ordinaire de félicitation, mais, s'approchant de très-près du prince, elles lui frappèrent sur l'épaule en signe de leur espoir de son bonheur futur, et le couvrirent de bénédictions. La reine et la famille royale, le duc et la duchesse d'Orléans (¹), et le prince de Saxe-Cobourg furent introduits, à leur arrivée, dans le cabinet du prince régent. Le grand salon, tendu en cramoisi, avait été disposé pour la célébration du mariage. On y avait élevé un autel couvert en velours de même couleur; devant se trouvaient des coussins et des livres de prières empruntés à la chapelle royale de Saint-James; les chandeliers massifs et l'argenterie provenaient de la chapelle militaire de White-Hall. Le sergent de la chapelle royale exerçait ses fonctions d'huissier. Au moment fixé pour la

(¹) Depuis les événements produits par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le duc et la duchesse d'Orléans étaient retournés en Angleterre et résidaient encore en 1816 à Twickenham.

cérémonie, la reine, le prince régent et tout le cortége se rendirent dans la grande salle. La princesse Charlotte et le prince Léopold restèrent dans le cabinet. Enfin, l'assemblée étant complète, et tout étant prêt pour la célébration du mariage, le lord chambellan retourna au cabinet du prince régent et conduisit le prince de Saxe-Cobourg à l'autel. Il alla ensuite chercher la princesse Charlotte. Le duc de Clarence, donnant le bras à sa nièce, la conduisit jusqu'à l'autel où la reçut le prince régent. L'archevêque de Cantorbéry commença alors la célébration du mariage, et le prince régent remit au prince de Saxe-Cobourg la main de son auguste fille. La reine occupait un fauteuil à la droite de l'autel. La cérémonie achevée, le couple royal reçut les félicitations de toutes les personnes présentes et se retira, le prince de Cobourg donnant le bras à son épouse. Ils partirent presque immédiatement pour le château d'Oatlands [1]. Des salves d'artillerie du parc de Saint-James et de la Tour annonçaient à la métropole l'heureux événement [2].

Le prince Léopold, après avoir visité plu-

(1) Le château d'Oatlands était la résidence du duc d'York.

(2) Cette relation est extraite des journaux de l'époque.

sieurs autres propriétés, avait choisi Claremont, beau domaine qui appartenait à M. R. Ellis. Il fut acquis pour les jeunes époux, qui vinrent s'y établir au mois de septembre, afin d'y passer l'automne.

A l'autre extrémité de l'Océan, dans l'île de Sainte-Hélène, Napoléon, précipité du faîte de la puissance, se préoccupait du mariage du prince Léopold avec la princesse Charlotte. On lit dans le *Mémorial :*

« Novembre 1816. — Dans le jour, des papiers publics, qu'on nous a procurés, parlaient du mariage du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec la princesse Charlotte de Galles.

« L'empereur a dit : « Ce prince Léopold a pu être mon aide de camp; il l'a sollicité de moi (¹), et je ne sais ce qui aura arrêté sa nomination. Il est fort heureux pour lui de ne pas avoir réussi : ce titre lui aurait coûté sans doute le mariage qu'il fait en cet instant; et puis, observait l'empereur, qu'on vienne nous dire ce qui est heur ou malheur ici-bas dans la vie des hommes!... »

« La conversation s'est engagée alors sur la

(¹) On a vu que c'était au contraire Napoléon qui aurait voulu s'attacher le prince comme aide de camp.

Digitized by Google

princesse Charlotte d'Angleterre. Quelqu'un disait qu'elle était extrêmement populaire à Londres, et donnait des signes non équivoques de beaucoup de caractère. C'était un adage, parmi beaucoup d'Anglais, qu'elle recommencerait Élisabeth. Elle-même, prétendait-on, n'était pas sans quelques pensées à cet égard. Le narrateur disait s'être trouvé à Londres, en 1814, précisément quand cette jeune princesse, à la suite des outrages faits à sa mère, en présence des souverains alliés, s'était évadée de chez le prince régent, son père, avait sauté dans le premier fiacre offert à sa vue et volé à la demeure de sa mère, qu'elle adorait. La gravité anglaise se montra indulgente en cette occasion : on se plut généralement à trouver l'excuse d'une inconséquence aussi grave dans la moralité même du sentiment qui l'avait causée. La jeune princesse ne voulait plus sortir de chez sa mère; il fallut que le duc d'York, ou un autre de ses oncles, et peut-être encore le grand chancelier d'Angleterre, vinssent la décider à retourner auprès de son père, lui démontrant que son obstination pouvait exposer sa mère au point de mettre sa vie en péril.

« La princesse Charlotte avait déjà fait preuve d'un caractère très-décidé, en refusant d'épouser

Digitized by Google

le prince d'Orange, qu'elle repoussait surtout parce qu'elle se serait trouvée dans l'obligation, disait-elle, de vivre parfois hors d'Angleterre : sentiment national qui la rendit d'autant plus chère aux Anglais.

« Elle ne s'est fixée sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg, nous disent les Anglais qui se trouvent ici, que par le seul effet de son propre choix; et elle a annoncé hautement, ajoutent-ils, qu'elle comptait sur d'heureux jours, parce qu'elle n'avait eu d'autre guide que le sentiment. Ce prince lui a beaucoup plu. « Je le crois sans peine, a observé l'empereur : si je m'en souviens bien, c'est le plus beau jeune homme que j'aie vu aux Tuileries. » On a raconté que les Anglais d'ici avaient donné, il y a peu de jours, ce qu'ils appelaient une preuve du caractère et de la dignité de leur jeune future souveraine. Un des ministres s'étant rendu chez elle, lors des arrangements du mariage, pour des détails domestiques à régler, lui fit entendre des propositions qu'elle regarda comme peu faites pour elle.

« Milord, lui dit-elle avec fierté, je suis l'héritière de la Grande-Bretagne, je dois un jour en porter la couronne, je le sais, et mon âme s'est mise en rapport avec cette haute destinée;

ainsi ne croyez pas pouvoir me traiter autrement. N'allez pas penser que, pour épouser le prince Léopold, je puisse, je veuille jamais être *mistriss Cobourg;* ôtez-vous cela de la tête, etc. » Cette jeune princesse est l'idole des Anglais, qui se complaisent à voir en elle l'espoir d'un meilleur avenir.

« L'empereur, revenant sur le prince Léopold, qui avait dû être son aide de camp, a dit : « Une foule d'autres princes allemands briguaient la même faveur. Lorsque j'eus créé la Confédération du Rhin, les souverains qui en faisaient partie ne doutèrent pas que je ne fusse prêt à renouveler, dans ma personne, l'étiquette et les formes du saint-empire romain; et tous parmi eux, jusqu'aux rois mêmes, se montraient empressés de former mon cortége, et de devenir, l'un mon grand échanson, l'autre mon grand pannetier, etc. Vers ce temps, les princes allemands avaient, à la lettre, envahi les Tuileries; ils en remplissaient les salons, modestement confondus, perdus au milieu de vous autres. Il est vrai qu'il en était de même des Italiens, des Espagnols, des Portugais, et que la plus grande partie de l'Europe se trouvait rassemblée aux Tuileries...... Le fait est, a conclu l'empereur, que, sous mon règne, Paris

Digitized by Google

a été la reine des nations, et les Français le premier peuple de l'univers [1]. »

Le prince Léopold eut d'abord quelques appréhensions au sujet de la santé de sa femme. Sous la triste impression des dissensions de ses parents, elle avait beaucoup souffert; mais, pendant son séjour à Claremont, une heureuse amélioration finit par se manifester. Hélas! toute cette félicité allait soudainement disparaître! Le 6 novembre 1817, l'Angleterre était en deuil : la veille, la princesse Charlotte avait quitté la vie, quelques heures après la naissance d'un enfant mort-né. « D'un seul coup, disent les *Notes autobiographiques*, toutes les espérances et tout le bonheur du prince Léopold furent anéantis. Il n'a jamais retrouvé le sentiment qu'il avait éprouvé pendant cette courte période. »

Le peuple anglais, par des démonstrations sympathiques, s'efforça de le consoler. De son côté, le régent lui accorda le titre de « prince royal, » avec l'autorisation de porter les armes de la Grande-Bretagne, et lui conféra le grade de feld-maréchal, ainsi que les honneurs du conseil privé.

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène* (Bruxelles, 1823), t. VII, pp. 113-116.

Digitized by Google

Mais le prince Léopold ne voulait pas quitter Claremont.

Du vivant de la princesse Charlotte, le duc de Kent avait offert sa main à la princesse douairière de Leiningen (Victoire de Saxe-Cobourg). Ce mariage, très-désiré de l'infortunée Charlotte, s'accomplit après sa mort. Il fut célébré à Cobourg, le 29 mai 1818, suivant les rites luthériens, et, deux mois plus tard, solennisé de nouveau à Kew, conformément au cérémonial de l'Église anglicane [1]. Le duc et la duchesse de Kent passèrent la plus grande partie de cette année à Claremont, où le prince Léopold continuait de vivre dans une retraite presque absolue [2].

Au mois de septembre, le prince prit enfin la résolution de se diriger vers la Suisse pour y

[1] *Histoire de la maison de Saxe-Cobourg*, p. 303.

[2] « Le prince décidé, dit un de ses biographes, à ne plus quitter Claremont, résolut d'achever dans la solitude les travaux commencés par son épouse, et de poursuivre la carrière de bienfaisance qu'il avait jusque-là partagée avec elle. Un petit temple, commencé par la princesse, dans les plus beaux jardins où elle avait goûté ces joies domestiques, si rarement accordées aux princes, fut terminé par Léopold et converti en mausolée. Il reçut, sous sa voûte, le buste de Charlotte. »

Digitized by Google

voir son autre sœur (la grande-duchesse Anne-Feodorowna), puis il se rendit à Cobourg et y séjourna jusqu'au commencement du mois de mai 1819. Il retourna, par Paris, en Angleterre. Le 24 mai 1819, au palais de Kensington, la duchesse de Kent avait donné le jour à la princesse Alexandrine-Victoria, qui était destinée à régner glorieusement sur l'empire britannique.

Pendant l'été, le prince Léopold fit une excursion en Écosse et dans différentes parties de l'Angleterre. Il dit lui-même qu'il fut partout l'objet des manifestations les plus chaleureuses. Mais ce voyage parut contrarier le régent qui, d'un autre côté, n'était pas gracieux pour son frère, le duc de Kent. Celui-ci, dont la santé était altérée, alla, d'après les prescriptions de ses médecins, habiter pendant l'automne le climat plus doux du Devonshire. Il s'établit à Sidmouth, avec la duchesse, sa femme. Au mois de janvier 1820, le prince Léopold se trouvait chez lord Craven, lorsqu'il reçut la nouvelle que le duc de Kent avait pris un froid en visitant la cathédrale de Salisbury et que son état était devenu alarmant. Le prince se hâta d'accourir à Sidmouth, où le duc de Kent mourut le 23 janvier, dans les bras de sa

femme. Le désespoir de la duchesse était profond et légitime. Non-seulement elle perdait un époux dévoué et affectueux, mais elle restait sans moyens d'existence. Le prince Léopold prit sous sa protection la veuve et l'orpheline. Il les ramena à Kensington, les établit plus tard à Claremont, et, pendant plusieurs années, pourvut à l'entretien de leur maison [1].

Le pauvre George III mourut six jours après le duc de Kent, son fils. Le prince de Galles lui succéda, sous le nom de George IV.

Le nouveau roi se montra d'abord très-aimable pour son gendre. Mais celui-ci gardait une prudente réserve; sa conduite, selon ses expressions, était dirigée en vue de ce qui pourrait arriver à la reine Caroline. Cette malheureuse princesse séjournait alors près du lac de Côme, après un long et aventureux voyage à travers l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, l'Archipel, la Syrie et la Judée. Des rumeurs scandaleuses avaient été mises en circulation sur les relations qui, disait-on, s'étaient établies, pendant ce voyage, entre elle et son courrier ou écuyer, le

[1] En 1825, le parlement alloua une annuité de 6,000 livres sterling (150,000 francs) pour l'éducation de la princesse Victoria et pour l'entretien de sa maison.

beau Bartholomeo Bergami. A peine George IV est-il sur le trône que, par l'entremise de lord Hutchinson, il fait offrir à sa femme une pension de 50,000 livres sterling, si elle veut renoncer au titre de reine ainsi qu'à tout autre pouvant rappeler les liens qui l'unissaient à la famille royale d'Angleterre, et si elle consent à ne plus revenir dans les îles Britanniques. Loin d'accueillir cette offre outrageante, Caroline s'embarque pour l'Angleterre, et, le 6 juin 1820, le peuple la conduit triomphalement à Londres. George IV, exaspéré, fait porter par lord Liverpool, son ministre, une accusation d'adultère contre la reine, pour qu'elle soit déclarée indigne de partager le trône. Alors commence devant la chambre des lords un des procès les plus célèbres et les plus scandaleux de ce siècle. D'un côté, George IV et son gouvernement, impitoyables, inflexibles; de l'autre, l'infortunée reine, défendue par l'infatigable et éloquent Brougham, encouragée et soutenue par l'opinion publique. La chambre des lords prononça enfin sa condamnation à la majorité de cent vingt-trois voix contre quatre-vingt-quinze. Mais les ministres reculèrent devant leur triomphe; jugeant dangereux de donner suite à l'arrêt des lords, ils demandèrent l'ajournement à six

mois et laissèrent tomber entièrement la poursuite du bill qu'ils avaient sollicité.

Pendant ces pénibles débats, la situation du prince Léopold avait été presque insoutenable. Il eut un instant l'idée de s'éloigner de l'Angleterre pour se rendre près de la duchesse douairière de Cobourg, sa mère, alors sérieusement malade. Mais comment, disait-il plus tard, abandonner entièrement la mère de la princesse Charlotte, qui l'aimait tant? Il se décida toutefois à ne pas intervenir jusqu'à la fin des enquêtes judiciaires. Cette conduite lui paraissait la plus loyale. Le moment, qu'il attendait, étant venu, il se rendit ostensiblement à Brandenburg-House, résidence de la reine Caroline, pour y faire une visite à sa belle-mère. Elle le reçut avec une grande amabilité; mais, inquiéte, agitée, malheureuse, son regard était singulier, et elle tenait des propos assez bizarres. Dans l'état d'excitation indescriptible où se trouvait le pays, la visite du prince Léopold eut un grand retentissement et contribua à ramener l'opinion publique en faveur de la reine. Elle produisit également une sensible influence sur les lords et les ministres, et elle ne fut pas étrangère à l'abandon des poursuites. George IV, très-vindicatif d'ailleurs, ne pardonna jamais

cette démarche au prince Léopold. Il avait même déclaré qu'il ne verrait plus son gendre; mais le duc d'York intervint et réussit à arranger une entrevue. George IV, qui n'avait pas su résister à sa curiosité, pria le prince Léopold de lui décrire la toilette qu'avait la reine Caroline, lors de sa visite, et de lui raconter d'autres détails aussi puérils! (¹).

Le séjour de l'Angleterre devint alors assez déplaisant pour le gendre du roi. Après le couronnement de George IV, qui eut lieu au mois de juillet 1821, le prince se rendit à Cobourg, d'où il conduisit sa mère à Gênes. Après être resté quelque temps avec elle, il visita Florence, Rome et Naples. Dans les premiers jours de septembre de l'année suivante, il se rendit à Vienne pour y voir l'empereur Alexandre. Lord Londonderry (Charles), dans le dessein d'être agréable à George IV, mit tout en œuvre pour que le prince Léopold fût mal reçu, et il était secondé par le prince de Metternich, lequel s'imaginait que le gendre du roi d'Angleterre aspirait au trône de Grèce. L'arrivée du duc de Wellington mit fin à ces tracasseries. Au mois

(¹) *Notes autobiographiques* du roi Léopold. — La reine Caroline mourut le 7 août 1821.

d'octobre, le prince Léopold retourna à Cobourg et y resta quelque temps avec sa famille. En décembre, il se rendit à Paris, pour revenir en Angleterre au commencement de 1823. Il passa une grande partie de cette année à Claremont et à Ramsgate, avec la duchesse de Kent et ses enfants. Au mois d'août 1824, il retourna encore à Cobourg, mais arriva trop tard pour prévenir des événements pénibles.

Le duc Ernest Ier avait épousé, le 31 juillet 1817, Louise de Saxe-Gotha-Altenbourg, fille du duc Auguste, lequel mourut en 1822. Il en avait eu deux fils : Ernest-Auguste, né à Cobourg, le 21 juin 1818, aujourd'hui duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, un des souverains les plus éclairés de l'Allemagne, l'énergique promoteur de l'union germanique, et Albert-François, né à Rosenau, le 26 août 1819, prince éminent, que l'Angleterre regrettera longtemps encore. En 1826, le duc de Saxe-Cobourg se sépara de la duchesse, sa femme, qui alla résider à Paris, où elle mourut le 30 août 1831.

Revenu du continent au mois de janvier 1825, Léopold y retourna l'année suivante. Il se rendit d'abord à Carlsbad, puis à Cobourg, où il prêta ses bons offices aux arrangements qui devaient résulter du décès de Frédéric II,

dernier duc de Saxe-Gotha-Altenbourg [1]. Une convention, signée le 12 novembre 1826, stipula que le duc de Cobourg obtiendrait Gotha, en échange duquel il céderait au duc de Meiningen la principauté de Saalfeld. Le prince Léopold et d'autres membres de sa famille furent sensibles à la perte de Saalfeld et de ses charmants environs sur les bords de la Saal.

Mais l'Italie avait aussi un puissant attrait pour Léopold. Il y retourna et passa l'hiver à Naples, où une fièvre dont il fut atteint fit craindre un instant pour ses jours. Au printemps de 1827, il était de retour en Angleterre; il résida la plus grande partie de cette année à Claremont, à Cambridge et à Ramsgate, avec la duchesse de Kent et la princesse Victoria.

En 1828, Léopold revint à Paris. Quelques royalistes fervents, voyant la bonté avec laquelle le traitait Charles X, parlèrent des avantages qui pourraient résulter d'un mariage avec la duchesse de Berry [2]. Mais ce projet ne sourit pas au prince qui, d'ailleurs, était loin d'adhérer aux idées rétrogrades qui prédominaient parmi les légitimistes. De Paris, il se rendit en

(1) Il était mort le 11 février 1825.

(2) *Notes autographiques* du roi Léopold.

Digitized by Google

Silésie, pour y rencontrer le roi de Prusse (Frédéric-Guillaume III); il y était surtout attiré par le désir de revoir le meilleur ami qu'il eût jamais eu, selon ses expressions, le prince Guillaume de Prusse, le plus jeune frère du roi. De son côté, le prince royal (depuis Frédéric-Guillaume IV) fit promettre au prince Léopold d'aller le rejoindre à Naples. Celui-ci s'y trouva effectivement au mois de novembre, et prolongea son séjour sur le continent jusqu'au mois de mars 1829. En revenant, par Paris, en Angleterre, il était vivement préoccupé d'un projet qui pouvait de nouveau changer sa destinée.

Digitized by Google

III

En 1825, les Grecs insurgés avaient déjà jeté les yeux sur Léopold de Saxe-Cobourg. Orlando de Hydra et Luriotis furent chargés de pressentir ses intentions. Ils entrèrent aussi en relation avec George Canning qui, depuis la mort du marquis de Londonderry, en 1822, était ministre des affaires étrangères. Canning transmit au prince Léopold les propositions qui lui avaient été faites, en lui exprimant toutefois l'avis de ne pas les accueillir. Non-seulement il trouvait la situation de la Grèce encore trop embrouillée, mais il déclarait hautement que le prince serait beaucoup plus utile en Angle-

Digitized by Google

terre [1]. Quant à Léopold, il ne reculait pas devant la carrière à la fois périlleuse et honorable dont on lui ouvrait la perspective, et peut-être eût-il accueilli dès lors les ouvertures du gouvernement provisoire de la Grèce, s'il n'avait vu un obstacle presque insurmontable dans le désaccord des puissances. L'Autriche surtout, dirigée par le prince de Metternich, ne dissimulait point son aversion pour les révolutionnaires qui réveillaient les ombres de Léonidas et de Démosthènes.

En 1827, la France, l'Angleterre et la Russie parurent s'unir pour étendre leur protection sur ce peuple héroïque; mais le traité signé à Londres le 6 juillet ne stipulait encore qu'une simple médiation. La Grèce devait former un État à part, soumis à la suzeraineté du sultan. Les Grecs rejetèrent cette sujétion, et les puissances protectrices furent amenées à prendre une attitude plus énergique. La bataille navale de Navarin (20 octobre 1827), puis l'expédition française en Morée (mai 1828) marquèrent de nouvelles phases dans ces tragiques annales de l'émancipation du peuple hellénique. Il s'élevait

[1] *Notes autobiographiques* du roi Léopold. *Voir* aussi *Das Köningthum in Belgien* (par Arendt), pp. 60 et suiv.

Digitized by Google

graduellement, tandis que la Turquie, après avoir essayé de résister aux Russes, se laissait imposer, le 14 septembre 1829, les conditions du traité d'Andrinople.

Léopold n'avait cessé de suivre avec le plus grand intérêt les événements dont la Grèce était le théâtre. Il s'entourait des livres qui pouvaient lui fournir les notions les plus exactes sur ce pays. Il avait pour unique confident, dit-on, le baron de Stockmar [1], qui, après avoir, comme médecin militaire, fait avec les princes de Saxe les campagnes de 1814 et de 1815, avait accompagné Léopold en Angleterre. Telle était la confiance dont il jouissait que, après la mort de la princesse Charlotte, Léopold lui avait confié les fonctions de maréchal de sa cour et la direction de ses affaires.

Ayant eu autrefois des rapports assez intimes avec le comte Kapodistrias, président du gouvernement provisoire de la Grèce, Léopold lui envoya le frère de son confident pour sonder ses intentions. Kapodistrias, dans un memorandum du 30 mai 1829, lui indiqua, comme l'expression de ses vœux pour l'avenir de sa

[1] Chrétien-Frédéric Stockmar, né à Cobourg, le 22 août 1787.

patrie, un gouvernement monarchique sous un prince chrétien à qui les Grecs demanderaient d'embrasser leur religion et de s'accorder avec eux sur les principes d'après lesquels le pays serait gouverné; il désignait en outre les frontières dont la Grèce devenue indépendante ne pourrait se passer. On assure que cette démarche habile du prince Léopold près du président, très-sympathique à la Russie, contribua à lui gagner le suffrage de la cour de Saint-Pétersbourg (¹).

Au mois de novembre 1829, les mandataires des trois puissances reprirent leurs conférences à Londres, décidés à faire de la Grèce un État indépendant et non plus tributaire.

George Canning, devenu premier ministre, le 12 avril 1827, avait terminé prématurément, le 8 août de la même année, sa glorieuse carrière. Au mois de janvier 1828, le duc de Wellington forma un nouveau cabinet dans lequel lord Aberdeen tint le portefeuille des affaires étrangères. Le prince de Metternich usa de l'influence qu'il avait malheureusement sur le duc de Wellington et sur lord Aberdeen, pour

(¹) Gervinus, *Histoire du dix-neuvième siècle* (traduction française), t. XV, p. 281.

proposer des limites dans lesquelles le jeune État, dont il était l'adversaire acharné, aurait été, pour ainsi dire, étouffé [1]. Il voulait réduire la Grèce indépendante à la presqu'île de Morée, et le cabinet du duc de Wellington avait adhéré à cette proposition.

La Russie, puis la France, celle-ci après avoir d'abord hésité entre d'autres candidats, exprimèrent le désir formel de déférer la souveraineté du nouvel État au prince Léopold. Elles le prièrent en conséquence d'accepter une tâche à laquelle se rattachaient les plus grands intérêts de l'Europe. Quant au duc de Wellington, d'accord avec ses collègues, il repoussait la candidature du prince Léopold, non par inimitié contre lui, mais à cause de son étrange situation vis-à-vis du roi. George IV se trouvait sous l'influence du duc de Cumberland, son frère [2], le chef de l'ultra-torysme, l'adversaire jaloux du vainqueur de Waterloo. Or le duc de Cumberland voulait faire déférer le trône de Grèce à son beau-frère, le duc Charles de Mecklembourg-Strélitz, tandis que le duc de

(1) *Notes autobiographiques* du roi Léopold.

(2) On sait que le duc de Cumberland devint, en 1837, roi de Hanovre, sous le nom d'Ernest-Auguste.

Wellington proposait, comme une sorte de transaction, le prince Frédéric des Pays-Bas, que l'empereur Nicolas avait d'abord favorisé. Comme le duc de Cumberland avait obtenu pour son candidat l'appui du roi, Wellington résolut enfin de détruire une influence qui contrariait sans cesse sa politique. Il abandonna la candidature du prince Frédéric des Pays-Bas, se rallia au prince Léopold et déclara, le 15 janvier 1830, à George IV que, s'il n'appuyait lui-même ce candidat, déjà désigné et accepté par la Russie et la France, les ministres résigneraient le pouvoir.

Ces complications exercèrent une influence bien fâcheuse sur la constitution définitive de l'État grec; car le cabinet anglais, obligé de se préoccuper exclusivement de la candidature du prince Léopold, ne put donner une attention suffisante à la grave question des limites.

Le 3 février 1830, les représentants des trois puissances protectrices [1], après avoir affirmé de nouveau l'indépendance des Hellènes et indiqué les frontières du nouvel État, résolurent de faire au prince Léopold l'offre officielle de

[1] Le comte de Montmorency-Laval, lord Aberdeen et le prince Lieven.

la souveraineté héréditaire de la Grèce, avec le titre de *prince souverain*. Avant d'accepter, il voulut conférer avec les plénipotentiaires et les principaux ministres anglais. Le 9 février, dans un entretien avec le duc de Wellington, il déclara qu'il ne consentirait à devenir souverain de la Grèce que si on laissait aux Grecs le droit de s'opposer à sa nomination; qu'il réclamerait donc sur son élection leurs libres suffrages; et qu'il ferait en outre dépendre son acceptation d'une rectification des frontières. En effet, la note qu'il adressa de Claremont, le 11 février, aux représentants des trois grandes puissances n'était au fond qu'une acceptation conditionnelle. Il y réclamait des frontières plus solides, l'intervention des puissances protectrices en faveur des îles de Candie et de Samos, qui allaient être rendues à la Porte, la garantie pécuniaire des mêmes puissances et un secours de troupes pour un temps à déterminer.

Mais Léopold avait des vues plus hautes. Encouragé par les débats du parlement britannique, il avait exprimé le désir que l'île de Candie et les îles Ioniennes fissent partie du nouvel État. Le duc de Wellington répondit que Candie devait appartenir au possesseur des

Dardanelles. Quant aux îles Ioniennes, il ne s'opposait point formellement à leur cession; néanmoins les délais qu'on fit naître en vue d'entraver les négociations eurent le même résultat qu'une opposition ouverte.

En résumé, les représentants des trois puissances, très-impatients de se décharger d'une lourde responsabilité, après avoir fait quelques concessions secondaires et de nouvelles promesses au prince Léopold, le proclamèrent souverain de la Grèce et notifièrent officiellement sa nomination à la Porte et au gouvernement provisoire des Grecs.

L'acceptation même conditionnelle de Léopold avait réjoui tous ceux qui avaient pu apprécier ses hautes qualités. Un des plus empressés à le féliciter fut le célèbre baron de Stein, le régénérateur de la Prusse. Il lui écrivit (19 mars 1830) : « L'élection de Votre Altesse Royale a répondu aux désirs de tous les partisans de la Grèce, parce que le choix est tombé sur un prince de naissance illustre, d'un esprit calme et réfléchi, ayant l'expérience des affaires par la part qu'il a prise aux événements; un prince qui sait gagner les cœurs, apaiser les passions, et qui possède une douceur persuasive; d'ailleurs, parfaitement au courant des institutions

Digitized by Google

politiques des pays constitutionnels, indépendant des étrangers, et par là même en état de n'avoir en vue que l'intérêt de son pays. » Dans sa réponse, datée du 10 avril, Léopold fit preuve d'une loyale franchise envers l'illustre patriote avec lequel il s'était entretenu plus d une fois de l'éventualité qui venait de se réaliser. Il signalait comme une cause de grandes difficultés les limites imposées au nouvel État, nonobstant ses observations. Il voyait une autre source de graves embarras dans la nécessité d'obtenir la pleine garantie des puissances pour les emprunts que la triste situation de la Grèce rendait indispensables. « Les puissances, disait-il, ne veulent garantir qu'un peu plus de la moitié de ce que je demande; dans de pareilles conditions, je n'accepterai pas. Il est possible que cela finisse par une rupture; je ne m'en inquiète pas. Je suis à ce sujet conséquent avec moi-même (1). »

Cette lettre avait été écrite à Paris, car le prince avait quitté Londres, le 4 avril, pour la capitale de la France. Son absence dura vingt-cinq jours; il ne fut de retour à Londres que

(1) *Das Leben des ministers Freiherrn vom Stein*, par S.-G.-H. Pertz. (Berlin, 1849-1855, 6 vol. in-8°.)

Digitized by Google

le 30 avril. Pendant son séjour à Paris, il obtint, par de grands efforts personnels, la garantie des trois puissances pour un emprunt de soixante millions de francs. Mais lord Aberdeen, qui ne s'était d'ailleurs prêté qu'avec peine à la conclusion de cet emprunt, se montra inflexible quant aux limites dont le prince faisait dépendre aussi son acceptation définitive; lord Aberdeen ne voulut admettre aucune modification.

Déjà désillusionné, Léopold apprit encore que son élection, telle qu'elle avait été accomplie, rencontrait de l'opposition en Grèce. Le 15 mai, il reçut deux lettres du comte Kapodistrias, président du gouvernement provisoire. Datées du 22 avril, accompagnées d'un mémoire du Sénat, elles détruisaient l'hypothèse que la Grèce donnerait son approbation franche et sincère aux arrangements des puissances. Le Sénat faisait, au contraire, des réserves pour les droits du peuple et des représentations contre la délimitation du pays.

Le prince n'hésite plus. Dans une note du 15 mai, adressée aux plénipotentiaires des trois cours alliées, il résume d'abord les négociations qui venaient d'avoir une si fâcheuse issue, puis il expose les raisons puissantes qui

l'obligent à renoncer à la souveraineté de la Grèce.

« Lorsque, disait-il, le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu *librement* et unanimement par la nation grecque, et d'être accueilli comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables. C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ces espérances déçues, et qu'il est forcé de déclarer que les arrangements arrêtés par les puissances alliées et l'opposition des Grecs, lui ôtant le pouvoir de parvenir à ce but sacré et glorieux, lui imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir les Grecs dans la sujétion par la force des armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentiments et injurieuse à son caractère qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies, afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur

pour lui-même, et avantage pour les Grecs et les intérêts généraux de l'Europe. »

La duchesse de Kent, qui n'avait cessé de supplier son frère de ne pas quitter d'Angleterre, accueillit cette détermination avec une extrême satisfaction. Trente-sept ans après, la reine Victoria écrivait encore ces paroles touchantes : « La reine se rappelle bien la joie qu'elle éprouva quand ceci eut lieu; comme elle adorait son oncle, elle ne pensait à son départ pour la Grèce qu'avec désespoir [1]. »

Léopold, cependant, ne se dissimulait pas que sa conduite donnerait lieu à des interprétations erronées. Le 10 juin, il adressa au baron de Stein une nouvelle lettre dans laquelle il développait les raisons de son refus. « Quel est celui, disait le prince, s'il est homme d'honneur, qui voudrait accepter la souveraineté avec l'obligation d'expulser les Grecs de l'Acarnanie et de l'Étolie, provinces dont ils ont maintenant la possession complète et tranquille? On n'a pas assez mûrement réfléchi aux suites. Le comte Kapodistrias lui-même, abs-

[1] *The early years of his royal highness the prince consort*. Appendice.

traction faite de ses justes prétentions au sujet des frontières, a improvisé des institutions qui ont beaucoup accru la complication des affaires. Je fus au regret d'être forcé de renoncer à une position qui, malgré ses difficultés, pouvait être utile et amener de la gloire, si l'on parvenait à rendre l'arrangement acceptable aux Grecs. Du moment où ceux-ci le considéraient comme nuisible à leurs plus grands intérêts et où les puissances ne voulaient rien y changer, il devenait difficile, pour ne pas dire impossible, de s'attendre à des succès. On se serait trouvé dans la pénible situation de ne contenter aucun parti, tandis que le souverain aurait été rendu responsable et qu'on l'aurait accusé d'incapacité. Vous m'avez bien engagé, lorsque pour la dernière fois nous parlâmes de ce sujet, à ne pas accepter sans posséder les moyens de réussir. »

Mais le baron de Stein, après s'être si vivement intéressé à la Grèce et avoir fondé de si grandes espérances sur l'acceptation du prince Léopold, devait être désagréablement affecté. Il exprima sa contrariété en des termes assez bizarres et poussa la rudesse jusqu'à l'injustice. Au prince il disait qu'il fallait avoir l'œil du croyant, qui s'élève ferme et hardi vers les cieux, et il lui rappelait la lutte soutenue par l'empereur Alexan-

dre contre Napoléon. Avec ses intimes, il était plus explicite. Il attribuait la détermination du prince à des motifs égoïstes et l'accusait de pusillanimité. Il écrivait : « Au lieu de combattre les difficultés, au lieu d'achever ce qu'il a commencé, il retire lâchement la main de la charrue, tandis qu'il spécule sur les changements qui vont survenir par suite de la mort prochaine de George IV. Un homme ayant un caractère aussi peu résolu n'est nullement destiné à entrer dans la vie active d'une manière ferme; il n'a pas de couleur [1] »

Les philhélènes de France, alors très-ardents et très-influents, se montrèrent également courroucés et mécontents de cette abdication. Un des organes les plus importants de l'opposition publia une appréciation sévère « de la conduite du prince Léopold dans l'affaire de la Grèce [2]. » Le publiciste français, de même que l'homme d'État allemand, voyait une coïncidence singulière entre la renonciation de

[1] Voir *Das Leben des ministers Freihernn vom Stein,* passim.

[2] *Revue française* (cahier de juillet 1830), pp. 174-201. Les articles de ce recueil n'étaient pas signés; mais on n'ignore pas qu'il avait pour principaux rédacteurs (1828-1830) MM. Guizot et de Barante.

Léopold et la maladie du roi d'Angleterre. Les lettres de Kapodistrias, que le prince avait eu tant de hâte à transmettre à lord Aberdeen, n'étaient, selon lui, qu'un prétexte. « Pour quiconque n'ignore pas, disait le grave publiciste, quelles perspectives nouvelles la mort du roi ouvrait à l'ambition du prince, tout ce que nous pourrions ajouter devient inutile. Observons seulement qu'envisagée sous ce nouveau point de vue, sa correspondance n'offre plus rien d'inconséquent et de bizarre. L'ambition étant admise comme le motif dominant de sa conduite, on conçoit qu'avant la fin de janvier, le roi se portant bien, il ait sollicité sans *condition* la souveraineté de la Grèce; que, de la fin de janvier au commencement d'avril, le roi se portant mal, il ait cherché à gagner du temps et à éloigner la conclusion de l'affaire; qu'enfin, à partir du 1er avril, le roi étant condamné, il n'ait plus songé qu'à une chose, à rompre sous un prétexte plausible. » La maladie du roi d'Angleterre avait donc été le motif déterminant de la conduite du prince Léopold, mais non pas cependant le motif unique, exclusif. « Si on ne nous a pas trompés sur le caractère du prince, poursuivait le publiciste français, c'est un homme moins ambitieux qu'ennuyé,

aimant la gloire, mais encore plus les commodités de la vie, et qui, à une de ces imaginations allemandes qui se passionnent vivement pour chaque perspective nouvelle, unit, comme il arrive souvent, une de ces activités paresseuses qui s'effraient non moins vivement des difficultés. Les hommes ainsi faits sont faciles à tenter; ils s'engouent vite parce qu'ils n'envisagent d'abord que le beau côté des choses, et se dégoûtent encore plus vite, parce que, un parti une fois pris, ils n'en savent plus voir que les inconvénients. »

Qu'il connaissait mal le caractère de Léopold celui qui écrivait ces lignes! En ce prince circonspect, il ne voyait qu'un esprit inconsistant! Léopold devait prouver bientôt qu'il était capable de fonder un État; que, par sa patience intelligente, sa ténacité, son énergie, il se rapprochait plutôt de Guillaume III et du Taciturne que de ces ambitieux vulgaires et légers qui bâtissent sur le sable.

On vient de lire un récit, que nous croyons impartial, des négociations relatives à la souveraineté de la Grèce. De ce récit ne faut-il pas conclure que, dans sa note du 21 mai, le prince Léopold avait énoncé les raisons véritables, les motifs sérieux de sa détermination? « Il

ne voulait pas être imposé à un peuple mécontent ([1]). »

Au surplus, pouvait-il deviner, prophétiser l'influence qu'aurait sur ses destinées la maladie de George IV? Ce monarque mourut le

([1]) L'auteur de la remarquable *Histoire du dix-neuvième siècle* s'était rallié à l'opinion émise, en 1830, par la *Revue française*. Mais il résulte d'une note de la traduction (t. XV, p. 287), que M. Gervinus a tenu compte de nouvelles informations, qui rectifient ce qu'il avait dit d'abord sur le refus du prince Léopold d'accepter la couronne de Grèce. « Elles l'obligeront, dit le traducteur, à expliquer, dans une nouvelle édition de son ouvrage, cet acte plutôt par des raisons provenant des circonstances extérieures, que par des motifs personnels, dans lesquels l'auteur avait vu jusqu'alors l'explication de cette manière d'agir. » Nous sommes donc d'accord avec l'éminent professeur de l'université de Heidelberg.

Les hésitations, puis le refus de Léopold eurent d'ailleurs une influence heureuse pour la constitution définitive de la Grèce indépendante. C'est ce qu'il constatait lui-même trois ans après lorsqu'il écrivait (août 1833) : « ... Toute cette diplomatie, même lorsqu'elle n'a pas de sinistres intentions, a le diable au corps pour vous pousser à des engagements. Je dois en savoir quelque chose, comme je n'ai fait que négocier depuis le mois de novembre 1829, bientôt quatre ans, quand toutes les choses qui permettent la possibilité d'un État grec sont le résultat de mes ennuis... »

26 juin 1830, et le duc de Clarence, son frère, lui succéda sous le nom de Guillaume IV. Or Guillaume IV devait régner jusqu'au 20 juin 1837, et, à cette époque, la princesse Victoria était majeure.

IV

Il est très-vraisemblable que le prince Léopold, après avoir refusé le trône de Grèce, suivit avec un vif intérêt aussi les diverses péripéties de la révolution belge.

Le 4 octobre 1830, le gouvernement provisoire décide que les provinces belges, violemment détachées de la Hollande, constitueront un *État indépendant* et convoque un congrès national à Bruxelles. Au commencement du mois suivant, une « conférence, » composée des représentants de la France, de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, se réunit à Londres, à la demande du roi des Pays-Bas.

Digitized by Google

Elle propose, le 4 novembre, à la Belgique et à la Hollande, sous l'intervention des puissances, une cessation d'hostilités, en assignant à la Hollande, comme ligne de l'armistice, les limites qu'elle avait avant la réunion, c'est-à-dire avant le traité de Paris du 30 mai 1814. Le 10, le gouvernement provisoire adhère à cet armistice. Le même jour, l'assemblée constituante du peuple belge se réunit à Bruxelles. Elle proclame, le 18, à l'unanimité, l'indépendance de la Belgique, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique; décrète, le 22, que la forme du gouvernement sera la monarchie héréditaire; prononce, le 24, l'exclusion perpétuelle des membres de la maison d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique.

Dès lors, le nom du prince Léopold de Saxe-Cobourg avait été prononcé. Lorsque se réunit le Congrès, chargé de constituer l'indépendance des anciennes provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, l'ambassadeur prussien à Londres fit entendre au prince que le roi Frédéric-Guillaume III, s'il n'avait été retenu par ses relations de famille avec la maison d'Orange, le verrait avec satisfaction à la tête du nouvel État. A Bruxelles, M. Vande Weyer,

membre du gouvernement provisoire, et d'autres hommes influents, avaient également appelé l'attention sur lui ([1]). Mais le cabinet de Saint-James gardait une extrême réserve ou, pour mieux dire, il n'avait pas encore désespéré de voir la Belgique se constituer sous la vice-royauté du prince d'Orange. Lord Aberdeen, secrétaire d'État pour les affaires étrangères dans le ministère du duc de Wellington, déclara formellement qu'il n'avait jamais admis qu'une *séparation administrative* des deux pays ([2]). Le 16 novembre, lord Grey constitua le cabinet whig, dans lequel lord Palmerston prit la place de lord Aberdeen; mais ce ne fut que graduellement que le nouveau ministère adhéra à l'indépendance absolue de la Belgique. Il ne s'empressa pas non plus de se rallier à la candidature du prince Léopold, d'abord mal

([1]) *Révolution belge de 1830*, par CHARLES WHITE, t. III, chap. II.

([2]) « ... Nous repoussons de la manière la plus positive l'assertion qui nous rend responsables d'avoir sanctionné au pouvoir l'indépendance de la Belgique. La seule séparation que nous ayons admise était une séparation administrative des deux pays. Du reste, le principe du gouvernement devait rester le même... » Lord Aberdeen à la chambre des lords (27 janvier 1832).

Digitized by Google

vue à la cour, et même l'objet de certaines railleries de son organe avoué.

Quant au gouvernement français, il devait encore ménager le parti du mouvement, qui convoitait les provinces belges et rhénanes.

La conférence de Londres poursuivit son œuvre de pacification. Le 17 novembre, elle donna à la suspension d'armes un caractère illimité. Le 20 décembre, elle proclama la dissolution du royaume des Pays-Bas, tout en s'arrogeant le droit d'intervenir, même malgré l'un et l'autre pays, pour régler les conditions du partage. Le roi Guillaume protesta contre ce protocole; le gouvernement insurrectionnel y souscrivit conditionnellement. La conférence, passant outre, arrêta, par de nouveaux protocoles du 20 et du 27 janvier 1831, des bases de séparation entre la Belgique et la Hollande. Le Congrès, à son tour, protesta énergiquement contre ces actes, qui dépossédaient la Belgique du Luxembourg et de la rive gauche de l'Escaut; le roi Guillaume, au contraire, accéda aux conditions de partage.

Tel était l'état des choses lorsque le Congrès aborda l'importante question de l'élection du chef de l'État. Louis-Philippe avait d'abord décliné toutes les propositions qui tendaient à

placer le duc de Nemours sur le nouveau trône. Mais lorsque le duc Auguste de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais, eut rencontré un grand nombre d'adhérents au sein de l'assemblée nationale, le cabinet français, par crainte du bonapartisme, mit tout en œuvre pour assurer l'élection du duc de Nemours. Ce jeune prince fut proclamé le 3 février [1]. Louis-Philippe, devant alors opter entre une guerre générale et la tentation d'ériger un trône pour un de ses fils, déclara, non sans avoir hésité pendant quelque temps, qu'il n'imiterait ni Louis XIV ni Napoléon. Le 17, il refusa solennellement l'offre du Congrès belge.

Pendant les ardentes discussions auxquelles

[1] Les principaux agents de cette élection furent à Bruxelles, MM. Bresson et de Lawoestine; à Paris, le comte de Celles, membre du Congrès et du comité diplomatique. M. de Celles avait épousé Mlle de Valence, petite-fille de Mme de Genlis, dont la tante, Mme de Montessu, avait été mariée morganatiquement au grand-père de Louis-Philippe. A Paris on désignait le commissaire général qui aurait gouverné la Belgique pendant la minorité du duc de Nemours : c'était M. Teste.

Quant au duc Auguste de Leuchtenberg, on sait qu'il épousa ensuite dona Maria, reine de Portugal, et qu'il mourut en 1835.

donnait lieu dans le Congrès le choix du chef de l'État, M. Paul Devaux, qui avait déjà acquis une influence sérieuse sur ses collègues, s'était exprimé en ces termes (12 janvier 1831) : « ... Il me semble que la question a été un peu rétrécie; on ne nous a présenté d'autre alternative qu'un prince français, le duc Auguste de Leuchtenberg, ou le prince Othon, de Bavière; je crois, cependant, qu'il est d'autres princes qui pourraient également nous convenir, et sur lesquels on a passé légèrement, peut-être; et parmi ceux-là, je citerai le prince de Saxe-Cobourg. Je sais la prévention qui existe, dans cette assemblée, contre un prince anglais; je sais que tout ce qui tient à l'industrie se soulève contre un pareil choix : mais on oublie que le prince de Saxe-Cobourg n'est Anglais que par alliance, et que s'il s'alliait à la France, en acceptant la couronne de la Belgique, il deviendrait plus français qu'anglais. L'histoire nous apprend, d'ailleurs, qu'un prince ne sacrifie pas les intérêts qu'il est appelé à gouverner à ceux d'un pays qui lui est devenu étranger. L'opinion générale est encore défavorable à ce prince parce qu'elle se prononce en faveur d'un prince catholique. La manière dont j'ai voté sur les questions,

mi-partie politiques, mi-partie religieuses, qui ont été soumises à l'assemblée, me donne le droit d'exprimer mon opinion librement sur ce sujet. J'ai pensé alors que la loi ne devait être ni catholique ni anticatholique, mais seulement juste et libérale; et dans le même sens, je ne puis concevoir l'exclusion d'un prince non-catholique. S'il est catholique, c'est bien; s'il ne l'est pas, c'est bien encore; et je dirai plus, si dans l'élection, il pouvait y avoir une préférence, elle devrait être pour un prince non-catholique; car, d'après les bases de notre future Constitution, il n'y a plus qu'une oppression à redouter, c'est celle de la majorité. Toute notre organisation politique repose, en effet, sur le système électif, et le système électif est le règne de la majorité. La majorité étant catholique chez nous, il serait peut-être à désirer que le chef du pouvoir exécutif ne le fût pas [1]. »

Mais, à cette époque, la France repoussait presque brutalement la candidature du prince de Saxe-Cobourg et, comme M. Devaux le disait un peu plus tard, la diplomatie européenne n'osait pas l'offrir. Dans sa perplexité, le gouvernement provisoire avait envoyé à Paris un de

[1] *Discussions du Congrès national*, t. II, p. 129.

ses membres, M. Alexandre Gendebien, afin de connaître les dispositions définitives du gouvernement français. Au commencement de janvier, Louis-Philippe, ayant reçu l'envoyé belge, déclara qu'il ne pourrait agréer les vœux du Congrès, si celui-ci déférait la couronne au duc de Nemours. Alors M. Gendebien le pressentit sur l'élection éventuelle du prince Léopold de Saxe-Cobourg et une alliance avec l'une des princesses de la maison d'Orléans. Louis-Philippe fit un grand éloge du prince, mais ne donna aucun espoir de réaliser la combinaison projetée ou de concourir à sa réalisation [1]. Dans un dernier et très-vif entretien, qu'il eut, le 8 janvier, avec

[1] « ... Je dis au roi que le second objet de ma mission était de demander son agrément pour l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg et une alliance avec une princesse d'Orléans. » Le roi me répondit : « Je connais depuis longtemps le prince Léopold de Saxe-Cobourg; c'est un beau cavalier, un parfait gentilhomme, très-instruit, très-bien élevé; la reine le connaît aussi et apprécie les avantages de sa personne. Mais... il y a un mais qui n'a rien de désobligeant pour la personne et les qualités du prince; il y a des répugnances de famille, des préjugés peut-être, qui s'opposent à l'union projetée... » *Révélations historiques sur la révolution de 1830,* par ALEX. GENDEBIEN, dans *la Liberté,* 3e année, no 11.

le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères, M. Gendebien lui dit : « .... Que nous conseillez-vous? Le prince Othon de Bavière, un prince de Naples, deux enfants. Deux enfants! pour réaliser, garantir au dedans et au dehors les conséquences de notre révolution, les promesses de 1830!... Les candidatures du duc de Nemours et du prince de Saxe-Cobourg sont seules sérieuses; vous les repoussez toutes deux d'une manière absolue; pour sortir de la périlleuse situation où nous place votre double refus, il ne nous reste qu'une voie : aller à Londres proposer la candidature du prince Léopold avec alliance française; si le roi des Français persiste dans son refus, nous passerons outre : nous prendrons le prince Léopold, sans princesse française. » Le ministre, se levant, répondit avec colère : « Si Saxe-Cobourg met un pied en Belgique, nous lui tirerons des coups de canon. — Eh bien, nous prierons l'Angleterre de répondre à vos canons. — Ce sera la guerre générale. — Soit, nous préférons la guerre, même générale, à une restauration, à une humiliation continue et sans issue (¹). »

(¹) *Révélations historiques*, etc., dans *la Liberté*, 3ᵉ année,

Malgré la déclaration si formelle de Louis-Philippe, son gouvernement, comme nous l'avons dit, se vit amené à soutenir, et par tous les moyens, la candidature du duc de Nemours lorsqu'une fraction importante du Congrès se fut montrée fermement disposée à déférer le trône à Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg [2]. Le duc de Nemours triompha, mais son élection ne terminait rien, puisque Louis-Philippe ne voulait pas affronter une conflagration générale dans un intérêt dynastique.

Léopold avait donc bien raison quand il soutenait plus tard que son élection tardive avait été un grand dommage pour la Belgique. Proclamé au mois de novembre 1830, même en janvier 1831, il aurait pu, croyait-il, épargner à notre pays une crise douloureuse et de grands sacrifices. Il attribuait l'ajournement de sa candidature moins encore aux répugnances des cours absolutistes, à leurs relations de famille

n° 12. — Cf. *Discussions du Congrès national,* t. II, pp. 83 et 106.

(2) *Voir,* entre autres, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* par M. Guizot (édition de Leipzig), t. VIII, p. 218.

avec la maison d'Orange, qu'au mauvais vouloir et aux arrière-pensées du gouvernement de Louis-Philippe (1).

Après l'institution de la régence, le nom du prince de Saxe-Cobourg fut prononcé plus fréquemment (2). Dans les instructions qu'il adressa aux envoyés belges à Paris et à Londres (M. Le Hon et M. le comte d'Arschot), en ce qui concernait le chef définitif de l'État, M. Vande Weyer, devenu ministre des affaires étrangères, attira particulièrement leur attention sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg. La conférence de Londres ne s'était pas bornée à prononcer l'exclusion du duc de Leuchtenberg et du duc de Nemours : elle avait déclaré, dans son protocole du 19 février 1831, que le souverain de la Belgique devait répondre, par sa position personnelle, au principe d'existence

(1) « ... Les affaires de la Belgique se seraient bien autrement arrangées alors, et elle paie chèrement les velléités qu'on a eues alors en France. Le prince de Talleyrand, la France et les Belges ont à se reprocher cela mutuellement, mais il est douloureux de penser ce que la Belgique aurait pu être sans les malheureuses intrigues de cette époque... » (Léopold à M. Le Hon, 19 juin 1832.)

(2) Surlet de Chokier, président du Congrès national, avait été nommé régent le 24 février.

de la Belgique même, et satisfaire à la sûreté des autres États. Telle était, en réalité, la vocation du prince Léopold. M. Lebeau, successeur de M. Vande Weyer au ministère des affaires étrangères, reprit les négociations ébauchées par l'ancien président du comité diplomatique et résolut de les faire aboutir. Il avait été le plus ardent promoteur de la candidature du duc de Leuchtenberg; il l'avait opposé énergiquement au duc de Nemours, après avoir toutefois recommandé d'abord une autre combinaison, dans laquelle le prince Jean de Saxe aurait reçu la couronne belge [1]. Mais le temps des illusions était passé. M. Lebeau, d'accord avec M. Paul Devaux, membre aussi du conseil des ministres, entreprit fermement de clore la révolution par le choix du

[1] M. Lebeau s'exprimait en ces termes (Congrès national, séance du 11 janvier 1831) : « ... Il y a encore une autre question à traiter : je n'ai pas perdu le souvenir qu'il avait été question de nous donner pour roi un prince de Saxe, en réunissant à la Belgique les provinces rhénanes. Cette combinaison a été agitée par le cabinet français, qui ne l'a abandonnée que depuis peu de jours. Je voudrais que la France fût encore consultée par nos commissaires sur cette réunion... » *Discussions du Congrès national*, t. III, p. 101.

prince Léopold comme chef définitif de l'État.

Il s'empressa de voir lord Ponsonby, commissaire de la conférence à Bruxelles, et le général Belliard, ministre plénipotentiaire du roi des Français près du régent, afin de s'assurer de leurs dispositions. Le premier déclara nettement qu'il ne voulait plus lui parler du prince d'Orange. « Il a risqué la partie, dit-il, en faisant allusion à des événements récents, et il l'a perdue sans ressource. » M. Lebeau ayant prié le commissaire de la conférence de lui dire sans détour s'il pouvait compter sur sa coopération sincère dans la négociation qu'il allait entreprendre auprès du prince de Saxe-Cobourg, lord Ponsonby promit formellement son appui [1]. Quant au général Belliard, il

[1] Charles White, qui avait été secrétaire de lord Ponsonby, dit : « ... Ce ne fut que lors de l'avénement du ministère Lebeau que la question fut reproduite d'une manière positive. Le 12 avril, ensuite d'un entretien avec MM. G. de Jonghe, H. Vilain XIIII et autres membres du Congrès, une nouvelle communication non officielle sur ce sujet fut faite par M. White à sir Edward Cust, un des aides de camp du prince Léopold; car lord Ponsonby refusa de se charger d'aucune communication directe, avant d'avoir soumis la matière à son gouvernement et reçu des instructions. » *Révolution belge de 1830,* t. III, chap. II.

donna alors l'assurance que son gouvernement ne verrait point avec déplaisir l'élection du prince. On ne pouvait mieux constater le revirement qui s'était opéré au sein du ministère français, depuis que Casimir Périer en était devenu le chef.

En effet, dès le commencement du mois d'avril, le nouveau président du conseil, d'accord avec ses collègues, avait adhéré à la combinaison qui allait acquérir bientôt une importance européenne [1]. Le 12 avril, l'envoyé belge écrivait de Paris à M. Lebeau : « Plus de doute qu'on ne reconnaisse, ici comme ailleurs, le prince de Saxe-Cobourg. Je tiens aujourd'hui même de haute source que l'alliance désirée [2] pourrait être consentie dans un délai moral, tel qu'un an au plus, après l'avénement du nouveau souverain; mais qu'il n'y faut pas compter comme condition ou comme suite certaine de l'élection, et que même, quand la politique n'y verrait plus d'obstacles, tout

[1] M. Le Hon au ministre des affaires étrangères (à Bruxelles), de Paris, 3 mai 1831.

[2] Le cabinet de Bruxelles avait indiqué la perspective d'une alliance du prince de Saxe-Cobourg, en cas d'élection, avec une princesse d'Orléans.

Digitized by Google

image
not
available

comte Sébastiani venait de lui exprimer les mêmes dispositions en faveur de tout élu qui ne serait pas hostile à la France, que ce fût le prince de Cobourg, ou tout autre.

Le Congrès belge s'était ajourné le 14 avril pour laisser au ministère la liberté de s'occuper plus activement de la négociation nouvelle, dont l'objet n'était déjà plus un secret. On avait cru d'abord qu'il était convenable de faire encore une tentative près du cabinet de Saint-James pour qu'il suivît l'exemple de la France, qui avait reconnu le régent de la Belgique. Mais lord Palmerston déclara itérativement au comte d'Arschot que toute relation officielle avec l'Angleterre était impossible aussi longtemps que le Congrès de Bruxelles repoussait le protocole du 20 janvier, qui contenait les bases de séparation entre la Belgique et la Hollande. « Dans cet état des choses, ajouta-t-il, l'Angleterre ne reconnaîtra le choix d'aucun prince, fût-ce le duc de Cambridge. » M. d'Arschot ayant parlé du prince Léopold, le chef du Foreign-Office en fit un grand éloge, mais il l'interrompit bientôt en réitérant encore une fois sa déclaration qu'il était inutile pour le moment de s'occuper de lui ou de tout autre.

Alors M. Lebeau proposa au régent de rap-

Digitized by Google

peler immédiatement M. d'Arschot de Londres et de désigner quelques membres du Congrès, lesquels seraient expressément chargés, au nom du ministre des affaires étrangères, d'une mission officieuse auprès du prince Léopold. Le ministre choisit, pour remplir cette mission purement officieuse, MM. le comte Félix de Mérode, l'abbé de Foere, Henri de Brouckere et Hippolyte Vilain XIIII. Le départ de ces commissaires fut accueilli avec satisfaction dans le public. Dès lors, la candidature du prince de Saxe-Cobourg gagna chaque jour des partisans, même dans la province de Liége, où la réunion à la France avait été désirée naguère par beaucoup d'industriels, et à Anvers, où la maison d'Orange avait eu des adhérents nombreux et influents.

Le cabinet français, de son côté, tout en ménageant le prince de Capoue, candidat avoué de la reine Marie-Amélie, sa tante, continuait à se montrer bien disposé pour le prince de Saxe-Cobourg. Le comte Sébastiani écrivait au général Belliard qu'il fallait laisser une liberté entière au Congrès; qu'il fallait rester neutre entre le prince de Naples et le prince de Saxe-Cobourg; mais qu'il fallait repousser énergiquement la candidature du duc de Reichstadt, si

celle-ci était mise en avant [1]. M. Le Hon mandait à M. Lebeau : « Les ministres français se sont convaincus qu'entre tous les candidats, c'était le prince de Saxe-Cobourg peut-être qui, aux yeux de la Belgique et des autres puissances, était en position d'offrir le mieux les garanties d'un prince réellement *belge.* » Il ajoutait : « On est ici généralement d'opinion que jamais les circonstances ne nous furent plus favorables pour constituer un État belge. Les victoires des Polonais ont paralysé, quant à nous, la politique et l'influence russes et avec elles les projets répressifs de l'Autriche et de la Prusse [2]. »

Le 20 avril, les députés belges étaient arrivés à Londres. Après avoir eu une conférence préliminaire avec le baron de Stockmar, confident de Léopold, ils furent reçus, le 22, à Marlborough-House. Le prince les écouta attentivement et répondit que le message dont ils étaient chargés le flattait infiniment, et d'autant plus qu'ils appartenaient à une nation connue par ses sentiments de loyauté et de franchise, d'une nation qui surpassait la plupart des peuples en civilisa-

(1) Le comte Sébastiani au général Belliard, 25 avril et 2 mai 1831.

(2) M. Le Hon au ministre des affaires étrangères, Paris, 9 mai 1831.

tion. Se tournant vers l'abbé de Foere : « Je vois surtout avec plaisir, ajouta-t-il, que la Belgique est profondément religieuse ; une nation qui est attachée à sa religion est ordinairement morale, et il est bien plus facile de la gouverner. »

Le prince avait déjà lu, étudié, approfondi la Constitution votée par le Congrès belge, le 7 février précédent, et, quoique admirateur des grandes et libres institutions de l'Angleterre, il trouvait que les constituants de Bruxelles avaient bien dépassé le fameux bill des droits (¹). Il avait communiqué ses appréhensions et ses scrupules à son confident, le baron de Stockmar. Or, celui-ci, quelques années avant la révolution de février 1848, se rappela cet incident et voulut le raconter. « Après un sérieux examen de la Constitution du nouveau royaume de Belgique, mon roi, dit-il, se demanda si dans un État régi par de telles lois, la liberté et l'ordre, — deux conditions nécessaires à toute association publique, mais inséparables, — pourraient subsister. « Cher Stockmar, dit Léopold, lisez la Constitution et donnez-moi votre

(¹) *Voir*, sur les prérogatives de la royauté belge, un discours de M. Faider, ancien ministre de la justice, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e^ série, t. XXI.

Digitized by Google

avis. » Je parcourus avec le plus grand soin cette Constitution, j'en comparai les divers articles, et je trouvai que, en réalité, le pouvoir du gouvernement était fort restreint; toutefois, ma ferme confiance dans le peuple me rassura. Alors je parlai à peu près en ces termes à ce prince intelligent et éclairé : « Oui, en vérité, le pouvoir du roi et de ses ministres est fort limité par la Constitution. Voyez si toutes ces libertés peuvent s'accorder avec l'ordre; essayez si vous pouvez régner d'après l'esprit de la Constitution joint à une grande délicatesse de conscience. Faites l'expérience de ces institutions nouvelles, laissez écouler un certain temps, et si vous trouvez alors qu'une bonne administration est incompatible avec de semblables lois, envoyez aux Chambres un message dans lequel vous ferez connaître avec franchise les résultats de votre essai et les défauts que vous aurez remarqués dans le pacte fondamental. Si vous avez agi consciencieusement et avec bon vouloir, le peuple vous soutiendra et acceptera volontiers tous les changements dont la nécessité sera démontrée [1]. »

[1] *Deutsche Jahrbücher für politik und literatur* (Berlin, 1863), t. VIII, pp. 315 et suiv.

Léopold se souvint de ces conseils dans sa première entrevue avec les commissaires belges. Il leur demanda si, dans le cas où l'on jugerait convenable de faire quelque changement à la Constitution, cette proposition rencontrerait des obstacles. Il ajouta qu'il ne désirerait pas ce changement dans l'intérêt du pouvoir; mais le pouvoir devant avoir pour but unique l'intérêt du pays, c'était aussi pour atteindre ce but qu'un changement pourrait être désirable. Les députés répondirent qu'il serait peut-être imprudent de le proposer en ce moment; mais que la Constitution avait prévu le cas dont le prince parlait et tracé la marche à suivre. Léopold ne contesta point la justesse de cette observation : il convint que l'expérience seule devait indiquer les changements qui pourraient être nécessaires. Il dit, à ce sujet, qu'il avait voulu mettre une entière franchise dans ses rapports avec les députés, et il demanda que cette franchise fût réciproque.

Il signala ensuite les obstacles qui s'opposaient à une acceptation immédiate. « Pour que mon élection soit possible et qu'elle soit utile à votre cause (ce furent ses paroles), il faut qu'elle emporte la solution de vos difficultés territoriales et financières; il faut que la Belgique et

son roi puissent être reconnus par l'Europe. Je ne saurais accepter la souveraineté d'un État dont le territoire est contesté par toutes les puissances; ce serait, sans profit pour vous, me constituer, en mettant le pied sur le sol belge, en état d'hostilité avec tout le monde. » Les députés ayant réitéré leurs instances, il ajouta : « Il me serait impossible de vous donner une réponse aujourd'hui; mais toute mon ambition est de faire le bonheur de mes semblables. Quoique jeune encore, je me suis trouvé dans tant de positions singulières et difficiles que j'ai appris à ne considérer le pouvoir que sous un point de vue philosophique. Je ne l'ai jamais désiré que pour faire le bien, et le bien qui reste. Si certaines difficultés politiques, qui me semblaient s'opposer à l'indépendance de la Grèce, n'avaient surgi, je me trouverais maintenant dans ce pays, et cependant je ne me dissimulais pas quels auraient été les embarras de ma position. Je sens combien il est désirable pour la Belgique d'avoir un chef le plus tôt possible : la paix de l'Europe y est même intéressée [1]. »

[1] Nous racontons ces entretiens d'après les relations qui ont été écrites à Londres même par les députés.

M. Lebeau, ayant eu connaissance des détails de cette entrevue, chargea les commissaires d'insister encore pour une acceptation immédiate et sans condition. « Vos limites, leur avait dit le prince, le 24 avril, sont la grande difficulté. Le protocole du 20 janvier est chose irrévocable; les cinq grandes puissances sont décidées à le maintenir, et la France même, qui d'abord avait hésité, l'admet aujourd'hui sans restriction. Il serait donc à désirer que vous vous missiez d'accord à cet égard avec les puissances, du moins relativement au principe; pour la mise à exécution, on pourra entrer en négociation. Alors je pourrais accepter l'offre flatteuse que vous voulez bien me faire, mais pour autant qu'une grande majorité participât à mon élection, car, je ne voudrais pas être, dès le principe, une cause de désunion. » Les députés répondirent que, du moment où son acceptation serait assurée, ils n'hésiteraient pas à lui garantir qu'un grand nombre de voix se réuniraient pour l'appeler au trône. De longues explications lui furent données sur les deux provinces que la conférence contestait à la Belgique. « Vous sentez, objecta Léopold, combien ma position serait pénible si j'étais maintenant à la tête de vos affaires. Admettons qu'il y eût nécessité

de renoncer à une partie du territoire : la proposition devrait émaner du gouvernement, et dès lors des défiances pourraient s'élever contre moi; on pourrait supposer, quoique bien à tort, que je prête l'oreille à d'autres intérêts que les vôtres. Mais si le Congrès voulait conclure un arrangement, la nation elle-même serait censée l'avoir fait, et toute défiance deviendrait impossible. Ma position actuelle est celle où je me trouvais lorsque le trône de la Grèce me fut offert; alors aussi les puissances voulaient séparer de la Grèce l'Acarnanie et l'Étolie; le sénat grec refusait d'y consentir. Voyant, d'un côté, l'impossibilité de faire triompher les vues du sénat; de l'autre, ne voulant pas paraître l'instrument des puissances, je préférai renoncer au trône. »

Dans une nouvelle entrevue, qui eut lieu le 30, le prince garda la même réserve. Pressé, le 2 mai, par les députés, de leur donner une réponse définitive, il déclara qu'il accepterait avec bien du plaisir, après un arrangement préalable avec les puissances; mais que sa position serait trop fâcheuse, insoutenable même, s'il devait prendre la responsabilité d'une mutilation du territoire belge. Le 10 mai, M. Devaux, membre du cabinet, se rendit à Londres pour

Digitized by Google

hâter la solution si impatiemment désirée. Le prince lui dit, comme à ses collègues, qu'il était toujours disposé à accepter leurs offres, puis il répéta qu'il ne donnerait pas cette acceptation tant que l'État belge serait vague, incertain, et surtout tant que les Belges ne seraient pas dans des rapports de bonne harmonie avec les principales puissances de l'Europe [1].

Dans un comité général, qui eut lieu le 21 mai, M. Lebeau donna connaissance aux membres du Congrès des renseignements recueillis à Londres sur les dispositions favorables du prince de Saxe-Cobourg.

Pour paralyser les dernières résolutions de la conférence, il fallait profiter de ces dispositions. Un protocole du 17 avril avait déclaré *fondamentaux* et *irrévocables* les arrangements consignés dans ceux du 20 et du 27 janvier, et il avait placé les Belges en présence des forces de la Confédération germanique, s'ils ne reti-

[1] Le prince de Talleyrand au comte Sébastiani, 12 mai 1831. — La circonspection extrême de Léopold était louée par les uns, blâmée par d'autres. Le baron de Stein écrivait à M. de Gagern, le 27 mai : « L'hésitation du prince Léopold est une conséquence de sa situation, mais encore plus de son caractère. »

Digitized by Google

raient les troupes qui se trouvaient dans le grand-duché de Luxembourg. Le 10 mai, la conférence décidait que la communication officielle de ce protocole serait faite par son commissaire au gouvernement belge, avant le 1er juin. Au lieu d'obéir strictement à cette injonction, lord Ponsonby partit pour Londres afin d'exposer à la conférence l'état véritable des choses et tâcher d'obtenir des conditions moins dures. Mieux informée, la conférence déclara, le 21 mai, que les cinq puissances promettaient d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation dont le but serait d'assurer, s'il était possible, à la Belgique, moyennant de justes compensations, la possession du grand-duché de Luxembourg, qui conserverait toutefois ses rapports actuels avec la Confédération germanique.

Dans ces conjonctures l'élection immédiate du prince de Saxe-Cobourg fut, d'après les suggestions de M. Lebeau, proposée au Congrès, le 25 mai, par quatre-vingt-quinze députés. « . . . Cette candidature, dit M. Van de Weyer, n'est pas hostile aux institutions de la Belgique. Le prince de Saxe-Cobourg a vécu dans un pays qui jouit depuis longtemps du régime constitutionnel; il sait en apprécier les avantages,

et il a sous les yeux l'exemple du roi d'Angleterre, qui vient de se placer à la tête du mouvement libéral, pour doter la nation d'une réforme longtemps désirée.... En remettant l'élection au 1er juin, et en supposant que l'acceptation ne suivît pas, nous n'aurions rien compromis; au contraire, nous aurions donné aux puissances une preuve de plus, une garantie nouvelle de notre ferme volonté de rester Belges, de ne pas perdre notre indépendance par notre réunion à une puissance étrangère (¹). » Des contre-propositions avaient été déposées en même temps; elles tendaient, l'une à ajourner l'élection, l'autre à prendre possession par la force des parties du territoire encore occupées par les Hollandais. Les sections délibérèrent, et il fut résolu, le 27 mai, de proposer au Congrès que la question du choix du chef de l'État serait mise à l'odre du jour du 1er juin.

Le 26 mai, au soir, lord Ponsonby était revenu à Bruxelles. Il résolut, lui, malgré les injonctions formelles des puissances, de ne pas notifier au gouvernement belge le protocole du 21 mai, mais de le remplacer par une lettre particulière dans laquelle il ferait connaître

(¹) *Discussions du Congrès national*, t. III, p. 139.

positivement les intentions favorables de la cônférence relativement au Luxembourg, mais aussi les dangers auxquels s'exposerait la Belgique, si elle persistait dans sa résistance et son isolement. M. Lebeau fit de vains efforts pour que lord Ponsonby consentît à supprimer cette lettre, dont le ton était rude et parfois menaçant. Le commissaire de la conférence répondit qu'il ne dépendait pas de lui de renoncer à cette communication. Le 28, M. Lebeau, ayant échoué dans ses démarches, monta à la tribune et, d'une voix mal assurée, donna lecture de la lettre. En voici la conclusion, qui fit parfois bondir les membres de la représentation nationale : « . . . L'hésitation qu'a montrée S. A. R. le prince Léopold dans les réponses qu'il a faites à MM. les députés qui sondaient son opinion relativement à la souveraineté de la Belgique, montre assez la nature désintéressée des principes de Son Altesse Royale, et prouve qu'il ne voudrait point accepter une couronne qui lui serait offerte, s'il ne pouvait la porter avec honneur pour la Belgique et pour lui-même. Cependant, le prince est convaincu aujourd'hui, à son entière satisfaction, qu'il est suffisamment fondé à attendre avec confiance l'exécution équitable et prompte

des mesures par lesquelles la conférence aidera à l'arrangement satisfaisant des affaires du Luxembourg ; et le prince est disposé à prendre sur lui, comme souverain, le complément de cette affaire. Peut-il y avoir une meilleure preuve du changement qui s'est récemment opéré dans l'opinion et dans les résolutions de la conférence? Il y a une semaine, la conférence considérait la conservation de ce duché à la maison de Nassau, sinon comme nécessaire, au moins comme extrêmement désirable ; et à présent, elle est disposée à une médiation, avec l'intention avouée de faire obtenir ce duché pour le souverain de la Belgique. L'honneur de la Belgique consiste à obtenir le Luxembourg, et non à combattre pour l'avoir et à causer la ruine des Belges par cette lutte. La conférence ne prétend pas intervenir en ce qui concerne les droits, l'indépendance de la Belgique et son organisation intérieure ; mais la conférence veut maintenir les droits des autres États contre toute agression, sous quelque prétexte que ce soit . . . . . J'ai confiance dans la raison du gouvernement belge et du pays : je me flatte qu'ils considéreront avec calme et qu'ils décideront avec sagesse la grande question qui se présente pour eux, et qu'ils refuseront de se jeter impru-

demment dans des difficultés qui seraient créées sans besoin et qui pourraient amener jusqu'à l'extinction du nom belge. . . » Une proposition, déposée par M. Nothomb conjointement avec MM. H. de Brouckere et Ch. Vilain XIIII, vint heureusement détourner l'orage. Elle avait notamment pour but de déclarer non avenue l'élection du chef de l'État, si l'acceptation était subordonnée à la cession du Luxembourg et d'une partie du Limbourg; elle autorisait ensuite le gouvernement à proposer à la conférence et au roi Guillaume de terminer, au moyen de sacrifices pécuniaires à charge de la Belgique, toutes les contestations territoriales. Le 2 juin, cette proposition fut adoptée.

Le lendemain, le Congrès aborda la discussion sur le choix du chef de l'État. Les débats entre les adhérents du prince de Saxe-Cobourg et les partisans du système belliqueux, ceux-ci fortifiés par la minorité républicaine, furent parfois très-vifs, sans exciter pourtant de véritables tempêtes. Un jeune abbé (M. de Haerne), qui naguère avait voté pour la république, prétendit que l'opinion catholique se prononçait contre la candidature du prince. Cette assertion, que le comte Félix de Mérode avait déjà vivement contestée, fut alors relevée par deux

autres ecclésiastiques, l'abbé Boucqueau de Villeraie, du diocèse de Malines, et l'abbé Andries, du diocèse de Bruges. « En politique, dit ce dernier, mon symbole, c'est la Constitution; et comme elle ne stipule rien par rapport à la religion que le chef de l'État doit professer, je ne suis pas plus exigeant qu'elle, et je crois même que c'est une marque de haute sagesse que de ne rien exiger sous ce rapport. La liberté des cultes est sacrée pour tous les Belges; pourquoi ne le serait-elle pas pour le roi? . . . » Ces protestations firent une sensation d'autant plus grande en Allemagne que l'on y croyait positivement le parti catholique contraire à l'élection d'un prince luthérien. Le principal organe de ce parti [1] s'était, du reste, exprimé déjà avec une extrême franchise et un rude bon sens. Il avait dit à ses coreligionnaires : « . . . Ne vous faites pas illusion; avec notre charte, ce ne sera point le roi qui aura le pouvoir et la souveraineté; la souveraineté se trouvera tout entière dans les chambres, ou, pour mieux dire, dans les colléges électoraux. Si vous voulez que votre souverain soit catholique, tâchez de remporter la victoire dans les batailles électorales,

[1] Le *Courrier de la Meuse* (1831).

vous n'avez pas d'autre moyen de vous procurer cet avantage. Un roi catholique serait pour vous un simple fonctionnaire catholique, un fonctionnaire qui ne pourrait rien pour vous, si le parlement, vrai souverain, était philosophe intolérant. Votre souverain sera catholique, si vous êtes en majorité au palais de la Nation, à Bruxelles; libéral, si vous êtes en minorité. Comptez là-dessus; si vous voulez compter bien . . . » La discussion, ouverte le 3 juin, fut close le même jour. Cent quatre-vingt-seize membres, sur deux cents dont se composait le Congrès, étaient présents le 4, au palais de la Nation, pour procéder à l'élection du roi. A l'appel de son nom, chaque député monta à la tribune et remit au président son bulletin signé. Du dépouillement des votes il résulta que le prince Léopold de Saxe-Cobourg avait obtenu cent cinquante-deux suffrages. Le président du Congrès, au nom de peuple, le proclama roi des Belges, à la condition d'accepter la Constitution.

M. White, secrétaire de lord Ponsonby, partit immédiatement pour Londres, afin d'annoncer au prince la décision de l'assemblée nationale. Léopold attendait cette nouvelle sans aucune impatience, car son rôle avait été strictement

passif; il n'avait fait aucune démarche pour gagner des partisans dans le Congrès, ni dépensé un schelling pour émouvoir le peuple en sa faveur [1]. Il était, comme on l'a dit, consentant plutôt qu'empressé à devenir roi, et portant dans l'ambition même une modération patiente qui semblait aller jusqu'à l'indifférence.

Le Congrès nomma une députation chargée de remettre au prince de Saxe-Cobourg le décret d'élection [2]. Le régent, de son côté,

[1] « ... Quoique le gouvernement anglais et le roi élu fussent en quelque sorte préparés à l'événement, lord Ponsonby jugea utile d'envoyer une personne de confiance pour communiquer à l'un et à l'autre ce fait important. Le prince, qui s'était rendu de Londres à Claremont, n'apprit par conséquent l'honneur qui lui était conféré que dans la matinée du 6. L'impression que cet événement produisit eût été plus vive, s'il n'avait pas été prévu. Néanmoins le prince éprouva une profonde émotion lorsqu'il fut informé des diverses circonstances qui avaient accompagné l'élection, et qu'il put se convaincre que les votes qui lui étaient contraires, étaient dus à des dissentiments politiques et n'avaient rien de personnel... » *Révolution belge de 1830,* par CHARLES WHITE, t. III, chap. II.

[2] Indépendamment du président, cette députation se composait de MM. Félix de Mérode, Van de Weyer, l'abbé de Foere, d'Arschot, H. Vilain XIIII, Osy, Destouvelles, Duval de Beaulieu et Thorn.

désigna MM. Devaux et Nothomb pour entamer avec la conférence les négociations autorisées par l'assemblée.

Tandis que les députés du Congrès et les commissaires du régent traversaient le détroit, des nouvelles sinistres se répandaient. On disait (et ce bruit n'était pas dénué de fondement) que la Hollande, à la veille de perdre les anciennes provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, avait mis en avant un projet de partage avec la France et la Prusse; on ajoutait que le prince de Talleyrand lui-même favorisait cette idée [1].

Le 8 juin, les deux commissaires du régent eurent avec le prince Léopold une première entrevue, dans laquelle ils se mirent d'accord

[1] Dans une lettre confidentielle écrite un peu plus tard, M. Le Hon informait le régent qu'il avait eu de vives discussions avec Casimir Périer et le comte Sébastiani au sujet de la conduite attribuée au prince de Talleyrand. « On avoue, disait-il, qu'après la combinaison du prince Léopold, il ne reste de moyen d'en finir que la réunion ou le partage, et, comme le ministère Périer ne veut pas de la première, si elle est infailliblement une cause de guerre, on ne s'étonne pas que le prince de Talleyrand ait parlé, dans les premiers moments d'irritation, comme si le partage était, à défaut de réunion, une des conséquences à prévoir de l'occupation… » M. Le Hon au régent, Paris, 19 juin 1831.

pour entreprendre les négociations qui devaient sauver la nationalité belge et consacrer le triomphe de la révolution de septembre 1830. Nous les avons déjà exposées avec détail ([1]). Bornons-nous à dire ici qu'elles aboutirent à la rédaction des préliminaires de paix, si célèbres dans l'histoire moderne sous le nom des *Dix-huit Articles.*

Les députés du Congrès attendaient, pour remplir leur mission officielle, le résultat des délibérations de la conférence. Le prince Léopold, cependant, les voyait assez fréquemment, mais en particulier, et s'entretenait librement avec eux. « Si j'avais à choisir entre mille, écrivait au régent le président du Congrès, je croirais ne pouvoir mieux tomber. » « S'il accepte, écrivait un autre député, la Belgique aura un souverain distingué, et qui paraît pénétré de cette grande vérité, qu'il a répétée plusieurs fois, que le premier devoir d'un roi était de travailler à procurer au peuple qu'il gouverne la plus grande somme de bonheur possible. » Mais les députés s'aperçurent que la Constitution préoccupait encore le prince. Un jour, il leur dit, en souriant : « Messieurs, vous avez un peu rudement

([1]) *Histoire du Congrès national,* t. II, pp. 234 et suiv.

Digitized by Google

traité la royauté qui n'était pas là pour se défendre; votre charte est bien démocratique : cependant, je crois qu'en y mettant de la bonne volonté de part et d'autre, on peut encore marcher (¹). » L'élu du Congrès connaissait peut-être le sentiment exprimé, en 1551, par un ambassadeur vénitien sur le parlement d'Angleterre : « Ces parlements sont utiles et sûrs, comme choses qui sont l'œuvre de l'avis et du consentement de tous, et parce qu'ils font du pouvoir royal et absolu un pouvoir légitime et régulier, devant lequel tout homme est libre. »

Le 24 juin, au soir, la rédaction définitive des préliminaires de paix, contenus en dix-huit articles, fut arrêtée, à Marlborough-House, entre le prince Léopold, lord Palmerston et les deux commissaires du régent de la Belgique. Léopold, après avoir échoué dans ses efforts pour faire admettre l'intégrité territoriale du pays sur lequel il allait régner, c'est-à-dire pour faire reconnaître la Belgique dans les limites fixées par le Congrès, n'avait point perdu courage : cette couronne qu'un peuple lui offrait,

(¹) *Journal de Bruxelles,* juillet 1856. L'article, auquel nous empruntons ces paroles, reproduit les souvenirs d'un des membres de la députation de 1831.

il s'était décidé à l'accepter sous des conditions qu'on lui présentait comme définitives et comme devant assurer sa reconnaissance immédiate par les cinq grandes puissances et par l'Europe tout entière. Dans la soirée du 26, les deux commissaires, qui étaient descendus à *Brunswick-Hotel,* y reçurent du Foreign-Office un paquet contenant le texte officiel des dix-huit articles, signé par les représentants des cinq puissances.

A neuf heures, la députation du Congrès se rendit officiellement à Marlborough-House pour remettre au prince le décret qui l'appelait au trône de Belgique. M. de Gerlache, président, s'exprima en ces termes : « ... C'est un rare et beau spectacle dans les fastes des peuples que l'accord de quatre millions d'hommes libres déférant spontanément la couronne à un prince né loin d'eux et qu'ils ne connaissaient que par ce que la renommée publiait de ses éminentes qualités. Votre Altesse Royale est digne de cet appel, digne de répondre à cette marque de confiance. Le bonheur de la Belgique, et peut-être la paix de l'Europe entière, sont actuellement dans ses mains! Pour prix d'une noble résolution, prince, nous ne craignons pas de vous promettre de la gloire,

les bénédictions d'un bon et loyal peuple, toujours attaché à ses chefs tant qu'ils ont respecté ses droits, et enfin une mémoire chère à la postérité la plus reculée.. » Le prince répondit : « Je suis profondément sensible au vœu dont le Congrès belge vous a constitués les interprètes. Cette marque de confiance est d'autant plus flatteuse qu'elle n'avait pas été recherchée par moi. Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés. Une mission d'aussi haute importance peut seule me décider à sortir d'une position indépendante, et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de témoignages de sympathie. J'accepte donc, messieurs, l'offre que vous me faites, bien entendu que ce sera au Congrès des représentants de la nation à adopter les mesures qui seules peuvent constituer le nouvel État, et par là lui assurer la reconnaissance des États européens. Ce n'est qu'ainsi que le Congrès me donnera la facilité de me dévouer tout entier à la Belgique, et de consacrer à son bien-être et à sa prospérité les relations que j'ai formées dans les pays dont l'amitié lui est

essentielle, et de lui assurer, autant qu'il dépendra de mon concours, une existence indépendante et heureuse. »

Le même jour encore le prince écrivit au régent que, après l'adoption par le Congrès des préliminaires proposés par la conférence de Londres, il considérerait les difficultés comme levées pour lui et pourrait se rendre immédiatement en Belgique. Les députés du Congrès et les commissaires du régent quittèrent Londres à minuit ; débarqués à Ostende le 27, ils partirent pour Bruxelles.

Le lendemain, M. Lebeau donna lecture au Congrès des dix-huit articles. C'était maintenant à l'assemblée nationale de faire tomber le dernier obstacle qui s'opposait encore à l'intronisation de l'élu, c'était à elle de fixer les destinées de la Belgique. Elle ne faillit point à sa haute et patriotique mission.

Le 9 juillet, après des débats et une agitation qui rappelèrent quelquefois les jours les plus orageux de la Convention nationale, le Congrès adopta la proposition ayant pour objet d'accepter les dix-huit articles, c'est-à-dire les préliminaires du traité de paix entre la Belgique et la Hollande.

Tandis que le ministre des affaires étrangères

Digitized by Google

transmettait le décret à la conférence, l'assemblée désignait les députés qui, après avoir annoncé au prince Léopold l'acceptation des dix-huit articles, devaient l'accompagner en Belgique [1]. Ils quittèrent Bruxelles, le 10 juillet, à onze heures du matin, et arrivèrent à Londres le lendemain à minuit.

Le 12, au matin, le prince Léopold alla à Claremont pour y sceller ses papiers. Revenu à Marlborough-House dans l'après-midi, il reçut d'abord les représentants des cinq grandes puissances. « La volonté des grandes puissances est-elle de me reconnaître immédiatement? » leur demanda le prince. « Leur volonté est-elle de me reconnaître si je me rends en Belgique, sans attendre l'adhésion du roi de Hollande? » — « Oui, quand même » répondit le comte Matuszewic, représentant de la Russie. « Et s'il refuse, nous trouverons le moyen de le forcer à consentir. » La résolution du prince de se rendre aux vœux du peuple belge fut alors irrévocable. A neuf heures du soir, il reçut les députés du Congrès, qui lui remirent une lettre

[1] La députation fut composée de MM. Lebeau, qui venait de déposer le portefeuille des affaires étrangères, Félix de Mérode, Fleussu, de Muelenaere et Joseph d'Hoogvorst.

dans laquelle le régent s'exprimait en ces termes : « Après onze jours de discussion, le Congrès vient d'adhérer aux propositions qui lui ont été adressées par la conférence de Londres. Votre Altesse Royale ayant fait dépendre de cette adhésion seule son acceptation de la couronne de Belgique, plus rien ne s'oppose à son arrivée immédiate en ce royaume, ainsi qu'elle m'en a donné l'assurance par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 juin dernier. C'est en vous rendant le plus promptement qu'il vous sera possible au milieu du peuple belge, que vous comblerez ses vœux, que vous calmerez ses inquiétudes... » Le prince répondit que déjà il faisait ses dispositions, et que, dans peu de jours, il serait prêt à quitter l'Angleterre. Il ajouta, en souriant, qu'étant en train de déménager, il ne pouvait faire aux députés les honneurs de Londres ; mais que sa sœur, la duchesse de Kent, le remplacerait.

Le 15, l'élu du Congrès belge adressa à lord Grey sa renonciation à la pension annuelle de 50,000 livres sterling qui lui avait été accordée par le parlement d'Angleterre. « Comme souverain de la Belgique, disait le prince, mon intention est de n'emporter de l'Angleterre aucune portion du revenu qui m'a été accordé

par acte du parlement, à l'époque de mon mariage. » Il avait décidé aussi de pensionner tous les gens de sa maison et de n'amener avec lui qu'un seul officier, auquel il ne donnerait même ni rang ni titre.

Le samedi, 16, le prince fit ses adieux à Marlborough-House et quitta Londres, à six heures du matin, accompagné de sir Henri Seton, son aide de camp, des députés du Congrès et de M. Jules Van Praet, qui remplissait déjà les délicates fonctions de secrétaire. Venu à Londres avec le comte d'Arschot, resté avec les commissaires du ministre des affaires étrangères, initié aux dernières négociations, M. Van Praet avait dès lors gagné la confiance du prince Léopold, et il devait la conserver pendant la durée entière du long règne qui allait commencer. A deux heures et demie, Léopold arrivait à Douvres, salué par les canons du fort. Quelques instants après, il s'embarqua pour Calais sur le bateau à vapeur le *Crusader*, qui avait arboré le pavillon royal de la Grande-Bretagne. Quand le *Crusader* fut en vue du fort Rouge, une salve d'artillerie annonça que le roi des Français faisait rendre au roi des Belges les honneurs accordés aux têtes couronnées. Léopold fut reçu sur le quai par le maire et les autorités de

la ville, puis complimenté, sur le port même, par le lieutenant-général comte Belliard, au nom du roi des Français. Il passa la nuit à l'*hôtel Dessin*.

Le lendemain, au matin, par un temps magnifique, Léopold partit pour Dunkerque. Arrivé sur la limite qui sépare la France de la Belgique, il y trouva la députation qui lui était envoyée par le régent. Le général de Wautier salua l'élu au nom de l'armée. « Je compte entièrement, répondit le prince, sur son courage et sa fidélité [1]. » Un témoin oculaire rapporte que cette première entrevue des autorités nationales et du nouveau roi sur les bords de l'Océan, par un radieux soleil de juillet, en présence des représentants d'un peuple ami, porta l'émotion dans tous les cœurs.

Dès que l'élu du Congrès eut franchi les fron-

[1] On raconte qu'à Londres, dans un de ses derniers entretiens avec l'élu du Congrès belge, le prince de Talleyrand lui avait conseillé de renoncer à tout appareil militaire et de se contenter de quatre à cinq mille hommes pour le maintien de la police au dedans. Le roi regarda M. de Talleyrand de son œil fin et profond et pénétra le vrai sens d'une pensée dont on cherchait à lui déguiser la portée sous les plus mielleuses paroles. *Opuscules de S. Vande Weyer*, I.

tières de la Belgique, son voyage devint une véritable ovation. A Ostende, où il arriva vers six heures du soir, il trouva, devant l'église paroissiale de Saint-Pierre, l'évêque de Gand, revêtu de ses habits pontificaux; le prélat offrit au futur souverain les hommages et les vœux du clergé catholique. Bruges lui fit un accueil splendide. On voulut lui persuader de ne point comprendre dans son itinéraire l'autre capitale de la Flandre, où il aurait pu, disait-on, être exposé à des démonstrations malveillantes. « C'est une raison de plus, répartit Léopold, de passer par Gand. » Cette noble confiance ne fut pas trompée; Gand s'associa à l'allégresse générale.

Déjà nous avons raconté, d'après les souvenirs d'un des membres de la députation du Congrès, les principaux incidents et la signification de ce voyage triomphal. « Certes, on ne pouvait s'empêcher, disions-nous [1], d'admirer les manifestations splendides et unanimes des villes que le cortége traversait; mais ce qui portait au plus haut point l'émotion, c'était l'accueil que le souverain recevait dans les campagnes. Quand

[1] *Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge*, t. II, p. 341.

on voyait un curé de village, à cheveux blancs, au visage vénérable, venir saluer dans un prince luthérien, le protecteur de l'indépendance du pays, le restaurateur de la nationalité belge si longtemps opprimée; ce mélange de patriotisme, qui se liait aux traditions du passé, et de tolérance, qui se rattachait aux principes libéraux de la révolution de 1830, touchait profondément les témoins de ce spectacle admirable. Quand on voyait ensuite les branches d'arbres et les guirlandes qui ornaient les cabanes éparses sur la grande route, quand on remarquait la joie naïve et spontanée des pauvres habitants accourus sur le seuil de leurs chaumières, on pouvait dire que le peuple comprenait instinctivement le caractère de cette inauguration. Il sentait que ce prince, élu par les suffrages de l'assemblée nationale, ramenait la confiance, la paix, la sécurité, le commerce, la prospérité publique et privée. On pouvait aussi reconnaître dans ces populations de la Flandre et du Brabant, accourues au-devant du roi, l'ancien respect pour le pouvoir monarchique que le peuple belge a toujours su allier avec l'amour invincible de la liberté. »

Le 19, vers le soir, le cortége approche de Bruxelles, et la foule augmente sans cesse. Plus

d'une fois, Léopold avait répondu aux félicitations dont il était l'objet que, à l'aspect d'un enthousiasme aussi général, il se sentait heureux d'être le roi librement élu du peuple belge. Plus d'une fois, on le vit se lever dans sa voiture, saluant et remerciant l'innombrable population qui était accourue à sa rencontre. A dix heures et demie, le cortége arrive enfin au château de Laeken. Le prince y reçoit les félicitations du régent de la Belgique, des ministres, des membres composant le bureau du Congrès et des hauts fonctionnaires de l'État.

L'inauguration du premier roi des Belges devait avoir lieu le 21. Léopold passa la veille de ce grand jour à s'entretenir avec quelques-uns des personnages qui devaient bientôt devenir ses principaux auxiliaires dans le gouvernement du pays. Il témoignait notamment la plus affectueuse confiance à M. Lebeau, qui avait tant contribué à son élection et à son avénement. Dans un entretien avec cet ancien ministre du régent, le prince tira de sa poche un papier et le pria d'en prendre connaissance. C'était le discours qu'il se proposait de prononcer, après avoir prêté serment. M. Lebeau le lut et se borna à proposer quelques corrections purement grammaticales. Le mémorable

discours de l'inauguration était et resta l'œuvre exclusive du roi [1].

Le 21 juillet, Bruxelles en fête était illuminé par les rayons d'un joyeux soleil. Toute la population se trouvait dans les rues ou aux fenêtres pour assister à l'entrée solennelle du premier roi des Belges. Léopold, qui portait l'uniforme de général de l'armée nationale, entra à cheval, par l'ancienne porte Guillaume, dans la capitale du nouveau royaume, et, à la tête d'un brillant état-major, se dirigea vers la place Royale. Une estrade, adossée à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, était occupée par le régent de la Belgique et par les membres du Congrès. A une heure, Léopold, étant arrivé devant l'église, descendit de cheval, franchit les degrés et prit place entre le régent et le président de l'assemblée, en avant du trône. Après que le vénérable régent eut déposé les pouvoirs dont il avait été revêtu le 24 février précédent, un des secrétaires du Congrès (M. Ch. Vilain XIIII), debout devant le roi, donna lecture de la Constitution du royaume de Belgique. Cette lecture achevée, un autre secrétaire, M. Nothomb, présenta la formule du serment

(1) Cet incident nous a été raconté par M. Lebeau.

imposé au roi par le pacte fondamental. Léopold I^er^ dit, d'une voix ferme : ***Je jure d'observer la Constitution et les lois[1] du peuple belge; de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.*** Pendant que le Roi signe le procès-verbal de la prestation de son serment, les siéges qui occupaient le devant de l'estrade disparaissent. Le trône demeure à découvert. Le président du Congrès, se tournant vers le roi, lui dit : « Sire! montez au trône. » Le Roi, debout sur l'estrade supérieure, entouré des généraux et des ministres, prononce alors le discours suivant :

« La promptitude avec laquelle je me suis « rendu sur le sol belge a dû vous convaincre « que, fidèle à ma parole, je n'ai attendu pour « venir au milieu de vous que de voir écarter « par vous-mêmes les obstacles qui s'oppo- « saient à mon avénement au trône. Les con- « sidérations diverses exposées dans l'impor- « tante discussion qui a amené ce résultat, « feront l'objet de ma plus vive sollicitude. J'ai « reçu, dès mon entrée sur le sol bege, les « témoignages d'une touchante bienveillance; « j'en suis encore aussi ému que reconnaissant. « A l'aspect de ces populations ratifiant par « leurs acclamations l'acte de la représentation

Digitized by Google

« nationale, j'ai pu me convaincre que j'étais « appelé par le vœu du pays, et j'ai compris « tout ce qu'un pareil accueil m'impose de « devoirs. Belge par votre adoption, je me ferai « aussi une loi de l'être toujours par ma poli- « tique. J'ai été également accueilli avec une « extrême bienveillance dans la partie du ter- « ritoire français que j'ai traversée, et j'ai cru « voir dans ces démonstrations, auxquelles « j'attache un haut prix, le présage heureux des « relations de confiance et d'amitié qui doivent « exister entre les deux pays. Le résultat de « toute commotion politique est de froisser « momentanément les intérêts matériels. Je « comprends trop bien leur importance pour « ne pas m'attacher immédiatement à con- « courir par la plus active sollicitude à relever « le commerce et l'industrie, ces principes vivi- « fiants de la prospérité nationale; mais j'aime « à croire que le peuple belge, si remarquable « à la fois par son sens droit et par sa résigna- « tion, tiendra compte au gouvernement des « difficultés d'une position qui se lie à l'état de « malaise dont l'Europe presque tout entière « est frappée. Je veux m'environner de toutes « les lumières, provoquer toutes les vues d'amé- « lioration; et c'est sur les lieux mêmes, ainsi

« que j'ai déjà commencé à le faire, que je me « propose de recueillir les notions les plus « propres à éclairer sous ce rapport la marche « du gouvernement. Messieurs, je n'ai accepté « la couronne que vous m'avez offerte qu'en « vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, « celle d'être appelé à consolider les institu- « tions d'un peuple généreux et de maintenir « son indépendance. Mon cœur ne connaît « d'autre ambition que celle de vous voir heu- « reux. Je dois dans une aussi touchante solen- « nité vous exprimer un de mes vœux les plus « ardents. La nation sort d'une crise violente : « puisse ce jour effacer toutes les haines, étouf- « fer tous les ressentiments! Qu'une seule pen- « sée anime tous les Belges, celle d'une franche « et sincère union! Je m'estimerai heureux de « concourir à ce beau résultat, si bien préparé « par la sagesse de l'homme vénérable qui « s'est dévoué avec un si noble patriotisme au « salut de son pays. Messieurs, j'espère être « pour la Belgique un gage de paix et de tran- « quillité; mais les prévisions de l'homme ne « sont pas infaillibles. Si, malgré tant de sacri- « fices pour conserver la paix, nous étions « menacés de la guerre, je n'hésiterais pas à en « appeler au courage du peuple belge; et

« j'espère qu'il se rallierait tout entier à son « chef, pour la défense du pays et de l'indé- « pendance nationale. »

Tous les assistants promirent, par leurs acclamations réitérées, d'aider le chef définitif de l'État à maintenir l'indépendance de la Belgique.

Léopold descend de l'estrade et, traversant les rangs serrés du peuple, se dirige à pied vers le palais des souverains. A six heures, il préside le banquet auquel il avait invité les membres du Congrès. Il était placé entre l'ancien régent et le président de l'assemblée. Celui-ci porta le toast suivant : « A Léopold I^er^, roi des Belges ! » Le Roi répondit : « Messieurs, je vous remercie, et je bois à l'avenir de la Belgique. Que cet avenir soit heureux et indépendant ! »

En ce moment, lord Grey annonçait officiellement à la chambre des pairs de la Grande-Bretagne la détermination du roi des Belges de renoncer à la pension qu'il touchait comme membre de la famille royale d'Angleterre. Après que le vénérable lord eut donné lecture de la lettre que le prince lui avait adressée le 15 juillet, de vives acclamations retentirent dans l'assemblée. Le duc de Wellington, se faisant l'interprète de ses collègues, dit que le peuple belge,

sur lequel Léopold allait régner, verrait dans cette détermination la preuve que son souverain était même à l'abri du soupçon de toute dépendance étrangère.

Quelques jours plus tard, pareil hommage fut rendu au nouveau roi par le gouvernement français. « Où sont, disait, à la tribune de la chambre des députés, le ministre des affaires étrangères, où sont les armées anglaises qui occupent aujourd'hui la Belgique? Le prince, qui a obtenu le trône de cette nation, n'est-il pas lui-même enchaîné par les liens d'une constitution, comme tous les princes constitutionnels de l'Europe?... »

Digitized by Google

V

Léopold signala son avénement par d'abondantes libéralités, prélevées sur sa cassette particulière et réparties entre Bruxelles, Gand, Anvers et Liége, pour venir en aide aux familles qui avaient souffert des derniers événements. Il s'empressa aussi de visiter la place des Martyrs, voulant honorer la mémoire des citoyens qui étaient morts glorieusement pour l'indépendance de la Belgique.

Le 28 juillet, il se rendit à Anvers où il fut accueilli avec enthousiasme; le lendemain, il passa en revue, à Saint-Antoine, le corps d'armée du général Tieken de Terhove. Le 31, aux environs de Hasselt, il inspecta l'autre corps

Digitized by Google

dit de la *Meuse*, qui était placé sous le commandement du général Daine. Salué par les acclamations des troupes, il ne laissait rien percer de ses inquiétudes. Cependant des rumeurs vagues sur des mouvements menaçants de l'armée hollandaise étaient parvenues jusqu'à lui, et, quoiqu'il n'y ajoutât pas entière créance, il devait pourtant se tenir prêt. Et quelle perspective dès lors! Au lieu de soixante-huit mille hommes que les cadres annonçaient, il n'avait trouvé, à Saint-Antoine et à Hasselt, que vingt-cinq mille soldats tout au plus.

Il fit son entrée à Liége le 1er août. Il avait le dessein de continuer son voyage jusqu'à Verviers et de se rendre ensuite à Namur. Mais les nouvelles de Hollande devenant plus alarmantes, Léopold prévint de Liége son ministre de la guerre (¹), qui était resté à Bruxelles avec tous ses collègues. Le lendemain, 2 août, dans l'après-midi, il reçut, par l'entremise du ministre des affaires étrangères (²), copie de la lettre par laquelle le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers, avait notifié la veille au commandant militaire de la ville que les hosti-

(¹) Le général de Failly.
(²) M. de Muelenaere.

lités seraient reprises le 4, à neuf heures et demie du soir.

Léopold ne perdit pas son sang-froid. Comme il se trouvait à Liége sans aucun ministre, il fit appeler M. Lebeau, qui avait repris dans cette ville les fonctions d'avocat général près la cour d'appel. Lui tendant la déclaration du général Chassé, « Voyez » dit-il, ce qui m'arrive pour ma bienvenue. Encore si j'avais pu consacrer quelques mois à l'organisation de l'armée, je ne craindrais point la lutte. Peut-être faudrait-il s'en féliciter : l'armée et le pays s'attacheraient par un succès à leur nationalité naissante et au chef qui aurait combattu à leur tête. Mais être pris ainsi au dépourvu, cela est malheureux. Que pensez-vous de l'état de l'armée? La croyez-vous capable de soutenir le choc de l'ennemi et de se battre en plaine? » L'ancien ministre du régent répondit avec franchise que, dans son opinion, l'armée nouvelle devait laisser encore beaucoup à désirer sous le rapport de l'organisation [1]. En conséquence, il con-

[1] M. Lebeau était d'accord avec les généraux qui, le 22 juin précédent, avaient délibéré, en présence du régent et des ministres, sur la possibilité de reprendre les hostilités. *Voir* les révélations faites à la Chambre des représen-

seilla de réclamer immédiatement des gouvernements de France et d'Angleterre l'exécution des engagements contractés par ces deux puissances, c'est-à-dire la garantie de la nationalité belge, stipulée dans les dix-huit articles. « Il m'en coûte, répondit le Roi, de recourir à ce moyen ; j'aurais aimé à conduire notre armée au-devant des Hollandais. Un succès produirait sur nos soldats et sur le pays tout entier l'impression la plus favorable à la nationalité et à la dynastie ; mais je crois comme vous que ce serait jouer là gros jeu. » M. Lebeau, assumant toute la responsabilité de son conseil, écrivit sur-le-champ à MM. Le Hon et Vande Weyer, représentants de la Belgique à Paris et à Londres, pour réclamer, au nom du Roi, l'intervention armée de la France et de l'Angleterre. De son côté, Léopold adressa des lettres particulières et pressantes à Louis-Philippe et aux lords Grey, Palmerston et Durham.

Le roi fut de retour à Bruxelles le 3 août, à quatre heures du matin. Le lendemain, dans une énergique proclamation, il disait au peuple : « Belge comme vous, je défendrai la Belgique.

tants par Barthélemy, ancien ministre de la justice. (Séance du 10 novembre 1831.)

Je compte sur la garde civique, sur l'armée, sur le courage et le dévouement de tous. Je me rends à mon poste. » Le soir, il alla coucher à Anvers, qui était menacé d'un second bombardement, et il ne quitta la ville qu'après avoir été pleinement rassuré sur le sort de cette grande métropole commerciale. Le quartier général fut porté à Malines.

En apprenant la brusque agression des Hollandais, le cabinet que présidait Casimir Périer, déclaré dissous quelques heures auparavant, prit la résolution de conserver le pouvoir pour empêcher une restauration en Belgique. Le 4, à huit heures du matin, M. Le Hon, dont l'énergie et le zèle en ces graves conjonctures furent au-dessus de tout éloge, reçut la lettre écrite de Liége au nom du roi. Il se rendit sur-le-champ chez le comte Sébastiani et demanda l'intervention armée de la France, aux termes de la garantie promise par les préliminaires réciproquement acceptés. A deux heures, il fut reçu officiellement par le roi des Français en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du roi des Belges. Une heure après le *Moniteur*, affiché sur les murs de Paris, annonçait l'intervention armée de la France en faveur des Belges.

Digitized by Google

Deux corps de troupes, dont la force totale devait être de cinquante mille hommes, se concentraient à Lille et à Givet, sous les ordres du maréchal Gérard. Mais, selon la déclaration formelle faite au ministre belge par le comte Sébastiani, le général en chef de l'armée française avait l'instruction positive de s'effacer complétement en Belgique, et de s'y mettre aux ordres du roi.

Dès le 3 août, le cabinet anglais, prévenu par son ministre à la Haye des mouvements de l'armée hollandaise, avait envoyé l'ordre à l'amiral Codrington de se rendre avec sa flotte de Plymouth à Douvres. Le lendemain, c'est-à-dire le jour même de la réception officielle de M. Le Hon, à Paris, par Louis-Philippe, M. Vande Weyer avait été également reçu, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, par Guillaume IV, roi de la Grande-Bretagne. Le courrier venu de Liége lui ayant remis ensuite les lettres envoyées par le roi Léopold, il les fit parvenir immédiatement aux lords Grey, Palmerston et Durham.

Les plus étranges, les plus fatales illusions régnaient chez les Belges. Autour du roi même les avis se prononçaient avec vivacité contre

l'intervention des Français. Le ministre des affaires étrangères donnait l'exemple de cette susceptibilité téméraire : sceptique, mais surtout effrayé de sa responsabilité (1), M. de Muelenaere pria M. White, qui s'était rendu au quartier général de Malines, de dire au Roi « qu'il l'implorait à genoux d'empêcher l'exécution d'une mesure qui était de nature à compromettre l'honneur militaire du pays (2). » Par une condescendance imprudente, Léopold consentit à ce qu'il fût écrit le 6 au maréchal Gérard de suspendre sa marche.

L'armée qui envahissait soudainement la Belgique comprenait quarante-cinq mille hommes d'infanterie, six mille de cavalerie et soixante-douze pièces de canon. A ces forces imposantes, Léopold ne pouvait opposer que les vingt-cinq mille hommes composant les deux corps de Daine et de Tieken, entre lesquels il y avait une étendue de plusieurs lieues entièrement dégarnie de troupes. C'est par cette

(1) L'art. 121 de la Constitution est conçu en ces termes : « Aucune troupe étrangère ne peut être admise au service de l'État, occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi. »

(2) *Révolution belge de 1830*, par CH. WHITE, t. III, chap. III.

trouée que l'ennemi allait s'avancer dans le cœur du pays. Le 2 août, toute l'armée hollandaise avait franchi la frontière; le 3, le prince d'Orange arrivait à Turnhout; le 5, les Hollandais occupaient Diest. Pénétrant les intentions du prince d'Orange, Léopold avait, de Malines, envoyé au général Daine l'ordre pressant de se porter de son camp de Hasselt vers Diest pour opérer sa jonction avec la division de Tieken, qui se porterait, par Lierre, sur cette même ligne. Le 8, Tieken arriva dans les environs de Diest, et, trouvant cette ville au pouvoir de l'ennemi, se replia sur Arschot. Léopold, à la tête d'un corps de gardes civiques, l'avait rejoint au village de Westmeerbeek, près de Westerloo. Heureux de l'enthousiasme que faisaient éclater les troupes et comptant sur la coopération prochaine du général Daine, il prit de nouveau la résolution de renoncer, momentanément du moins, à l'intervention des Français. Il écrivit au général Belliard, en ce moment à Louvain, qu'il espérait enlever Montaigu le lendemain matin et marcher ensuite vers Daine; que, les circonstances se trouvant si favorables, il croyait qu'il était urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard; que, pour maintenir la bonne harmonie entre les puissances, il était absolu-

ment désirable de ne faire marcher le maréchal que lorsque l'urgence des circonstances le demanderait. Il partageait enfin l'avis de l'armée, qui voulait combattre sans secours étranger. Mais lorsque, le lendemain, Léopold se dirigea sur Montaigu pour en débusquer l'ennemi et se réunir à Daine, il apprit que ce général ne s'était point conformé aux instructions si formelles qui lui avaient été transmises et que l'armée dite de la *Meuse* n'existait plus. Ramenées par leur chef sur Hasselt, les troupes, perdant toute confiance, s'étaient jetées sur la route de Tongres; là, assaillies par des forces supérieures, elles s'étaient dirigées vers Liége dans le plus triste désordre (1).

Les Hollandais pouvant s'avancer librement sur Bruxelles, Léopold résolut de faire une

(1) « ... L'armée du général Daine est en pleine déroute, sans avoir combattu... La Belgique, il faut l'avouer, n'a pas d'armée régulière; c'est une multitude armée, et rien de plus. Nous n'avons pas une véritable capacité militaire, les bras et le courage individuel ne manquent pas, mais bien une tête organisatrice. Ce qui se passe justifie les hommes qui, en présence d'une minorité furibonde qui vociférait la guerre, ont accepté la suspension d'armes, l'armistice, les préliminaires de paix... » Le ministre des affaires étrangères à M. Vande Weyer, 11 août 1831.

dernière tentative pour leur barrer le chemin de la capitale. Il se replia sur Louvain et prit, avec le corps de Tieken, position en avant de cette ville. Les Belges bivouaquaient, le 10, au soir, devant Louvain ; le lendemain, les têtes de colonnes du prince d'Orange apparaissaient à Bautersem. Sans leur extrême lenteur, les Hollandais auraient pu facilement prévenir le roi Léopold et couronner, dès la veille, les hauteurs qui commandent Louvain. La situation du roi des Belges était néanmoins terrible; car il lui fallait, en contenant toute l'armée hollandaise, couvrir Bruxelles jusqu'à l'arrivée des Français, à qui un nouvel appel avait été adressé le 9, après la dispersion de l'armée de la Meuse. Dans l'après-midi du 11, l'avant-garde de la petite armée belge, dirigée par le roi en personne, délogea les troupes qui occupaient Bautersem et les fit reculer jusqu'à Roosbeek. Accompagné de quelques officiers, le roi avait dépassé ses avant-postes dans une reconnaissance poussée du côté de Beauvechain ; comme on l'engageait à ne pas exposer sa personne : « Il faut bien, répondit-il, donner l'exemple à ces jeunes soldats. » Mais un nouveau et terrible désastre était néanmoins à redouter par suite de l'énorme disproportion numérique qui

existait entre les deux armées. Le 12 août, dès quatre heures du matin, les Hollandais marchèrent en avant, entourèrent en quelque sorte la petite armée belge, s'emparèrent de la route de Bruxelles et poussèrent leurs vedettes jusqu'à Cortenberg et Tervueren. Obligés de céder au nombre, les Belges se retirèrent lentement vers Louvain, car ils mirent sept heures à faire deux lieues de chemin. En ce moment presque suprême, le Roi continuait à se signaler par sa fermeté et sa bravoure; souvent, selon les expressions du général Belliard, il fit le sous-lieutenant, et plusieurs fois il fut exposé à être tué; il donnait les directions aux colonnes, plaçait l'artillerie, dirigeait tous les mouvements. « Sans lui, l'armée belge était anéantie [1]. »

Le prince d'Orange se disposait à tourner ses forces contre le dernier refuge de l'armée nationale, lorsque arriva près de lui lord William Russell, envoyé par le représentant de l'Angleterre, sir Robert Adair, qui avait rejoint le 9 le quartier général du roi des Belges. Sir Robert demandait au prince une suspension d'armes et l'informait que l'avant-garde de

[1] Le général Belliard au ministre des affaires étrangères (comte Sébastiani), 14 août 1831.

l'armée française était déjà à Wavre et serait bientôt à Bruxelles. Le prince ordonna à un de ses aides de camp d'accompagner lord William Russell afin de s'assurer de l'approche des troupes françaises. Mais comme les Hollandais continuaient néanmoins à s'avancer, sir Robert monta lui-même à cheval et, au péril de ses jours, traversa le feu des deux armées pour pénétrer jusqu'au prince d'Orange. Il obtint une suspension d'armes de vingt-quatre heures, à condition que les Belges évacueraient Louvain et abandonneraient la ville aux Hollandais. Léopold chargea le général Goblet de rédiger une convention en ce sens. Pour lui, qui n'avait pas dans cette funeste journée perdu un instant son sang-froid, il se plaça à la tête de la cavalerie et gagna le chemin de Malines en se faisant jour à travers la division de Saxe-Weimar qui, par ses démonstrations hostiles, espérait aggraver l'humiliation des Belges. Le général Tieken se mit à la tête de l'infanterie et rejoignit le roi au pont de Campenhout.

Dans la matinée du 13, les vedettes françaises se montrèrent à Cortenberg et à Tervueren, en face des Hollandais [1]. Bientôt il fut convenu

[1] Le ministre des affaires étrangères écrivait, le 11, à

entre le général Lawoestine, stipulant au nom du maréchal Gérard, et le prince d'Orange, que l'armée hollandaise commencerait immédiatement son mouvement rétrograde et qu'elle serait suivie par les Français jusqu'à la frontière. Cette convention fut littéralement exécutée. Le 20, les Hollandais étaient rentrés dans les limites du Brabant septentrional.

Quant à la flotte anglaise, elle n'avait point fait son apparition dans l'Escaut [1].

M. Vande Weyer : « ... Heureusement la France a répondu à l'appel de notre roi avec cette précipitation toute française qui nous avait d'abord déconcertés, mais dont nous devons nous féliciter aujourd'hui. Les troupes françaises sont arrivées à Namur et à Mons... »

(1) M. Vande Weyer mandait, le 13, au ministre des affaires étrangères, qu'il s'était empressé de réitérer à lord Palmerston la demande de faire arriver promptement la flotte anglaise dans l'Escaut, et que lord Palmerston avait répondu que les nouvelles venues de La Haye et les assurances écrites, soumises à la conférence par les plénipotentiaires du roi Guillaume, rendaient cette mesure inutile. « L'envoi d'une flotte anglaise paraît, en conséquence, à lord Palmerston, une démarche tout à fait inutile, et il m'a prié instamment de vous dire qu'il avait, de la part du gouvernement hollandais, toutes les garanties possibles, au point que le roi Guillaume avait même déclaré que jamais il n'a eu l'intention d'attaquer Anvers... »

Ce ne fut pas en vaincu que Léopold reparut à Bruxelles. En le revoyant, le 16, le peuple voulut honorer, par ses acclamations, le chef courageux qui n'avait pas désespéré de la chose publique, le souverain qui, par sa présence à la tête de l'armée, avait prévenu peut-être l'anéantissement de l'indépendance belge [1].

Mais Léopold ne pouvait se dissimuler les conséquences déplorables de cette funeste campagne. Longtemps après il disait encore : « Cette malheureuse campagne de 1831 me fait journellement une peine affreuse [2]. »

[1] Un écrivain militaire, rigide dans ses jugements, s'exprime en ces termes : « Si on laisse errer l'imagination sur la confusion à laquelle la Belgique fut en proie du 1er au 30 août, on ne peut qu'attribuer au roi, seul, l'honneur d'avoir sauvé le pays. » *Histoire politique et militaire de la Belgique* (1830-1831), par P.-A. Huybrecht, officier supérieur en retraite (Bruxelles, 1856, in-8°), p. 131.

[2] Il écrivait, le 30 août 1833 : « Nous souffrons en toute chose de notre malheureuse campagne de 1831... C'est un malheur dont je gémis journellement ; mais sans la surprise de l'attaque, elle aurait mieux été pour nous : la volonté était bonne ; elle méritait un meilleur succès... » Puis, le 10 septembre : « ... Cette malheureuse campagne de 1831 me fait journellement une peine affreuse, et je donnerais beaucoup pour me trouver de nouveau au deux d'août 1831. A présent nous en portons la honte et la douleur. »

Le 9 août, en annonçant l'intervention française à la chambre des députés, Casimir Périer s'était exprimé en ces termes : « . . . Combien de fois, vous pouvez-vous en souvenir, n'a-t-on pas prévu dans la royauté belge une cause de rupture avec l'Europe entière? Certes, lorsque nous sommes entrés au ministère, le refus de la couronne pour M. le duc de Nemours et l'exclusion donnée à M. le duc de Leuchtenberg, limitaient étroitement le choix du souverain destiné à donner enfin l'existence et l'unité à ce royaume naissant. Le choix que la Belgique a fait était politique; le caractère personnel du prince qui en était l'objet rendait le choix désirable. La France a dû l'accueillir avec satisfaction, car elle ne partage pas d'ombrageuses défiances dont la cause n'est qu'apparente. . . . . L'indépendance de la Belgique a été garantie, sa neutralité ne l'est pas moins. L'une et l'autre seront au besoin défendues. Les dernières déterminations du cabinet français viennent de le prouver. Une armée française a reçu ordre d'entrer en Belgique pour repousser l'agression inattendue du roi de Hollande. Cette expédition, que nous avons résolue à la première dépêche du roi des Belges, est le résultat du concert qui existe entre toutes les grandes puissances de

l'Europe. » Mais le cabinet de Saint-James, dès qu'il fut assuré que le prince d'Orange évacuerait le territoire belge, n'avait pas tardé à désirer et à demander aussi la prompte évacuation de la Belgique par l'armée française. Lord Palmerston comptait, pour la solution de cette question délicate et importante, sur la bonne foi du gouvernement de Louis-Philippe et sur la coopération active du roi des Belges.

Aux yeux du ministère anglais, la prolongation du séjour des Français devait être sujette aux plus graves inconvénients (¹). Mais l'attitude trop passive du cabinet de Saint-James avait blessé et déconcerté le gouvernement du roi Léopold (²); en réalité, celui-ci n'avait alors que l'appui efficace de la France pour garantir la sûreté du pays. Aussi, lorsque, le 21 août, le

(¹) M. Vande Weyer au ministre des affaires étrangères, Londres, 13 août 1831.

(²) M. de Muelenaere écrivait à M. Vande Weyer le 16 août : « ... Le ministère anglais, par ses retards, ses hésitations, ses craintes déplacées, a perdu quant à présent toute influence morale en Belgique. Tandis qu'on délibérait à Londres, on agissait à Paris... L'Angleterre pouvait contre-balancer l'influence française en prenant Anvers en dépôt, après avoir fait évacuer la citadelle; elle n'en a rien fait et s'est contentée des paroles du roi de Hollande... »

maréchal Gérard eut annoncé au roi des Belges qu'il avait reçu l'ordre de son gouvernement de commencer son mouvement de retraite avec l'armée qu'il commandait, les ministres, réunis en conseil, prenant en considération que l'armée nationale n'était pas encore réorganisée, demandèrent-ils la prolongation du séjour de quelques corps français. Ces régiments gardèrent le territoire belge jusqu'au 17 septembre.

Le 8 de ce mois, Léopold se rendit solennellement au palais de la Nation, pour y ouvrir la première session des Chambres. Il fut, à cette occasion, l'objet d'une nouvelle ovation : les représentants du pays joignirent leurs applaudissements aux démonstrations sympathiques du peuple. Dans son discours, le Roi remercia la nation des preuves d'amour et de dévouement qu'elle n'avait cessé de lui donner depuis le jour où il avait mis le pied sur le sol de sa patrie adoptive. De son côté, la législature ne refusa pas au chef de l'État les moyens de reconstituer promptement l'armée.

Une loi du 22 septembre autorisa le Roi à prendre au service de Belgique, jusqu'à la conclusion de la paix, tel nombre d'officiers étrangers qu'il jugerait utile ou nécessaire pour le bien du pays; il avait encore la faculté

d'employer des officiers étrangers qui, sans renoncer à leurs grades et prérogatives dans leur patrie, offriraient leurs services pour la durée de la guerre.

Déjà solennellement reconnu par la France et l'Angleterre, le roi des Belges pouvait-il croire que les autres puissances ne suivraient pas leur exemple? Il fut bien déçu pourtant dans son attente.

Le comte Duval de Beaulieu avait été chargé, le 21 août, de notifier l'avénement de Léopold au roi de Prusse, au roi de Saxe et au duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha. Une mission analogue fut confiée, le 25, au baron Joseph Vanderlinden d'Hoogvorst près des cours d'Autriche, de Bavière et de Wurtemberg, de Hesse-Darmstadt et de Bade. Arrivé à Berlin, le 1er septembre, après avoir été cordialement reçu par le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le comte Duval eut, le 3, un entretien avec M. Ancillon, ministre pour les affaires étrangères, et instrument dévoué du parti absolutiste. Tout en avouant qu'il y avait reconnaissance implicite, même explicite du roi des Belges par les puissances réunies en la conférence de Londres, M. Ancillon ne pensait pas que la réception de son envoyé, ce qu'il appelait l'*acte patent*, pût

avoir lieu, avant que tous arrangements avec la Hollande fussent terminés. Le ministre prussien dévoila en même temps les vues conformes de l'Autriche et de la Russie. « Il y a lieu de croire, ajouta-t-il, que c'est aussi la pensée de l'Autriche, et que la Russie ne mettra pas plus d'empressement. Il n'appartient pas à la Prusse de prendre l'initiative; elle doit avoir égard à ses alliés [1]. » M. Ancillon avait parfaitement indiqué quelle serait la conduite du prince de Metternich. Le chancelier de l'empire d'Autriche ayant, le 4 septembre, engagé l'envoyé belge à se rendre chez lui, demanda à M. d'Hoogvorst s'il était destiné à résider à Vienne. Ce dernier répondit que sa mission se bornait à notifier l'avénement du roi et qu'il avait ordre de se rendre ensuite pour le même objet aux autres cours qu'il nomma. « L'empereur, répondit le prince de Metternich, m'a ordonné d'entrer en rapport avec vous pour toutes les affaires, comme si vous aviez été reçu; mais cette formalité ne pourra avoir lieu qu'après la paix avec la Hollande, et, d'après les nouvelles que j'ai reçues hier de Londres, cela ne peut

[1] Le comte Duval au ministre des affaires étrangères, Wittemberg, 9 septembre 1831.

tarder. » M. d'Hoogvorst essaya vainement de changer cette résolution : c'était un parti pris non-seulement à Vienne, mais à Berlin et Pétersbourg, sans parler des autres cours d'Allemagne. M. d'Hoogvorst, avec l'approbation du prince de Metternich, se décida à aller attendre les instructions de son gouvernement aux bains d'Ischl [1]. Il fallut nécessairement rappeler les deux envoyés.

La paix était dans les vœux des Belges, mais elle ne pouvait sourire au roi Guillaume, après une campagne qu'il regardait comme un triomphe. Ayant refusé son adhésion aux dix-huit articles avant l'intronisation du roi Léopold, il n'était point disposé à les accepter, après avoir presque réussi à renverser le nouveau trône. Il avait néanmoins acquiescé à une suspension d'armes de six semaines, dont la conférence avait arrêté les conditions dans son protocole du 23 août. La veille, en envoyant à M. Vande Weyer des pleins pouvoirs pour convertir les préliminaires de paix en traité définitif, le ministre des affaires étrangères lui disait : « Vos pouvoirs ne vous permettent pas de

[1] Le baron Joseph Vanderlinden-d'Hoogvorst au ministre des affaires étrangères. Vienne, 4 septembre 1831.

négocier en dehors des dix-huit articles entendus dans le sens qui leur a été donné par le Congrès belge ([1]). » Mais un revirement s'était opéré au sein de la conférence : la chute de Varsovie (6 septembre) avait relevé la fierté des puissances du Nord; la malheureuse campagne de dix jours, en Belgique, avait excité les défiances et provoqué le scepticisme de l'Angleterre.

Le roi Léopold écrivait à son ministre en France : « Les circonstances sont graves, mais je pense qu'avec du courage et de la modération, on pourra se tirer d'affaire. Je fais tous mes préparatifs, comme s'il devait y avoir guerre le 10 octobre; la première surprise nous a fait assez de mal pour ne pas permettre une répétition. »

La suspension d'armes fut cependant prorogée du 10 au 25 octobre pour que la conférence pût finir ses travaux.

Redoutant leur issue, Léopold avait envoyé à

([1]) Il lui avait déjà écrit le 16 août : « Le ministère anglais doit s'attacher à obtenir du roi de Hollande, et l'évacuation de la citadelle d'Anvers, et l'adoption pure et simple des dix-huit articles; il sait que c'est à ces conditions que le prince de Saxe-Cobourg a accepté le trône de la Belgique. L'Angleterre principalement lui a été garante de ces conditions; elle n'aurait pas dû l'oublier sitôt. »

Londres le baron de Stockmar, comme *agent confidentiel.* Mais ce fidèle serviteur dut bientôt reconnaître aussi que tous ses efforts viendraient se briser contre le mauvais vouloir des cours absolutistes et les appréhensions de l'Angleterre. « Cette malheureuse campagne, disait-il, avait revivifié le vieux principe anglais qu'il ne fallait jamais affaiblir la Hollande. Elle avait réveillé toute la défiance et la jalousie des Anglais contre les arrière-pensées de la France. Elle avait fourni au parti absolutiste dans la conférence des prétextes assez efficaces pour faire prévaloir dans les vues générales le système hollandais. Elle avait en outre créé dans un des ministres anglais, qui est d'une grande influence, des préventions très-fortes contre le caractère national des Belges, préventions qui n'existaient pas auparavant. »

M. Nothomb fut également chargé d'une mission confidentielle à Londres; il en revint avec la conviction que les dix-huit articles avaient péri à Louvain et que la Belgique payerait sa défaite. Malgré les dispositions si favorables des cours du Nord en faveur de la Hollande, le nouvel acte de la conférence fut néanmoins conclu à l'insu des plénipotentiaires du roi Guillaume. Le gouvernement belge, au con-

traire, avait été averti qu'il serait privé de la rive droite de la Meuse dans le Limbourg ainsi que de la partie allemande du Luxembourg; qu'il ne conserverait même, dans cette dernière province, que les arrondissements de Marche et de Neufchâteau. Il fit alors une tentative pour conserver Ruremonde; elle échoua : mais, d'autre part, il obtint que la ville d'Arlon et la route de Longwy seraient détachées de la partie allemande du grand-duché, qui déjà était adjugée au roi des Pays-Bas.

Le 15 octobre, la conférence arrêta, en vingt-quatre articles, les nouvelles conditions de la séparation de la Belgique et de la Hollande. Ces décisions étaient déclarées *finales* et *irrévocables*. La Belgique subissait la loi des vaincus. A la vérité, la France l'avait protégée; mais, après avoir délivré son territoire, elle n'était point disposée, pour l'agrandir ou même pour en conserver l'intégrité, à affronter une guerre européenne. Quant au cabinet de Saint-James, lord Grey déclara, le 18 octobre, à la chambre des pairs qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre de pourvoir d'abord à la position défensive de la Hollande; puis, en second lieu, d'assurer à la Belgique les avantages d'une nation indépendante.

Le 26 octobre, d'après les ordres du roi des Belges, le ministre des affaires étrangères proposa à la législature l'adoption, comme mesure de salut public, du traité qui était imposé par la conférence de Londres. Il ne dissimulait point la gravité de la situation et les périls redoutables qu'un rejet pourrait entraîner. « Ayant, disait-il, à opter entre l'abandon de quelques-uns de ses membres et l'anéantissement de toute la famille, notre choix n'a pas été libre. » La première conséquence d'un refus devait être l'intervention militaire de l'Allemagne, et il n'y avait pas loin de cette intervention à une restauration, même à un partage.

Cette humiliation de la Belgique s'accomplissait tandis que les ducs d'Orléans et de Nemours se trouvaient encore à Bruxelles. Quatre jours après leur départ, le 25 octobre, la Chambre des représentants décida que la discussion sur le traité aurait lieu en comité secret. Mais les principaux discours furent publiés et révélèrent toute la vivacité, en même temps que la grandeur des débats. M. Nothomb, qui se rendait presque chaque jour chez le roi, expliqua, le 26, avec une rare élévation, les conditions d'existence de la Belgique. Il reconnut que la diplomatie belge avait été

vaincue, mais par des causes supérieures qu'il n'avait été donné à personne de maîtriser. Ce discours contenait en germe le beau livre sur la nationalité belge, qui restera comme un monument impérissable de la révolution de 1830 (1).

Léopold, pendant ces graves débats, ne se faisait aucune illusion : à ses yeux, l'existence de la Belgique indépendante était de nouveau en jeu. Il avait donc pris la résolution de faire un appel au pays, si les vingt-quatre articles étaient rejetés, et d'abdiquer si la nouvelle Chambre persistait dans ce vote négatif.

Mais cette suprême épreuve fut épargnée à la Belgique. Le 1er novembre, les vingt-quatre articles furent adoptés par la Chambre des représentants, à la majorité de cinquante-neuf voix contre trente-huit; le 3, le Sénat les adopta également par trente-cinq voix contre huit. Selon les énergiques expressions d'un historien, le traité avait été accepté comme on accepte la loi du plus fort. Le gouvernement tenta d'obtenir des modifications en ce qui concernait les limites, les dettes et la navigation. Mais la conférence répondit qu'il n'était plus

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, (3e édition, 1834).

même au pouvoir des cinq puissances d'en consentir une seule. Le 15, M. Vande Weyer signa le traité : les ratifications devaient être échangées dans le terme de deux mois.

Cette consécration définitive de l'indépendance belge rencontra des obstacles imprévus. Les cours du Nord désiraient obtenir préalablement l'adhésion, déjà problématique, du roi Guillaume; la France et l'Angleterre voulaient, de leur côté, se mettre d'accord sur le système défensif de la Belgique.

Les puissances qui, après 1815, érigèrent les forteresses de notre pays, avaient fait en sorte que la révolution de septembre 1830 ne réagît pas aveuglément contre ces boulevards européens. Ce fut l'objet d'un protocole *réservé*, d'un acte secret, signé, le 17 avril 1831, par les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. Les quatre puissances, à l'exclusion de la France, décidèrent que, à l'époque où il existerait en Belgique un gouvernement reconnu par elles, une négociation serait entamée entre les quatre cours et ce gouvernement, à l'effet de déterminer les forteresses qui devraient être démolies. Les quatre cours avaient exclu la France du protocole par la raison que celle-ci n'avait pas

contribué aux frais de construction de ces forteresses. En outre, elles attendirent jusqu'au 14 juillet avant de le communiquer aux plénipotentiaires français. Louis-Philippe feignit de se tromper sur le sens de la décision des quatre cours. En ouvrant, le 23 juillet, les chambres françaises, il annonça « que les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seraient démolies. » Le 28, le comte Sébastiani déclara même à M. Le Hon que le gouvernement français, avant de reconnaître le nouveau roi des Belges, voulait terminer l'affaire des fortifications. Mais cette reconnaissance, comme on l'a vu, fut précipitée par la brusque invasion des Hollandais.

Les paroles hautaines prononcées le 23 juillet par Louis-Philippe avaient vivement froissé les Belges, et le gouvernement n'avait pas tardé à protester contre une déclaration qui semblait le placer sous la suzeraineté de la France. Tandis que l'armée du maréchal Gérard occupait encore la Belgique, le cabinet du Palais-Royal essaya, par l'entremise du marquis de Latour-Maubourg, de conclure directement, au sujet des forteresses, une convention particulière avec le gouvernement du roi Léopold. Cette tentative avorta. Toutefois, le gouvernement belge déli-

vra, le 8 septembre, une déclaration portant que le roi Léopold consentait et s'occupait à prendre, de concert avec les quatre puissances, aux frais desquelles les forteresses avaient été en grande partie construites, des mesures pour la prompte démolition des places de Charleroi, de Mons, de Tournay, d'Ath et de Menin.

Le roi chargea le général Goblet, ancien ministre de la guerre sous le régent, inspecteur général du génie et des fortifications, de se rendre à Londres en qualité de plénipotentiaire spécial près des quatre puissances. Non-seulement Léopold ne voulait pas indisposer la France, mais il tenait encore à prévenir les discussions irritantes qui auraient pu s'élever, dans le parlement britannique, entre le ministère whig et le duc de Wellington, créateur des forteresses de 1815. Il crut que le général Goblet, par suite de ses anciennes relations avec Wellington, pourrait servir de conciliateur entre lui et le cabinet. Lieutenant du génie sous le premier empire, cet officier général avait été, en 1813, à la prise de Saint-Sébastien, prisonnier du commandant en chef de l'armée anglaise; en 1815, les vicissitudes politiques l'avaient placé sous ses ordres à Waterloo; employé, après la paix, aux travaux de fortifica-

tion de la frontière méridionale du royaume des Pays-Bas, il n'avait cessé d'entretenir des relations suivies avec le duc de Wellington, qui daignait même l'honorer de quelque bienveillance. Depuis la guerre de la Péninsule, il était fort lié aussi avec le colonel John Jones, qui exerçait un grand ascendant sur l'esprit du duc.

Le mandataire du roi Léopold arriva à Londres dans la première quinzaine de septembre 1831. Il devait s'efforcer d'abord d'effacer l'impression défavorable produite en Angleterre par la déclaration délivrée, le 8, au cabinet de Paris; bien faire ressortir ensuite l'esprit dans lequel cet acte avait été conçu; démontrer, enfin, que le gouvernement belge, par cette déclaration conciliante, ne s'était pas écarté du principe posé par le protocole du 17 avril. Pour ce qui concernait la désignation des forteresses à démolir, le gouvernement, conformément à la déclaration faite à la France, lui avait recommandé de reporter toute la négociation sur Charleroi, Mons, Tournay, Ath et Menin.

La tâche acceptée par le général Goblet était hérissée de difficultés. Pour l'accomplir, il fallait la sagacité, le tact, la froide énergie, la per-

Digitized by Google

sévérance dont était doué à un degré éminent cet officier général, qui n'était pas seulement un militaire distingué, mais aussi un homme d'État. Il a raconté lui-même, dans un livre remarquable, les incidents multiples de sa laborieuse négociation [1].

Au moment de son départ, le roi Léopold l'avait autorisé à correspondre directement avec lui, s'il jugeait que quelques faits fussent propres à l'intéresser. C'est à cette correspondance inédite que nous emprunterons des détails, qui seront lus avec intérêt.

Après avoir eu d'abord à Woolwich un long entretien avec le colonel John Jones, sur le système défensif de la Belgique, comme question européenne, le général Goblet fut reçu le 21 septembre par le duc de Wellington. Montrant un vif intérêt pour le prince qu'il avait connu en Angleterre, le duc commença par s'informer de toutes les particularités de la vie du nouveau roi, de sa santé, de ses habitudes, de ses distractions. Abordant ensuite la question des forteresses érigées en 1815, il se prononça contre

[1] *Des Cinq Grandes Puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une Mission à Londres en 1831.* (Bruxelles, 1863, in-8°.)

leur démolition. Il soutint qu'un souverain ne pouvait pas gouverner un État indépendant, d'une capitale dans laquelle un puissant voisin pouvait, à chaque instant, à toute heure, venir lever des contributions; que le roi Léopold ne pouvait plus dormir en sûreté à Laeken si l'on détruisait les forteresses qui, vers la France, couvraient Bruxelles. Il ajouta qu'il ne concevait pas un royaume belge et neutre sans l'existence de ces forteresses, et qu'il fallait qu'un État fût fort, soit par la nature, soit par l'art. Il renvoya les développements de son système à une nouvelle et prochaine entrevue. Elle eut lieu, mais le mot *forteresse* n'y fut plus prononcé. La conversation ne manqua pourtant pas d'importance. Le duc déclara que l'état de paix, qui formait le désir le plus ardent de toutes les nations, donnait au roi Léopold l'occasion la plus favorable qui pût exister de fonder un trône durable; en cent années, on trouverait rarement, selon lui, un concours de circonstances plus avantageuses. Si le roi employait la fermeté de son caractère à résister à tout ce qui pourrait le porter vers une des grandes puissances plutôt que vers l'autre, il pourrait jouer un grand rôle en Europe; au contraire, s'il ne restait pas dans une impartialité com-

plète, sa position deviendrait des plus difficiles. Le duc faisait des vœux pour la gloire et le bonheur du roi des Belges, et c'était pourquoi il autorisait le général Goblet à lui transmettre sa pensée sur ce qu'il regardait comme devant être la base de sa conduite. Le général s'empressa de répliquer que si ce que le duc venait de dire était un blâme jeté sur son gouvernement, il ne pouvait se dispenser de lui rappeler la position où la Belgique s'était trouvée. Le moment où l'on était menacé de mort était-il bien celui où l'on devait penser à autre chose qu'à sauver son existence? Et, voyant la flotte anglaise rester dans les dunes, les Belges auraient-ils dû s'abstenir de recourir à la France? Le duc continua néanmoins ses réflexions. Il dit que la première condition pour se bien conduire était de voir les choses comme elles sont, que les réalités seules dans ce monde ont de la valeur, et que, sous ce rapport, c'était, au moment actuel, un très-fâcheux calcul de s'allier étroitement à une puissance révolutionnaire; que la seule adoption d'officiers étrangers d'une seule et même nation avait rompu la neutralité belge. Le général expliqua que quand la Belgique aurait régénéré ses institutions militaires, elle produirait certainement de bons

officiers, mais que son illustre interlocuteur paraissait oublier que le 10 octobre était là, et que c'était pour cette époque que le gouvernement belge devait chercher à obtenir une armée bien commandée dans toutes ses subdivisions. Le duc ne parut pas convaincu (1).

Ces informations sur les sentiments manifestés par Wellington impressionnèrent le roi. Il sentait plus que personne la nécessité de se concilier le personnage historique que M. Guizot appelait « le plus considérable des hommes considérables de l'Angleterre; » que la reine Victoria devait aussi appeler un jour « l'orgueil, la gloire, le héros de la Bretagne. » Il recommanda au général Goblet de désabuser le duc de Wellington, et d'entretenir avec lui les meilleures relations; il lui disait de rassurer le monde sur l'idée qu'il voulait « farcir » toute l'armée belge de Français (2). Mais il était difficile de

(1) Le général Goblet au roi Léopold, Londres, 23 et 26 septembre 1831.

(2) Dès le 15 septembre, il avait écrit à son ministre à Paris : « Ne négligez pas lord Granville. On nous accuse d'être entièrement Français; nous sommes amis, mais nous ne désirons autre chose que *notre indépendance*. La France a les mêmes intérêts que nous; et plus les autres puissances

ramener Wellington, le duc de fer, comme disaient les Anglais. Le 15 octobre, il écrivit au général Goblet, qu'il devait persister dans les appréhensions que lui suggérait l'admission de généraux français au service du roi Léopold. Il soutenait que ce prince, à ses parades, était entouré d'officiers français et que le général Belliard, ambassadeur de France à Bruxelles, était en réalité à la tête de l'armée belge ([1]). Quelques jours après, le 29, il s'éleva fortement, dans la chambre des lords, contre cette intrusion d'officiers étrangers dans l'armée belge. « En vous soumettant ces observations, disait-il à ses collègues, je n'ai qu'un but, c'est de faire que le roi Léopold soit quelque chose d'un peu mieux qu'un préfet français. »

La négociation relative aux forteresses devait se ressentir de ces dispositions. Le duc de Wellington s'opposait au démantèlement d'Ath et de Tournay, alléguant les services que ces places avaient rendus en 1815, en forçant l'empereur

nous maltraiteront, et plus elles-mêmes nous forceront de nous en rapprocher... »

([1]) Le général Belliard, que Léopold appelait « ce bon Belliard, » mourut à Bruxelles, frappé d'apoplexie, le 28 janvier 1832.

Napoléon à l'attaquer par Charleroi. Malgré l'opposition énergique de la France, et au grand déplaisir du roi Léopold, qui voyait dans cette substitution un surcroît d'embarras, les places de Philippeville et de Marienbourg remplacèrent sur la liste des quatre cours Charleroi et Tournay, dont l'importance était bien plus grande aux yeux du général anglais. Le prince de Talleyrand imagina un singulier expédient pour mettre un terme aux débats : il proposa à la conférence de faire la *cession* de Philippeville et de Marienbourg à la France. « Non, » répondirent presque simultanément le baron de Bulow, ministre de Prusse, et lord Palmerston, « nous préférerions la guerre. Si ces deux forteresses vous portent ombrage, on les démolira. »

Le rôle du roi Léopold devenait plus pénible chaque jour. Par reconnaissance et par intérêt, puisqu'une alliance avec la maison d'Orléans était dans ses vœux et qu'il en pressait la conclusion, il ne voulait donner à la France, selon ses propres expressions, aucun motif de se plaindre de lui. D'un autre côté, il ne pouvait se raidir contre l'Angleterre et les trois cours qui étaient d'accord avec elle. Il s'efforçait donc de servir de médiateur, en invoquant lui-même

l'intervention amiable du duc de Wellington. « Ne négligez point le duc de Wellington, écrivait-il au général Goblet; dites-lui bien des amitiés de ma part; malgré nos disputes sur la Grèce, je dois dire que je l'ai toujours beaucoup aimé. »

A cette époque, le roi Léopold n'était pas seulement chagriné par la difficile affaire des forteresses, il se trouvait aussi sous l'impression douloureuse de la mort de sa mère. La duchesse douairière de Saxe-Cobourg avait eu la douce satisfaction de voir son fils sur le trône de Belgique : elle lui avait même rendu visite au château de Laeken. Mais, le 16 novembre, peu de temps après son retour en Allemagne, elle s'éteignit à Cobourg.

La négociation, dont était chargé le général Goblet, après avoir été suspendue durant les négociations relatives au traité des vingt-quatre articles, fut reprise après l'adoption de ce traité par les chambres belges. Un incident extraordinaire vint encore la compliquer. Pendant que le général Goblet était revenu momentanément en Belgique, M. Van de Weyer se vit en quelque sorte contraint par les plénipotentiaires des quatre cours à signer, comme conséquence du traité principal, une convention particulière

pour les forteresses; il donna sa signature, mais *sub spe rati*, afin de ne point engager son gouvernement. Sans ratifier ni sans méconnaître non plus la signature de M. Van de Weyer, le cabinet de Bruxelles délivra une sorte de blanc-seing au général Goblet pour conclure et signer une convention définitive. Le roi Léopold lui écrivit : « Finissez le mieux que vous pourrez dans mes intentions, mais finissez. »

La convention définitive fut signée le 14 décembre par le général Goblet avec les plénipotentiaires des quatre cours. Elle ordonnait la démolition des places de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Marienbourg. Elle contenait aussi un article secret qui promettait au roi des Belges, si la sûreté des forteresses conservées venait à être compromise, l'aïde des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, toujours sous la réserve de la neutralité de la Belgique. « Je ne sais si Votre Majesté en jugera comme moi, » écrivit le même jour le général Goblet, « mais il me paraît que la négociation qu'elle a daigné me confier se trouve ainsi accomplie de manière à créer le moins possible de jalousie, tout en plaçant la Belgique dans la position que lui destinaient les quatre cours. » Léopold répondit qu'il approu-

vait l'article secret, rédigé de manière, faisait-il remarquer, à être tout à fait inoffensif, puisqu'il dit simplement : « Si vos forteresses sont en danger, appelez à votre secours. »

Le roi des Belges avait instruit Louis-Philippe du nombre des places à démolir, ainsi que des difficultés qu'il avait rencontrées à la conférence; mais ses explications furent loin de satisfaire le gouvernement français. Le général Sébastiani se livra aux plus étranges emportements, menaçant de ne point ratifier le traité principal du 15 novembre, si le gouvernement belge ratifiait la convention des forteresses. Louis-Philippe lui-même, dans une lettre autographe adressée au roi des Belges, s'exprima avec beaucoup d'amertume. Il lui écrivit, le 17 décembre, qu'il avait appris avec autant de surprise que de regret la nouvelle que le général Goblet s'était permis de signer un traité en contradiction formelle aux engagements contractés avec lui. « J'attends donc, avec confiance, ajoutait-il, que ce traité ne recevra pas votre ratification, car je dois compter sur vos promesses »

M. de Talleyrand avait attribué à une *intrigue belge* l'extension du traité à Marienbourg et à Philippeville, ainsi que le secret de sa conclu-

sion, et le général Sébastiani accusait le cabinet de Bruxelles de dissimulation, de faiblesse et de duplicité.

Le roi Léopold devait être profondément blessé, lui qui disait : La bonne foi est ma seconde nature. Aussi repoussa-t-il énergiquement les appréciations injustes du cabinet des Tuileries. Il chargea son ministre à Paris de se plaindre des « manières peu aimables » du gouvernement français à l'égard du gouvernement belge, de l'extrême violence, de l'injustice et du mauvais goût de ses propos. Il protestait que le cabinet de Bruxelles n'avait pas pour un instant eu la moindre pensée d'agir avec mauvaise foi, en quoi que ce fût; qu'il était de son devoir, cependant, de ne rien négliger qui pût consolider l'indépendance belge, même si cela devait, quoique injustement, irriter l'amour-propre d'un autre pays. Les plaintes de la France étaient d'ailleurs injustes, ses prétentions vraiment surannées. « Il me semble que c'est chercher midi à quatorze heures, ajoutait le roi, que de dire que la Belgique se trouvera constituée dans un sens hostile à la France, enfin, dans le sens de 1815. C'est dans la neutralité que réside l'immense changement de position de ce pays et l'avantage de la France. La

Belgique couvre sa frontière de la mer du Nord jusqu'à la Moselle. La Belgique, constituée comme elle l'est, doit être naturellement liée d'intérêt avec la France, tant que celle-ci ne la maltraitera point et ne songera pas à l'envahir. » Il annonçait ensuite l'intention de ratifier la convention, parce que la loyauté lui en faisait un devoir [1].

De son côté, Casimir Périer se montrait fortement décidé à refuser son concours à la garantie de l'État belge, si la convention du 14 décembre était ratifiée. Tel était aussi l'avis de Louis-Philippe et du duc d'Orléans.

Le général Goblet, qui avait pu apprécier la conduite délicate du roi Léopold, n'hésitait pas à dire que celle du gouvernement français à son égard était d'une iniquité révoltante. Cependant le roi des Belges, voulant, selon ses expressions, mitiger le mal, défendit à son plénipotentiaire de se dessaisir de la ratification de la convention des forteresses, sans son ordre spécial; il le chargea, en outre, de présenter un article additionnel portant que, sur sa proposition, les plénipotentiaires des quatre cours consentaient à suspendre le démantèlement de

[1] Le roi Léopold à M. Le Hon, 24 décembre 1831.

Digitized by Google

Philippeville et de Marienbourg. Mais les efforts du général Goblet échouèrent. Avant de faire une démarche officielle, il crut devoir pressentir officieusement lord Palmerston, et lui communiquer le projet de note qu'il se proposait d'adresser aux plénipotentiaires des quatre cours. Lord Palmerston qui, deux jours auparavant, avait écrit au général Goblet pour presser l'échange des ratifications, ne dissimula point son vif déplaisir, en recevant cette communication inattendue. Il le prévint nettement que pareille démarche ne pouvait avoir aucun résultat; et il exhala sans aucun ménagement, en termes acerbes, son irritation croissante contre le gouvernement français : « Le prince de Talleyrand et le général Sébastiani, disait-il, doivent apprendre qu'ils ne sont plus les organes des volontés impérieuses d'un Napoléon, et il faut aussi que Louis-Philippe sache que les lauriers de Valmy et de Jemmapes ne peuvent pas servir d'épouvantail à l'Europe entière. »

Cette violence était loin de satisfaire le roi Léopold. « Nous sommes, écrivait-il, de pauvres souffre-douleur au milieu de tout cela. » Il ne se borna point à retarder la ratification, il exprima le désir que de nouveaux efforts fussent faits pour contenter la France, sans mettre toutefois

en danger le traité principal du 15 novembre, celui qui garantissait l'indépendance de la Belgique. Informé qu'une appréciation plus saine des faits commençait à se manifester dans les hautes régions du gouvernement français, le cabinet de Bruxelles, d'accord avec le roi Léopold, et assuré de l'assentiment de Louis-Philippe, suggéra enfin à la conférence l'idée d'une note explicative, de nature à satisfaire le cabinet des Tuileries. Cet expédient fut adopté. En conséquence, par leur déclaration du 23 janvier 1832, les plénipotentiaires des quatre cours placèrent hors de doute que toutes les clauses de la convention du 14 décembre étaient en parfaite harmonie avec le caractère de puissance indépendante et neutre, qui avait été reconnu à la Belgique par l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse et la Russie.

Le roi Léopold avait attendu, non sans humeur, la fin de ce différend. Si la convention des forteresses l'intéressait peu, il attachait une importance capitale à la prompte ratification du traité des vingt-quatre articles. Naguère, le 15 décembre, il avait fait remarquer que ce serait « une chose vraiment monstrueuse » que d'attendre, pour le reconnaître comme roi légitime, le quasi-consentement du roi de Hollande.

« Élu, disait-il, dans toutes les formes prescrites par la Constitution, reçu avec acclamation par la nation, reconnu par les puissances qui avaient, en 1814 et 1815, fait la conquête de la Belgique, je pense que ma position est diplomatiquement et populairement une des plus légitimes en Europe. » La France et l'Angleterre, après avoir transigé sur la question des forteresses, n'ajournèrent pas plus longtemps la ratification du traité du 15 novembre. Cette importante formalité fut accomplie à Londres, le 31 janvier 1832.

Comme l'avait prévu le roi Léopold, l'adhésion finale des autres cours à l'indépendance belge semblait être réellement subordonnée à l'assentiment préalable du roi Guillaume [1].

[1] Nous empruntons les renseignements suivants à une des lettres inédites du baron de Stockmar (Londres, 19 décembre 1831) : « Aussitôt après avoir eu connaissance du traité conclu entre la Belgique et les puissances, le cabinet de Berlin déclara qu'il ratifierait et qu'il enverrait sa ratification sous peu de jours, pour être échangée. A peine cette nouvelle fut-elle partie, que des lettres du roi Guillaume venaient prier le roi de Prusse de la manière la plus instante de ne pas donner sa ratification. Là-dessus il fit déclarer, par son ambassadeur à La Haye, que, à tout événement, il ratifierait, mais qu'il en différerait l'expédition pour laisser

« C'est, écrivit-il le 20 février, une indigne conduite de la part des trois cours, un manque de parole déshonorant. » Il disait encore à son représentant, en France : « Vous pouvez assurer au ministre président du conseil que je suis loin de provoquer la guerre, mais que je suis sûr qu'on ne l'évitera avec la Hollande qu'en lui montrant qu'on pourra très-bien la lui faire. »

au roi Guillaume le temps de s'arranger avec la conférence. Deux jours après le départ de cette déclaration pour La Haye, une communication du cabinet de Vienne paraît avoir été faite à celui de Berlin, d'après laquelle le prince de Metternich n'aurait pas été entièrement content de la manière subite avec laquelle le traité a été fait, mais qu'il aurait désiré que la conférence eût fixé un terme au roi Guillaume pour l'acceptation des vingt-quatre articles, en lui déclarant que, ce terme passé, sans plus de scrupules, elle ferait un traité avec la Belgique. En même temps, le cabinet de Vienne a dû demander au cabinet de Berlin s'il avait bien l'intention de ratifier ou non. Ce cabinet a, dit-on, donné la même réponse qu'il a fait donner à La Haye, en invitant en même temps celui de Vienne à en faire autant. A la suite de cela, le cabinet de Vienne a promis de ratifier simultanément avec la Prusse. — J'ai des raisons de croire que la Russie n'a pas encore répondu... Dans le cas où la Russie ne voudrait pas donner sa ratification, l'Autriche et la Prusse n'en paraissent pas moins déterminées à donner la leur... »

Léopold avait travaillé sans relâche à la réorganisation de l'armée nationale. Aidé par Charles de Brouckere, ministre de la guerre, qui était lui-même secondé par le général Évain, un des officiers généraux les plus instruits du premier empire, et par le chef d'état-major Desprez, que le roi affectionnait particulièrement, car il l'appelait « mon bien-aimé Desprez, » il avait déjà obtenu des résultats satisfaisants. Avant la fin de 1831, la Belgique possédait un effectif de quatre-vingt-sept mille hommes. Quand vint le printemps, le roi voulut prendre à son service quelques-uns des généraux polonais qui se trouvaient en France, en se gardant toutefois « de toutes les têtes qui seraient trop fougueuses, » et incorporer dans l'armée belge les soldats polonais qui avaient cherché un refuge à Danzig et à Elbing.

Le 28 février, fut promulguée la loi qui, suivant les prescriptions de la Constitution, fixait le liste civile pour toute la durée du règne de Léopold I[er]. La dotation attribuée au souverain s'élevait à 1,300,000 florins (2,751,322 francs); en outre, il avait à sa disposition les palais de Bruxelles, de Laeken et d'Anvers. Bien que le chiffre proposé à la législature, en vertu du droit d'initiative, par quelques-uns de ses mem-

bres, fût relativement modéré, le Roi ne voulut pas que son gouvernement exerçât une pression quelconque, directe ou indirecte, sur les députés du pays. Il organisa sa maison, aidé par les conseils du baron de Stockmar, qui avait présidé antérieurement aux arrangements de Claremont. « Il résolut avec sagesse d'adapter cette organisation à la nature des circonstances et à l'esprit de l'époque. Au lieu de nommer une foule de chambellans et autres officiers ordinaires des cours, il se borna à nommer un grand maréchal, un grand écuyer, un secrétaire privé et un secrétaire de la liste civile. Il y ajouta quatre aides de camp en service ordinaire et deux aides de camp en service extraordinaire (1). »

En ce moment où la Belgique était toujours à la veille d'une nouvelle lutte avec la Hollande, où trois puissances refusaient encore de consacrer irrévocablement son indépendance, Léopold voyait dans son rôle de souverain l'accomplissement de devoirs plus militaires encore que civils. Il entretenait avec le général Desprez une correspondance où il s'occupait attentivement de la sécurité du pays et de l'état moral

(1) WHITE, *Révolution de 1830*, t. III, chap. IV.

et physique des troupes; aucun incident, aucun détail, rien ne lui échappait (¹). « Une longue absence, écrivait-il à Paris, pourrait donner d'étranges tentations aux Hollandais, et vous savez que je suis l'Atlas sur lequel repose notre petit royaume. » Dans une autre occasion, il disait plus nettement encore : « Pour la Belgique, comme elle est actuellement, l'État c'est moi »

La Belgique était, en réalité, un État naissant sur lequel le chef devait veiller avec une sollicitude qui ne pouvait se relâcher un seul instant. Toujours habile, toujours prudent, toujours prévoyant, il devait se garder à la fois de froisser la France et d'éveiller la jalousie ou les susceptibilités de l'Angleterre. Si Léopold tâchait de se concilier le duc de Wellington, il n'était pas moins prévenant dans ses relations avec les Tuileries. On avait tort à Paris, disait-il, de croire qu'il existait près de lui des influences hostiles à la France. « Ma politique vis-à-vis d'elle sera toujours la même; elle trouvera toujours en moi un ami fidèlement et également dévoué, tant qu'elle n'envahira point la

(¹) *Voir* le *Conservateur,* revue de droit international (Utrecht, 1868). p. 135 et suiv.

Belgique. » Il prophétisait, au surplus, que cette idée d'envahissement, à laquelle le parti du mouvement était encore assez attaché, serait une bien fausse politique, et qui coûterait cher à la France.

Afin de consolider l'indépendance belge, Léopold demandait qu'un terme fût fixé pour les ratifications qui manquaient encore au traité du 15 novembre, et que ce traité fût pleinement exécuté. La Belgique, sans débouchés, sans relations régulières avec les autres peuples, ne pouvait, selon lui, que végéter dans l'état provisoire où elle se trouvait. Il blâmait vivement le gouvernement français de ne pas montrer plus d'énergie vis-à-vis de la Russie; que risquait-il, selon ses expressions, à montrer du courage bien placé!

Malgré les assurances qui lui étaient données, le Roi finit par désespérer des ratifications des trois puissances du Nord. « Tant que nous ne les tiendrons pas en main, écrivait-il le 20 avril, je n'y crois pas. » Or, deux jours auparavant, les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, à Londres, avaient procédé à l'échange des ratifications du traité du 15 novembre, mais sous la réserve des droits de la Confédération germanique, quant aux articles concernant la cession

et l'échange d'une partie du grand-duché de Luxembourg. Lorsqu'il connut ces restrictions, Léopold ne s'en montra point affecté. « Nous n'avons, disait-il, à considérer que les ratifications d'un traité qui nous a été imposé, que nous avons accepté avec douleur, mais que nous n'échangerons point pour des conditions encore plus mauvaises. »

Le 18 avril, cependant, la Russie ne s'était pas jointe à l'Autriche et à la Prusse. On comprenait que l'empereur Nicolas voulût ménager le plus longtemps possible la famille royale des Pays-Bas, et surtout le prince d'Orange, son beau-frère. Mais il n'aurait pas fallu oublier que la maison de Cobourg s'était aussi alliée aux Romanow et que le prince Léopold avait vaillamment servi dans les camps de l'empereur Alexandre. Il convenait aussi de respecter la signature donnée le 15 novembre. Le roi des Belges, sous l'empire de ces réflexions, ne pouvait alors parler du gouvernement russe qu'avec amertume. Il écrivait, quatorze jours avant les ratifications autrichienne et prussienne : « Je vois que la Russie a incorporé la Pologne; c'est un grand événement dont on peut tirer grand parti en faveur de la conclusion de l'affaire belge. Cet acte de la Russie est contraire

à toutes les stipulations. La Prusse et l'Autriche doivent en être blessées. Si les puissances y consentent, elles devraient exiger de la Russie une franche adhésion aux vingt-quatre articles. » Enfin, le gouvernement russe vint à son tour sanctionner l'indépendance de la Belgique; la ratification qui manquait encore fut donnée le 4 mai (¹).

La moitié de l'œuvre des puissances fut alors accomplie, malgré les réserves exprimées par les cours d'Autriche et de Prusse, et les conditions formulées par le cabinet de Pétersbourg. Cette ratification conditionnelle de la Russie avait d'abord vivement froissé le roi des Belges: « En l'acceptant, écrivait-il le 9, nous quittons notre position et nous abandonnons notre traité pour tomber dans le vague. » Toutefois il se montrait bien déterminé à ne pas laisser introduire dans le traité du 15 novembre des modifications ou des changements sans compensation. Du reste, il reconnut bientôt qu'on s'était effrayé outre mesure des ratifications russes, quoique, disait-il, celles-ci eussent pu être meilleures.

(¹) La convention relative aux forteresses fut ratifiée le lendemain.

Digitized by Google

Léopold avait hâte d'achever sa tâche. Ce n'était pas tout en effet d'avoir fait reconnaître l'indépendance de la Belgique; il fallait faire respecter cette indépendance en obligeant l'ennemi à évacuer le territoire national; il fallait exiger sans relâche l'exécution du traité sanctionné par l'Europe. « Le ciel, disait le Roi, m'a gracieusement accordé deux qualités, du courage et de la patience, et je compte en faire usage. »

En traçant quelque temps auparavant le tableau de la monarchie de juillet, de ses vicissitudes et de ses succès, un écrivain éminent, réservé, comme homme d'État, à de si brillantes et de si étranges destinées, s'exprimait en ces termes [1] : « Nous ne pouvions pas souffrir que la république, que la dynastie impériale, que nous n'avions pas voulues chez nous, s'établissent à côté de nous, pour recueillir, exciter, revomir nos mécontents. Nous ne pouvions pas donner le duc de Nemours : car ce n'était pas la réunion pour nous, c'était autant que la réunion pour les puissances, c'était, par conséquent, la guerre pour un simple intérêt de

[1] *La Monarchie de 1830*, par A. Thiers, député des Bouches-du-Rhône (Paris, 1831, in-8°), p. 108.

Digitized by Google

famille. Léopold nous convenait seul, non parce qu'il était Anglais, car on est toujours, et tout de suite, du pays sur lequel on est appelé à régner; mais parce qu'avec l'air anglais, il devaitêtre un bon, un vrai Belge. Il l'a prouvé. Tant pis pour ceux qui ne savent pas voir la sagesse d'une pareille combinaison. Rassurer l'Europe et ne pas nous donner un ennemi, c'était tout ce qu'on pouvait faire. »

APPENDICE.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

I

(Page 20.)

Acte de naissance et de baptême.

(Extrait du registre baptistaire de la paroisse de la cour ducale à Cobourg.)

Leopold-Georg-Christian-Friedrich, der dritte Prinz und das achte kind Sr. Herzogl. Durchlaucht, Herrn Franz-Friedrich-Anton, Erbprinzen zu Sachsen-Coburg-Saalfeld, etc., etc., und höchst dero Durchl. Gemahlin, Frau Augusta-Carolina-Sophia, Erbprinzeszin zu S. C. S., geb. Reichsgrafin Reuss, wurde den sechszehnten December (16 déc.) fruh zwishen 1 und 2 Uhr im Jahre siebzehn hundert und neunzig (1790) zu Coburg geboren und am folgenden Tage, den siebzehnten December, Abends zwishen 4 und 5 Uhr getauft.

Die hohen Taufzeugen waren :

1. Ihre Rom. Kaiserl. Majestät Leopold II.

Digitized by Google

2. Ihre Churfurstl. Durchl. Clemens Wenzeslaus, Churfürst zu Trier; Königl. Polnischer Prinz von Sachsen.

3. Ihre Herzogl. Durchl. Herr Albrecht-Casimir, Herzog zu Sachsen-Teshen.

4. Ihre Herzogl. Durchl. Georg zu S. Meiningen.

5. Ihre Herzogl. Durchl. Herr Christian-Franz, Prinz zu S. C. S.

6. Ihre Herzogl. Durchl. Herr Friedrich-Josias, Prinz zu S. C. S.

7. Ihre Durchl. Herr Maximilian-Joseph, Prinz zu Pfalze Zweibrück.

8. Ihre Durchl. Herr Carl-Ludwig, Fürst zu Hohenlohe Langenburg.

9. Ihre Erlaucht Herr Heinrich XIII, Erbprinz zu Graiz.

II

(Page 78.)

Renonciation à la souveraineté héréditaire de la Grèce.

« Londres, 21 mai 1830.

« Le soussigné, après l'examen le plus approfondi, ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires des Cours alliées. Il ne peut admettre que la réponse du président de la Grèce renferme une adhésion pleine et entière aux protocoles. Le soussigné pense qu'elle annonce à peine une soumission forcée à la volonté des

puissances; cette soumission forcée est même accompagnée de réserves de la plus haute importance.

« Le caractère et les sentiments du soussigné ne lui permettent ni de se soumettre à être ainsi imposé à un peuple mécontent, ni de se trouver rattaché dans l'esprit de cette nation à une diminution de territoire, à l'abandon de ses forces militaires, et à l'évacuation de la part des Grecs de leurs terres et maisons, d'où les Turcs ne les avaient expulsés jusqu'à ce moment que par une excursion temporaire.

« Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa communication, adressée au premier lord de la trésorerie, le 9 février, il avait déclaré ne pouvoir gouverner les Grecs, conformément à un traité qui pouvait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de leurs frères; il avait élevé des objections contre les nouvelles frontières, à cause de leur faiblesse sous le point de vue militaire, et réclamé formellement, pour les Grecs, le droit de s'opposer à sa nomination.

« Le soussigné doit faire observer ici qu'à aucune époque on n'a fait des démarches pour la rédaction d'un traité dont il n'a regardé le protocole (n° 1 du 3 février) que comme les bases sur l'importance desquelles il a appelé l'attention du duc de Wellington dans la même note (¹). Si ce traité a été retardé, il ne l'a pas été par la faute du soussigné; il n'a jamais caché aux plénipotentiaires que, quelque disposé qu'il fût à faire de grands sacrifices personnels à la Grèce, on n'avait pas le droit d'exiger qu'il allât dans ce pays sans obtenir, pour lui et les Grecs, cette sécurité que l'on ne

(¹) Du 9 février.

peut trouver que dans les dispositions d'un traité solennel. Dans un *memorandum* du 8 mai, il s'est exprimé en termes aussi positifs : il a annoncé qu'il faudrait conquérir les provinces cédées par les Grecs pour les livrer aux Turcs, et que le nouveau souverain ne pouvait commencer son règne par des mesures de police, pour faire abandonner aux Grecs leurs propres foyers.

« Si le sénat grec n'eût manifesté aucune opinion, ou du moins s'il l'eût manifestée en termes qui permissent d'avoir l'espoir raisonnable qu'il adhérerait plus tard à ces mesures, le soussigné eût pu, bien que involontairement, se soumettre à devenir l'instrument de l'exécution des décisions des puissances alliées; et il se serait efforcé d'en adoucir la rigueur et d'en prévenir la tendance; mais le langage du sénat est aussi franc que ses sentiments sont naturels.

« Le soussigné se trouve ainsi, par sa nomination, dans la pénible position d'être rattaché, par le même acte, à des mesures coercitives. Il faudra donc que son premier acte comme souverain soit, ou de forcer ses propres sujets, par le secours des armes étrangères, à se soumettre à la cession de leurs biens et propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder l'exécution d'une partie de ce même traité qui le met sur le trône de la Grèce.

« Il est certain qu'il sera placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que le pays situé entre les deux lignes, l'Acarnanie et une partie de l'Étolie, qui doit être abandonné aux Turcs, est, ainsi que les forteresses, dans la paisible possession des Grecs; c'est le pays d'où la Grèce peut, avec le plus d'avantages, se pourvoir de bois pour la construction des navires, c'est le pays qui a fourni les meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires grecs

appartiennent à des familles de l'Acarnanie ou de l'Étolie. Après l'arrivée en Grèce du protocole du 22 mars 1828, et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixées par le traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre reparurent et commencèrent à reconstruire leurs maisons et leurs villes, à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais de nouveau au joug turc, sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

« Dans ces circonstances, le devoir du soussigné envers la Grèce est tout tracé. Dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays; il a constamment protesté, dans ses communications écrites et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours alliées, contre le projet d'entraîner les Grecs par la force dans un arrangement quelconque, qu'ils regarderaient comme contraire à leurs vœux, et destructif de ces droits sur lesquels, comme l'observe justement le président [1], leurs grands sacrifices leur permettent d'insister.

« Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu *librement* et unanimement par la nation grecque, et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables.

« C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ces espérances déçues, et qu'il est forcé de déclarer que les arrangements arrêtés par les puissances alliées et l'opposi-

(1) Kapodistrias.

tion des Grecs, lui ôtant le pouvoir de parvenir à ce but sacré et glorieux, lui imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir les Grecs dans la sujétion par la force des armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentiments et injurieuse à son caractère, qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même, et avantage pour les Grecs ou les intérêts généraux de l'Europe.

« LÉOPOLD. »

III

(Page 91.)

ÉLECTION DU DUC DE NEMOURS.

M. Behr au président du comité des relations extérieures (¹).

« Londres, 8 février 1831.

« Tout le monde s'attendait à la nomination du duc de Nemours, et cependant elle a produit beaucoup de sensation. Le *Courrier* a paru dimanche soir pour annoncer cette

(¹) M. Behr avait été nommé premier secrétaire de la légation de Londres, le 26 décembre 1830; mais cette mission n'avait pas été officiellement reconnue par le gouvernement anglais.

nouvelle, chose qui n'avait encore jamais eu lieu. Aussitôt après l'arrivée des dépêches, la conférence s'assembla. Talleyrand déclara que le roi de France ne consentirait jamais à donner son fils, et il a réitéré cette déclaration par écrit. D'un autre côté, M. de Flahaut a dit tout le contraire au marquis de Wielopolski. . . . »

M. Behr au président du comité des relations extérieures.

« Londres, 15 février 1831.

« L'attente d'une décision sur l'affaire belge tient tout le monde en suspens. Les assurances formelles données par M. de Talleyrand avaient rassuré le ministère et la conférence, mais la tournure extraordinaire que les affaires ont prise depuis quelques jours et surtout la conduite de M. Bresson rompent toutes les combinaisons. . . . . »

IV

(Page 118.)

Décret qui proclame S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg Roi des Belges.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

LE CONGRÈS NATIONAL

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

S. A. R. Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, prince de

Saxe-Cobourg, est proclamé Roi des Belges, à la condition d'accepter la Constitution telle qu'elle est décrétée par le Congrès national.

ART. 2.

Il ne prend possession du trône qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein du Congrès, le serment suivant :
« Je jure d'observer la Constitution et les lois du Peuple
« Belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité
« du territoire. »

Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret.

Bruxelles, au palais de la Nation, le 4 juin 1831.

Le président du Congrès national,
E.-C. DE GERLACHE.

Les secrétaires, membres du Congrès national,

LIEDTS.
NOTHOMB.
Vicomte VILAIN XIIII
HENRI DE BROUCKERE.

V

(Page 132.)

Procès-verbal de l'inauguration de Léopold Ier, roi des Belges.

A une heure le Congrès national de la Belgique se réunit sous la présidence de M. de Gerlache.

Digitized by Google

Sa Majesté le roi des Belges, *Léopold Premier,* et M. le Régent de la Belgique, baron Érasme Surlet de Chokier, se sont rendus dans le sein de l'assemblée.

M. le Régent dépose les pouvoirs qui lui ont été confiés par le Congrès national.

Le président donne acte à M. le Régent de sa déclaration.

Le président fait donner lecture de la Constitution décrétée par le Congrès national, le 7 février 1831.

Sa Majesté le Roi prête le serment suivant : « Je jure « d'observer la Constitution et les lois du Peuple Belge, de « maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du terri- « toire. »

Le président donne acte à Sa Majesté de sa prestation de serment.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par Sa Majesté le Roi, par M. le Régent, le président et les secrétaires du Congrès.

Bruxelles, le vingt et un juillet mil huit cent trente et un.

Léopold.
E. Surlet de Chokier.
Le président du Congrès,
E.-C. de Gerlache.
Les vice-présidents du Congrès,
Raikem.
Destouvelles.

Les secrétaires, membres du Congrès national,
Liedts.
Vicomte Vilain XIIII.
Nothomb.
H. de Brouckere.

Digitized by Google

VI

INVASION HOLLANDAISE.

(Page 144.)

M. Vande Weyer au roi des Belges.

« Londres, 4 août 1831.

« ... La nouvelle de cette brusque résolution du roi de Hollande parvint au cabinet anglais dans la soirée du 3, par une dépêche de sir Charles Bagot, qui annonçait de La Haye qu'il tenait de bonne source que les troupes hollandaises se mettaient en mouvement. Le cabinet anglais y ajouta d'abord d'autant moins de foi, qu'elle était en contradiction avec deux faits récents, et quasi de la même date, c'est-à-dire l'arrivée à Londres de M. Van Zuylen Van Nyevelt, et la remise faite par lui à la conférence des pleins pouvoirs les plus étendus, portant autorisation de discuter, signer et conclure un traité définitif de séparation entre la Belgique et la Hollande avec les cinq cours. Il a fallu l'arrivée des pièces officielles constatant la dénonciation de la suspension d'armes par le général Chassé, pièces que j'ai mises sous les yeux de lord Palmerston, pour le convaincre de la réalité de cette nouvelle, qui devait paraître incroyable. Le cabinet s'est aussitôt assemblé; et lord Durham, que j'ai vu ce matin, m'a communiqué confidentiellement que la première résolution du conseil a été d'envoyer, par dépêche télégraphique, l'ordre à l'amiral Codrington de se rendre avec sa flotte de Plymouth à Douvres. La chose m'a été

confirmée par lord Palmerston qui calculait que l'amiral Codrington aurait opéré son mouvement pour dimanche ou lundi matin au plus tard. La conférence a été convoquée le même jour, et la séance s'est prolongée jusque vers les neuf heures du soir, sans qu'on ait pris de résolution définitive, à ce que me dit lord Palmerston, que j'ai vu une heure après; son premier soin a été d'appeler dans son sein les deux commissaires hollandais, MM. Falk et Van Zuylen, et de leur demander des explications sur l'étrange conduite de leur souverain. — Les plénipotentiaires hollandais dirent pour toute réponse, qu'ils ignoraient les motifs qui avaient déterminé le roi leur maître à prendre ce parti; et qu'ils n'étaient pas autorisés à donner aucune explication à cet égard.

« Il est certain que le gouvernement anglais est peu content de la conduite que tient le cabinet français, depuis l'avénement de Votre Majesté au trône de la Belgique. Après avoir vivement, et avec une apparente sincérité, coopéré à cet avénement, c'est de sa part aujourd'hui que naissent toutes les difficultés, tantôt sur la Confédération germanique, tantôt sur les forteresses; et la dernière résolution de la France de ne reconnaître notre envoyé qu'après notre adhésion au démantèlement des places fortes, a singulièrement encouragé le roi de Hollande dans le parti qu'il vient de prendre.

« Deux heures du matin. — Je reçois à l'instant la lettre et les pièces que M. Lebeau m'adresse de Liége (où Votre Majesté se trouvait alors), ainsi que les trois lettres adressées aux lords Grey, Palmerston et Durham. Je n'attends pas qu'il fasse jour pour les leur faire parvenir : ils les recevront à l'heure même. »

Le roi Léopold au général Belliard (1).

(Page 146.)

« Arschot, le 9 août 1831.

« Mon cher Général,

« Je suis arrivé ici d'assez bonne heure. J'ai pris mille cinq cents gardes civiques de différents cantons et vingt gendarmes, et je me suis rendu avec toutes les précautions militaires à Westmerbeeck, assez près de Westerloo. Là, j'ai eu le bonheur de me réunir à Tieken : ce général, que j'ai amené ici, a à peu près treize mille hommes sous les armes. J'ai été reçu par la troupe, qui était fatiguée à mort, avec des acclamations et une joie extrême. Je pense réunir ici demain matin, pour enlever Montaigu et marcher vers Daine qui paraît avoir eu des succès, environ dix-sept mille hommes et une vingtaine de canons.

« Je respire à présent, ayant ce bon gros bataillon qui est animé du meilleur esprit.

« Les circonstances se trouvant si favorables, je crois qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard : le sentiment est extrêmement fort dans l'armée, et je le trouve naturel, de combattre sans secours étranger.

« Je pense que, pour la bonne harmonie entre les puissances, il est absolument désirable de ne faire marcher le marécha. que lorsque l'urgence des circonstances le demandera.

(1) Voir *Essai historique et politique sur la révolution belge*, 3e édition, p. 187.

« Veuillez me croire, mon bien-aimé comte, toujours

« Votre sincèrement dévoué ami,

« LÉOPOLD. »

Opinion du général Frédéric de Gagern sur la conduite courageuse du roi Léopold devant Louvain.

(Page 149.)

« ... De koning der Belgen, nog naauwelijks in zijn nieuw leger te huis, had op dezen dag toch herhaalde malen het voorbeeld gegeven van onverschrokkenheid en tegenwoordigheid van geest. Bij eene verkenning naar onzen kant stelde hij zich aan het uiterste gevaar bloot, en zou hij, ware onze kavallerie niet zóó vermoied geweest, haar in handen zijn gevallen. »

(*Het leven van den generaal Frederik von Gagern*, eerste deel. Amsterdam, 1858, p. 394.)

Mission de M. Nothomb, à Londres.

(Page 160.)

A Londres, on doutait de la retraite prochaine des Français accourus au secours de la Belgique; et en Belgique on doutait encore des suites diplomatiques de la funeste cam-

pagne du mois d'août. Le Roi avait muni M. Nothomb de lettres destinées à rassurer les ministres anglais désireux de voir partir les Français. M. Nothomb rapporta de Londres la conviction que les *dix-huit articles avaient péri à Louvain*, par la faute de la Belgique militaire. Le Roi, qui avait cru trouver une armée en Belgique, venait d'être cruellement déçu.

VII

(Page 157.)

MISSION DU COMTE DUVAL DE BEAULIEU A BERLIN.

Note adressée par M. le comte Duval à M. Ancillon.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, a l'honneur d'informer S. E. M. le ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères qu'il est chargé par le Roi, son maître, de notifier son avénement au trône à S. M. le roi de Prusse.

« Il prie Son Excellence de vouloir bien prendre les ordres de Sa Majesté, afin de lui faire connaître le jour auquel il plaira au Roi de le recevoir.

« Le soussigné a l'honneur de joindre à la présente copie des lettres de créance et de notification dont il est porteur, et il prie Son Excellence de vouloir bien agréer, etc. »

« Berlin, 2 septembre 1831. »

Réponse de M. Ancillon.

« Berlin, 4 septembre 1831.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Dans la visite que vous avez bien voulu me faire, j'ai eu l'honneur de vous développer les raisons qui ne permettent pas encore au Roi de recevoir vos lettres de créance. Nous souhaitons avec vous que le jour où tout obstacle sera levé ne se fasse pas trop attendre, et que votre réception ait lieu sous les plus heureux auspices.

« Je ne puis que me référer à cette conversation; et comme il n'est pas d'usage que le ministre du Roi prenne connaissance des lettres de créance des ministres étrangers avant l'époque où ils sont appelés à en remettre l'original à Sa Majesté, je dois vous restituer les copies que vous m'avez adressées.

« Agréez, etc.

« ANCILLON. »

M. Behr, chargé d'une mission à Berlin par M. Lebeau, ministre des affaires étrangères, lui écrivait, le 30 avril 1831 : « Depuis mon séjour à Berlin, j'ai vu beaucoup de personnes plus ou moins au courant de la politique de leur pays. Leurs discours, joints au résultat de mes démarches préliminaires auprès du ministre des affaires étrangères, m'ont donné la conviction que pour le moment toute relation diplomatique entre les deux gouvernements est absolument *impossible*. . . . . » Le 13 juin, il s'exprimait en ces

termes : « Je viens d'apprendre par les journaux le choix du Congrès. Dès mon séjour à Londres, j'étais d'opinion que le prince Léopold pouvait devenir l'élément d'une combinaison politique succeptible de donner à la Belgique la paix et le bonheur. Les démarches de lord Ponsonby en faveur du prince d'Orange, appuyées d'un article inséré dans le *Court Journal* et non démenti, m'avaient forcé dans le temps de renoncer à tout espoir de ce côté. Puisse-t-il maintenant se réaliser. . . . . »

VIII

(Page 161.)

Traité du 15 novembre 1831.

Les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, prenant en considération les événements qui ont eu lieu dans le royaume-uni des Pays-Bas, depuis le mois de septembre de l'année 1830, l'obligation où elles se sont trouvées d'empêcher que ces événements ne troublassent la paix générale, et la nécessité qui résultait de ces mêmes événements d'apporter des modifications aux transactions de l'année 1815, par lesquelles avait été créé et établi le royaume-uni des Pays-Bas, et S. M. le roi actuel des Belges s'associant à ces intentions des cours ci-dessus mentionnées, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. le roi des Belges, le sieur Sylvain Vande Weyer, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Britannique ;

S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême :

Le prince Paul d'Esterhazy, chevalier de la Toison d'or, etc., conseiller intime actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et son ambassadeur extraordinaire près Sa Majesté Britannique ;

Et le sieur Jean-Philippe baron de Wessenberg, grand'-croix de l'ordre royal de Saint-Étienne, etc., chambellan, conseiller intime actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ;

S. M. le roi des Français, le sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince-duc de Talleyrand, pair de France, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sadite Majesté près Sa Majesté Britannique, grand'-croix de la Légion d'honneur, etc., etc., etc. ;

S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Henri-Jean vicomte Palmerston, baron Temple, pair d'Irlande, conseiller de Sa Majesté Britannique en son conseil privé, membre du parlement et son principal secrétaire d'État, ayant le département des affaires étrangères ;

S. M. le roi de Prusse, le sieur Henri-Guillaume, baron de Bulow, son chambellan, conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Britannique et chevalier de plusieurs ordres ;

Et S. M. l'empereur de toutes les Russies :

Le sieur Christophe, prince de Lieven, général d'infanterie de ses armées, son aide de camp général, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près Sa Majesté Britannique, chevalier des ordres de Russie, etc. ;

Et le sieur Adam, comte Matuszewic, conseiller privé de Sadite Majesté, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, de la première classe, etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles qui suivent [1] :

ARTICLE PREMIER.

Le territoire belge se compose des provinces de : Brabant méridional, Liége, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg, telles qu'elles ont fait partie du royaume-uni des Pays-Bas constitué en 1815, à l'exception des districts de la province de Limbourg, désignés dans l'art. 4.

Le territoire belge comprendra, en outre, la partie du grand-duché de Luxembourg indiquée dans l'art. 2.

ART. 2.

S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, consent à ce que dans le grand-duché de Luxembourg les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous.

A partir de la frontière de France entre *Rodange*, qui restera au grand-duché de Luxembourg, et *Athus*, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'*Arlon* à *Longwy*, la ville d'*Arlon* avec sa banlieue et la route d'*Arlon* à *Bastogne*, passera entre *Messancy*, qui sera

[1] Les vingt-quatre premiers articles sont textuellement conformes aux vingt-quatre articles du traité de séparation du 15 octobre 1831.

Digitized by Google

sur le territoire belge, et *Clemency,* qui restera au grand-duché de Luxembourg, pour aboutir à *Steinfort,* lequel endroit restera également au grand-duché ; de *Steinfort* cette ligne sera prolongée dans la direction d'*Eischen*, de *Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Pareth* et *Perlé* jusqu'à *Martelange; Hecbus, Guirsch, Grende, Nothomb* et *Pareth* devant appartenir à la Belgique, et *Eischen, Oberpalen, Perlé* et *Martelange* au grand-duché. De *Martelange,* ladite ligne descendra le cours de la *Sûre* dont le *thalweg* servira de limite entre les deux États jusque vis-à-vis *Tintange*, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de *Diekirch* et passera entre *Surret, Harlange, Tarchamps* qu'elle laissera au grand-duché de Luxembourg, et *Honville, Livarchamp* et *Loutermange* qui feront partie du territoire belge ; atteignant ensuite aux environs de *Doncols* et de *Sonlez,* qui resteront au grand-duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de *Diekirch,* la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne appartiendront à la Belgique, et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne continueront d'appartenir au grand-duché de Luxembourg.

Il est entendu qu'en traçant cette ligne et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte jointe pour plus de clarté au présent article, les commissaires démarcateurs dont il est fait mention dans l'art. 5, auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

ART. 3.

S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, recevra pour les cessions faites dans l'article précédent une indemnité territoriale dans la province du Limbourg.

ART. 4.

En exécution de la partie de l'art. 1er relative à la province du Limbourg, et par suite de cessions que S. M. le roi des Pays-Bas fait dans l'art. 2, Sadite Majesté possédera, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunies à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous.

1° *Sur la rive droite de la Meuse :*

Aux anciennes enclaves hollandaises, sur ladite rive, dans la *province du Limbourg,* seront joints les districts de cette même province, sur cette même rive qui n'appartenaient pas aux états généraux en 1790; de façon que la partie de la province actuelle du Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse et comprise entre ce fleuve à l'ouest, la frontière du territoire prussien à l'est, la frontière actuelle de la province de Liége au midi, et la Gueldre hollandaise au nord, appartiendra désormais tout entière à S. M. le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° *Sur la rive gauche de la Meuse :*

A partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant septentrional, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse au-dessus

de *Wessem,* entre cet endroit et *Stevenweert,* au point ou se touchent, sur la rive gauche, les frontières des arrondissements actuels de *Ruremonde* et de *Maestricht,* de manière que *Bergerot, Stamproy, Neer-Itteren, Ittervoord* et *Thorn,* avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans la province de Limbourg, sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de la ville de *Maestricht,* laquelle, avec un rayon de territoire de 1,200 toises, à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par S. M. le roi des Pays-Bas.

Art. 5.

S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, s'entendra avec la Confédération germanique et les agnats de la maison de Nassau, sur l'application des stipulations renfermées dans les art. 3 et 4, ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les agnats ci-dessus nommés de la maison de Nassau, soit avec la Confédération germanique.

Art. 6.

Moyennant les arrangements territoriaux ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement pour jamais à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les art. 1, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées conformément à ces mêmes articles par des commissaires-démarcateurs belges et hollandais qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maestricht.

Art. 7.

La Belgique, dans les limites indiquées aux art. 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Art. 8.

L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'art. 6 du traité définitif conclu entre S. M. l'empereur d'Allemagne et les états généraux, le 8 novembre 1785; et, conformément audit article, des commissaires nommés de part et d'autre s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Art. 9.

Les dispositions des art. 108-117 inclusivement de l'acte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut, il sera convenu que le pilotage et le balisage, ains que la conservation des passages de l'Escaut en aval d'Anvers, seront soumis à une surveillance commune; que cette surveillance commune sera exercée par des commis-

saires nommés à cet effet, de part et d'autre; que des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord et que ces droits seront les mêmes pour le commerce hollandais et pour le commerce belge. — Il est également convenu que la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver d'Anvers au Rhin et *vice-versâ,* restera réciproquement libre; et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés qui seront provisoirement les mêmes pour le commerce des deux pays.

Des commissaires se réuniront, de part et d'autre, à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article, et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêcherie dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité en faveur des sujets des deux pays.

En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables, ci-dessus mentionnés, restera libre au commerce des deux pays qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831, à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge.

Art. 10.

L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays continuera d'être libre et commun à leurs habitants. — Il

est entendu qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions; que, de part et d'autre, il ne sera perçu sur la navigation des canaux que des droits modérés.

ART. 11.

Les communications commerciales par la ville de Maestricht et par celle de Sittard resteront entièrement libres et ne pourront être entravées sous aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces deux villes, conduisent aux frontières de l'Allemagne, ne sera assujetti qu'au payement de droits de barrière modérés pour l'entretien de ces routes, de telle sorte que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle, et que, moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient entretenues en bon état et propres à faciliter ce commerce.

ART. 12.

Dans le cas où il aurait été construit, en Belgique, une nouvelle route ou creusé un nouveau canal qui aboutirait à la Meuse vis-à-vis le canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que ladite route ou ledit canal fussent prolongés d'après le même plan, entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard, jusqu'aux frontières de l'Allemagne. Cette route ou ce canal, qui ne pourraient servir que de communication commerciale, seraient construits, au choix de la Hollande, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et ouvriers

que la Hollande fournirait, et qui exécuteraient aux frais de la Belgique les travaux convenus, le tout sans charge aucune pour la Hollande et sans préjudice de ses droits de souveraineté exclusifs sur le territoire que traverserait la route ou le canal en question.

Les deux parties fixeraient d'un commun accord le montant et le mode de perception des droits et péages qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

ART. 13.

§ 1.

A partir du 1er janvier 1832, la Belgique, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles dont les capitaux seront transférés du débet du grand-livre à Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas, sur le débet du grand-livre de la Belgique.

§ 2.

Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand-livre de la Belgique par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme totale de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge, et la Belgique s'engage à n'admettre, ni pour le présent ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de la dette publique, provenant de sa réunion avec la Hollande, et toute autre dette nationale belge déjà créée ou à créer.

§ 3.

L'acquittement de la somme de rentes annuelles ci-dessus mentionnée de 8,400,000 florins des Pays-Bas aura lieu regulièrement, de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent, ni pour l'avenir.

§ 4.

Moyennant la création de ladite somme de rentes annuelles de 8,400,000 florins, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 5.

Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder à la liquidation du fonds du syndicat d'amortissement et de la banque de Bruxelles, chargés du service du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas. Il ne pourra résulter de cette liquidation aucune charge nouvelle pour la Belgique, la somme de 8,400,000 florins de rentes annuelles comprenant le total de ses passifs. Mais s'il découlait un actif de ladite liquidation, la Belgique et la Hollande le partageront dans la proportion des impôts acquittés par chacun des deux pays pendant leur réunion, d'après les budgets consentis par les états généraux du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 6.

Dans la liquidation du syndicat d'amortissement seront

comprises les créances des domaines, dites *Domein-los-renten*. Elles ne sont citées dans le présent article que pour mémoire.

§ 7.

Les commissaires hollandais et belges mentionnés au § 3 du présent article et qui doivent se réunir en la ville d'Utrecht, procéderont, outre la liquidation dont ils sont chargés, au transfert des capitaux et rentes qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, doivent retomber à la charge de la Belgique jusqu'à la concurrence de 8,400,000 florins de rentes annuelles. — Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques, appartenant à la Belgique ou concernant son administration.

Art. 14.

La Hollande ayant fait exclusivement depuis le 1er novembre 1830 toutes les avances nécessaires au service de la totalité des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, et devant le faire encore pour le semestre échéant au 1er janvier 1832, il est convenu que lesdites avances calculées, depuis le 1er novembre 1830 jusqu'au 1er janvier 1832 pour quatorze mois, au prorata de la somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles dont la Belgique reste chargée, seront remboursées par tiers au trésor hollandais par le trésor belge. Le premier tiers de ce remboursement sera acquitté par le trésor belge au trésor hollandais le 1er janvier 1832, le second au 1er avril et le troisième le 1er juillet de la même année; sur ces deux derniers tiers, il sera bonifié à la Hollande un intérêt calculé à raison de

5 p. °/₀ par an jusqu'à parfait acquittement aux susdites échéances.

ART. 15.

Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'art. 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

ART. 16.

Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes ou autres de semblable nature, construits en tout ou en partie aux frais du royaume-uni des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés. Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction de ces ouvrages et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

ART. 17.

Les séquestres qui auraient été mis en Belgique, pendant les troubles, pour cause politique, sur des biens et domaines patrimoniaux quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

ART. 18.

Dans les deux pays dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles les habitants et propriétaires,

s'ils veulent transférer leur domicile d'un pays à l'autre, auront la liberté de disposer pendant deux ans de leurs propriétés meubles ou immeubles, de quelque nature qu'elles soient, de les vendre et d'emporter le produit de ces ventes, soit en numéraire, soit en autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droits autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur dans les deux pays pour les mutations et transferts. Il est entendu que renonciation est faite pour le présent et pour l'avenir à la perception de tout droit d'aubaine et de détraction sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique et des Belges en Hollande.

ART. 19.

La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

ART. 20.

Les dispositions des art. 11 jusqu'à 21 inclusivement du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection de domicile qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre État et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires ainsi qu'aux propriétés qui, en Hollande, dans le grand-duché de Luxembourg, ou en Belgique, se trouveront dans le cas prévu par les susdites dispositions des actes du congrès de Vienne. Les droits d'aubaine et de détraction étant abolis dès à présent entre la Hollande, le grand-duché de Luxembourg

et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de détraction seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

ART. 21.

Personne dans les pays qui changent de domination ne pourra être recherché ni inquiété en aucune manière pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux événements politiques.

ART. 22.

Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme, seront acquittés à l'avenir, de part et d'autre, à tous les titulaires, tant civils que militaires, qui y ont droit, conformément aux lois en vigueur avant le 1er novembre 1830. Il est convenu que les pensions et traitements susdits des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique, resteront à la charge du trésor belge, et les pensions et traitements des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Hollande, à celle du trésor hollandais.

ART. 23.

Toutes les réclamations des sujets belges sur des établissements particuliers tels que fonds de veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds des *leges* et de la caisse des retraites civiles et militaires, seront examinées par la commission mixte de liquidation, dont il est question dans l'art. 13, et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisses.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires et les consignations seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres. Si du chef des liquidations dites *françaises,* des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par ladite commission.

ART. 24.

Aussitôt après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux commandants des troupes respectives pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination. Les autorités civiles y recevront aussi en même temps les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux aux commissaires qui seront désignés à cet effet, de part et d'autre. Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

ART. 25.

Les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, garantissent à S. M. le roi des Belges l'exécution de tous les articles qui précèdent.

ART. 26.

A la suite des stipulations du présent traité, il y aura paix et amitié entre S. M. le roi des Belges, d'une part, et LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi des Français, le roi

du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

ART. 27.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Londres, dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le quinze de novembre, l'an de grâce mil huit cent trente et un.

(*L. S.*) SYLVAIN VANDE WEYER.
(*L. S.*) ESTERHAZY.
(*L. S.*) WESSENBERG.
(*L. S.*) TALLEYRAND.
(*L. S.*) PALMERSTON.
(*L. S.*) BULOW.
(*L. S.*) LIEVEN.
(*L. S.*) MATUSZEWIC

IX

(Page 166 et suiv.)

LES FORTERESSES BELGES.

Le roi Léopold au général Goblet.

« Laeken, 25 septembre 1831.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« J'ai lu avec intérêt votre lettre et je vois avec plaisir qu'on vous reçoit en Angleterre comme je le désirais.

« Je ne vois dans mon particulier point d'objection relativement à la conservation de Charleroi, si vous le jugez utile ; je crains seulement que cela donne quelque mécontentement à la France, sans par cela nous donner une barrière contre elle.

« D'après une lettre de lord Palmerston, la Conférence a été très-satisfaite de ses relations avec vous ; vous ferez donc bien de tâcher de la maintenir dans ces dispositions.

« Ici nous nous occupons de fortifications, mais je crains qu'on en parle plus qu'on ne travaille.

« Je vous ai nommé mon aide de camp pour vous donner par là un nouveau témoignage de mon approbation de votre conduite dans les moments difficiles par lesquels nous avons passé ; je compte à l'avenir également sur vous et serai toujours

« Votre bien affectionné,

« LÉOPOLD. »

Digitized by Google

Le roi Léopold au général Goblet.

(Extrait.)

« Laeken, 29 septembre 1831.

« Mon cher Général,

« Je vous remercie de vos communications. Tâchez un peu d'expliquer à Londres que nos revers sont dus à la surprise . . . .

« Il est fort utile pour nos intérêts que vous puissiez voir le duc de Wellington de temps en temps. Dites-lui beaucoup de belles choses de ma part. Rassurez aussi le monde sur l'idée que nous voulons farcir toute notre armée de Français. Cela n'est pas. Nous avions besoin d'inspecteurs qui devaient être étrangers, puisque l'esprit de parti ne pouvait pas s'y mêler. (*Voir* Affaire de Brouckere avec les officiers des corps francs.) Ils devaient être d'un rang élevé. Dans l'armée nous ne prendrons que peu d'étrangers, et nous les prendrons de toutes nations. Voyez pourtant un colonel Smith, né à Brugger, que le roi protége beaucoup et qu'il ne sera pas mal de concilier, puisqu'il crie contre nos gallicismes. M. de Stockmar pourra vous en dire des nouvelles . . . .

« Léopold.

« Je pars pour Anvers, et je suis décidé de garder et défendre cette ville. »

Le duc de Wellington au général Goblet.

(En français.)

« Londres, ce 13 octobre 1831.

« Monsieur le Général,

« J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 2me, mais j'ai été tant occupé depuis que je l'ai reçue, et la réponse que je veux y donner est si peu importante que je me suis permis de remettre ma réponse jusqu'aujourd'hui.

« Je n'aurais pas pris la liberté de vous entretenir des affaires du roi des Belges si vous ne m'en aviez pas parlé. Je vous ai alors cité les rapports, qui circulaient ici et sur le continent, sur l'entrée d'officiers français au service du roi Léopold. Ces rapports acquièrent quelque vraisemblance par les décrets de la législature belge et par les ordres de S. M. le roi des Français, publiés à l'étranger, qui permettaient aux officiers français d'entrer au service de Sa Majesté (Léopold), sous quelques conditions.

« Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai vu encore des rapports de voyageurs qui disent avoir vu Sa Majesté entourée d'officiers français à ses parades.

« Puisque Sa Majesté a jugé à propos de prendre à son service trois généraux français comme inspecteurs généraux, il est probable que la nomination des généraux français en question est de leur fait et non du sien.

« Pour moi, je vous l'avoue, je ne vois de bonheur pour Sa Majesté et pour le pays qu'en son indépendance absolue de toute puissance quelconque. Je vous le répète, aucun

souverain n'a eu une si heureuse occasion pour en prendre l'attitude positive. Un siècle entier ne lui fournirait pas une pareille. C'est à Sa Majesté elle-même à la saisir et en profiter. Aucune puissance ne peut lui indiquer la route ni les mesures qu'il doit prendre, mais Sa Majesté peut s'assurer que toutes l'observent, avec une anxiété proportionnée à l'importance de leur politique, ainsi qu'au sort de Sa Majesté, de la position que Sa Majesté va prendre.

« Sous ce point de vue, je vous avoue que j'ai vu avec peine que l'ambassadeur de France à Bruxelles est général en chef ou, quel que soit son titre, effectivement à la tête de l'armée.

« Je me ressouviens d'avoir entendu parler d'officiers généraux au service du roi Joseph, en Espagne. Mais même dans ce cas-là, ils avaient quitté le service de l'empereur Napoléon. Il n'y avait aucun qui était ambassadeur de France en Espagne et pas même au service de France.

« J'ai l'honneur, etc.

« WELLINGTON. »

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, le 2 décembre 1831.

« J'ai lu avec une sincère satisfaction votre dépêche du 27 (novembre) ; elle est écrite avec beaucoup de talent. Les nouvelles que vous me donnez sont généralement bonnes.

« Je viens de parler aux ministres pour qu'on vous fasse

parvenir de nouvelles instructions, qui vous donnent *toute latitude* pour en finir, et vous servir de vos pleins pouvoirs.

« J'apprécie et j'approuve tout ce que vous me dites. Vous connaissez mes intentions et vous ferez tout ce que vous pourrez pour les remplir. Mais si cela est impossible, vous *finirez le mieux* que vous pourrez. Il est désirable de conclure, et il n'y a que vous sur les lieux qui puissiez juger des facilités ou difficultés de la chose. Je partage votre opinion sur l'article secret; même à Londres, il est difficile d'empêcher qu'on sache tout; ici c'est bien presque impossible. Il s'agirait donc de nous mettre dans la position que la Conférence nous destine, mais de faire la rédaction de manière à ne pas créer des jalousies.

« Je pense que le gouvernement français, qui a fait preuve de la plus grande modération, et qui se trouve dans des circonstances difficiles, mérite qu'on le traite *avec les plus grands égards*.

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez sur la perte douloureuse que je viens de faire et qui m'a plongé dans une bien grande affliction (¹).

« Ne négligez point le duc de Wellington, et dites-lui bien des amitiés de ma part; malgré nos disputes sur la Grèce, je dois dire que je l'ai toujours beaucoup aimé.

« Écrivez-moi souvent et soyez persuadé des sentiments que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

(¹) Le roi fait allusion à la mort de sa mère.

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, le 13 décembre 1831.

« Mon cher Général,

« Je vous ai fait écrire par M. Nothomb pour vous engager à finir la négociation dont vous êtes chargé. Vos instructions vous donnent la plus grande latitude, et il est désirable, pour les intérêts de la Belgique, de conclure et bientôt après de ratifier le traité. Après la réception de cette lettre, si, contre toute attente, vous n'avez pas encore signé, je vous invite à le faire sans perte de temps. J'ai instruit le roi Louis-Philippe du nombre des places ainsi que des difficultés que nous avons rencontrées dans la Conférence. La France n'aime pas du tout que Marienbourg et Philippeville soient dans le traité, et elle dit : Pourquoi ne pas laisser à la Belgique l'initiative de les démolir, sans en parler dans le traité? — Je répète : finissez le mieux que vous pourrez dans mes intentions, mais finissez. Une motion dans la chambre des lords contre la démolition des forteresses pourrait encore de beaucoup augmenter les embarras du gouvernement anglais. Ils ont tort cependant pour leur Marienbourg et leur Philippeville, qu'il aurait fallu laisser dehors.

« Je fais des vœux pour votre succès et pour recevoir bientôt de bonnes nouvelles de vous.

« Léopold. »

Convention des forteresses, conclue et signée à Londres, le 14 décembre 1831.

LL. MM. l'empereur d'Autriche, etc., le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, d'une part, et S. M. le roi des Belges, de l'autre, ayant pris en considération l'état actuel de la Belgique et les changements opérés dans la position relative de ce pays par son indépendance politique, ainsi que par la neutralité perpétuelle qui lui a été garantie, et voulant concerter les modifications que cette situation nouvelle de la Belgique rend indispensables dans le système de défense militaire qui y avait été adopté, par suite des traités et engagements de 1815, ont résolu de consigner, à cet égard, dans une convention particulière, une série de déterminations communes.

Dans ce but, Leursdites Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. le roi des Belges, le sieur Albert Goblet, etc. ;

S. M. l'empereur d'Autriche, le prince d'Esterhazy, etc., et le baron de Wessemberg, etc. ;

S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le vicomte Palmerston, etc. ;

S. M. le roi de Prusse, le baron de Bulow, etc. ;

S. M. l'empereur de toutes les Russies, le prince de Lieven, etc., et le comte de Matuszewic, etc. ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et du forme, ont arrêté et signé les articles suivants :

Digitized by Google

Article premier.

En conséquence des changements que l'indépendance et la neutralité de la Belgique ont apportés dans la situation militaire de ce pays, ainsi que dans les moyens dont il pourra disposer pour sa défense, les hautes parties contractantes conviennent de faire démolir, parmi les places fortes élevées, réparées ou étendues dans la Belgique depuis l'année 1815, en tout ou en partie, aux frais des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, celles dont l'entretien ne constituerait désormais qu'une charge inutile.

D'après ce principe, tous les ouvrages de fortification des places de Menin, Ath, Mons, Philippeville et Marienbourg seront démolis dans les délais fixés par les articles ci-dessous.

Art. 2.

L'artillerie, les munitions et tous les objets qui font partie de la dotation des places fortes, dont la démolition a été arrêtée dans l'article précédent, seront retirés desdites places, dans le délai d'un mois à compter de la ratification de la présente convention ou plus tôt, si faire se peut, et transportées dans les places fortes qui doivent être maintenues.

Art. 3.

Dans chacune des places destinées à être démolies, il sera procédé de suite à la démolition de deux fronts, ainsi que des ouvrages qui se trouvent en avant de ces fronts et des moyens d'inondation qui serviraient à les couvrir, de manière que chacune de ces places puisse être

regardée comme ouverte moyennant cette démolition, qui sera effectuée dans le délai de deux mois, après la ratification de la présente convention.

Quant à la démolition totale des ouvrages de fortification des places désignées ci-dessus, elle devra être terminée le 31 décembre 1833.

ART. 4.

Les forteresses de la Belgique, qui ne sont pas mentionnées dans l'art. 1er de la présente convention comme étant destinées à être démolies, seront conservées; S. M. le roi des Belges s'engage à les entretenir constamment en bon état.

ART. 5.

Dans le cas où, à la suite du décompte qui sera établi, les quatre cours (ou l'une d'elles) se trouveraient avoir à leur disposition un résidu des sommes originairement affectées au système de défense de la Belgique, ce résidu sera remis à S. M. le roi des Belges, pour servir à l'objet auquel lesdites sommes avaient été destinées.

ART. 6.

Les cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie se réservent de s'assurer, aux termes fixés dans les art. 2 et 3, de l'exécution pleine et entière desdits articles.

ART. 7.

La présente convention sera ratifiée et les ratifications

en seront échangées à Londres, dans le terme de deux mois ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée, etc.

Fait à Londres, le 14 décembre de l'an de grâce 1831.

(*L. S.*) GOBLET.

(*L. S.*) ESTERHAZY.
(*L. S.*) WESSENBERG,
(*L. S.*) PALMERSTON.
(*L. S.*) BULOW.
(*L. S.*) LIEVEN.
(*L. S.*) MATUSZEWIC.

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, le 17 décembre 1831.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« J'approuve l'article secret, qui est rédigé de manière à être tout à fait inoffensif, puisqu'il dit simplement : Si vos forteresses sont en danger, appelez à votre secours. De sorte qu'on n'a qu'à nous laisser tranquilles et nous n'aurons pas besoin de ces secours.

« Si on avait seulement pu laisser dehors Marienbourg et Philippeville! Cela va me causer beaucoup de tribulations de la part de la France . . . .
. . . Je crains aussi un peu les Chambres pour l'article de les tenir en bon état de réparation. Tâchez d'expliquer au prince de Talleyrand que le gouvernement belge a fait

tout au monde pour faire obtenir ce que la France désirait et que la plus forte preuve est bien celle de ne pas avoir ratifié les bases que Vande Weyer avait été pressé de signer, mesure qui n'était point sans danger.

« Je place la ratification entre vos mains et celles de Vande Weyer; je suis d'avis qu'il ne faut *rien faire qui puisse donner à la France quelque raison de se plaindre de nous*. L'affaire importante est que vous avez signé; la ratification ne peut plus rien changer, mais de la faire, sans se faire prier et sans qu'on puisse donner quelques bonnes *raisons*, BLESSERAIT le gouvernement français. Il faut que lord Palmerston puisse vous dire : Si vous ne donnez point votre ratification, tel ou tel danger en sera le résultat. Alors nous pouvons dire qu'il y avait urgence . . . . . .
. . . .

« LÉOPOLD.

« Tâchez de voir le duc de Wellington; faites-lui mes amitiés. »

Le roi Louis-Philippe au roi Léopold.

« Paris, le samedi matin, 17 décembre 1831.

« MON TRÈS-CHER FRÈRE ET EXCELLENT AMI,

« Je reçois avec autant de surprise que de regret la nouvelle que le plénipotentiaire de Votre Majesté s'est permis

de signer un traité en contradiction formelle aux engagements contractés avec moi.

« J'attends donc avec confiance que ce traité ne recevra pas votre ratification, car je dois compter sur vos promesses. Je ne dois pas vous dissimuler, mon cher frère, que cette affaire est plus grave que je ne saurais vous l'exprimer, et les démarches officielles que le général Belliard et M. de Talleyrand sont chargés de faire, le démontreront suffisamment. J'étais bien loin de m'attendre que le premier acte fait au nom de votre gouvernement, après le traité du 15 novembre, fût d'une telle nature ; mais, enfin, je ne puis douter que vos efforts vont se réunir aux miens pour préserver la France, la Belgique et l'Europe des maux qui pourraient en résulter.

« Je m'occupais de vous écrire longuement quand j'ai reçu cette triste nouvelle qui retarde ma lettre. Je me borne donc à vous remettre celle que vous m'avez confiée et que vous trouverez ci-jointe. Vous comprendrez que j'attends votre réponse avec impatience.

« Vous connaissez toutes mes amitiés pour vous.

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et fidèle ami,

« Louis-Philippe. »

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, 18 décembre 1831.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Les courriers se suivent de Paris, et Marienbourg et Philippeville causent une rumeur extrême dans le ministère. J'en suis fâché, car réellement je ne pensais point qu'il attachât une si grande importance à cette affaire. Pour mitiger le mal, et vu que cet arrangement relativement aux forteresses a pourtant pour but de faire quelque chose d'agréable pour la France, j'ai proposé au gouvernement anglais de faire rédiger un article additionnel dans lequel il serait dit que, sur la proposition du plénipotentiaire belge, les quatre cours consentent à suspendre la démolition de Marienbourg et Philippeville. Donnez connaissance à Le Hon de tout ce qui se passe par le courrier anglais. La ratification qui se trouve entre vos mains ne pourra ***en sortir sans mon ordre spécial***. Cette affaire des forteresses est bien ennuyeuse pour moi; elle nous est indifférente et fait notre tourment. Le ministre vous écrit pour vous autoriser à faire la démarche dont je parle, relativement à l'article additionnel que je désire. Faites tout au monde pour l'obtenir et croyez-moi avec les mêmes sentiments.

« LÉOPOLD.

« Communiquez cette lettre à Van de Weyer et à Stockmar. »

Lord Palmerston au général Goblet.

(En français.)

« Foreign-Office, ce 20 décembre 1831.

« Mon cher Général,

« J'expédie ce soir à Melton un courrier qui portera au comte Matuszewic les exemplaires de la convention sur les forteresses, afin que le comte puisse les signer. Ce courrier sera de retour après-demain, et j'espère que samedi vous serez prêt à échanger votre ratification avec la nôtre.

« Je vous assure que ceci est une chose indispensablement nécessaire, et je vous engage à me rencontrer ici à cet effet samedi à 5 heures.

« J'ai eu aujourd'hui une longue conversation sur ce sujet avec le prince de Talleyrand auquel j'ai expliqué l'impossibilité de rien changer à la convention, telle qu'elle a été signée.

« Mon cher général, tout à vous,

« Palmerston. »

Le même au même.

(En français.)

« Goodwood, ce 22 décembre 1831.

« Mon cher Général,

« Je viens de recevoir votre billet d'aujourd'hui avec la

pièce que je vous restitue. Je vous prie de me dispenser de vous donner une opinion sur le fond ou la forme d'une démarche, laquelle, je vous préviens, ne peut avoir aucun résultat. J'ai trop de respect pour le Roi votre maître et pour celui que j'ai l'honneur de servir pour que je puisse jamais consentir à céder au ton insolent que le gouvernement français a jugé convenable de prendre au sujet de ces forteresses. Le prince de Talleyrand et le général Sébastiani doivent apprendre qu'ils ne sont plus les organes des volontés impérieuses d'un Napoléon, et il faut aussi que Louis-Philippe sache que les lauriers de Valmy et de Jemmapes ne peuvent pas servir d'épouvantail à l'Europe entière.

« Ce serait mal consulter les intérêts du roi Léopold que de changer une seule lettre de la convention, et je vous attends avec votre ratification au rendez-vous de samedi, sans nous soucier des fanfaronnades de Talleyrand et de Sébastiani, que je ne puis m'empêcher de désigner comme inconvenantes et indignes.

« Tout à vous,

« PALMERSTON. »

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, le 22 décembre 1831.

« On est furieux à Paris et on relève ce que vous aviez si bien jugé, qu'on prétend voir dans le traité un *retour* au système de 1815.

« Je désire extrêmement obtenir la modification de ces malheureuses forteresses de Marienbourg et de Philippeville. Je crois que ce sera un acte de justice envers la France qui s'en sent blessée. Toutes les rodomontades de guerre, je n'y crois pas beaucoup certainement; mais il est bien sûr que ces deux méchantes places ne valent pas la peine du mauvais sang que cela fait faire.

« Il faut donc faire tout au monde pour obtenir votre article additionnel pour les conserver; j'y tiens beaucoup. Et si j'avais su prévoir la violence et l'injustice des attaques françaises, je me serais opposé positivement contre leur insertion dans le traité.

« Le gouvernement français désire beaucoup que vous puissiez vous aboucher avec le prince de Talleyrand : entendez-vous avec lui d'après les circonstances; ne lui dites rien qu'il ne doit pas savoir; mais faites-lui sentir notre désir de mettre ces deux places hors de question et demandez-lui des conseils. Il faut, cependant, toujours lui dire que dans notre neutralité réside notre changement total de position, puisque le système de 1815 ne peut s'appliquer à notre position que dans le cas inouï d'une agression française.

« Nous devons nous renfermer simplement dans ceci : nous sommes prêts à démolir les places que la France désire, mais nous n'avons pas les moyens d'y contraindre les autres puissances. Tout ce qui va au delà de cela, nous ne pouvons pas nous en mêler.

« Croyez aux sentiments que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

Digitized by Google

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, le 25 décembre 1831.

« Mon cher Général,

« Vous et vos forteresses me font bien du mauvais sang, et cependant elles ne m'intéressent guère, et le pays ne s'y intéresse pas non plus.

« Vos observations sont fort justes; mais, d'un autre côté, d'avoir coupé à la France tout moyen d'obtenir quelques additions au traité du 14 décembre aurait causé une irritation extrême.

« Nous sommes des pauvres souffre-douleur au milieu de tout cela.

« Il est donc urgent et important de faire les plus grands efforts pour obtenir ce que la France pourra désirer, *sans cependant mettre en danger le traité du 15 novembre*. La lettre ci-jointe du ministre vous donne la même instruction. Toutes ces demandes doivent être faites officieusement et autant que possible verbalement. Je puis sous ce rapport me reposer sur votre prudence ainsi que sur celle de Vande Weyer.

« Il est cependant pour notre tranquillité bien désirable que le traité ne donne aussi peu que possible prise à l'accusation d'un retour vers 1815. Vous aviez toujours senti ce danger, et je pense que les puissances devraient songer à l'essentiel et ne pas choquer l'amour-propre national en France; tout pacifiques qu'ils sont, cela pourrait forcer le gouvernement dans une fausse direction par sa faiblesse

16

même. Entendez-vous de votre mieux avec le prince de Talleyrand.

« Je vous aurais fait volontiers revenir ici, mais, Dieu merci, on ne parle encore que très-peu du traité du 14 décembre et votre retour causerait beaucoup de sensation, que, dans le moment actuel, nous avons raison d'éviter autant que possible. Ainsi vous devrez bien vous sacrifier et rester encore à Londres. Tant que la ratification de la Russie ne sera pas arrivée, il n'y a rien qui presse pour l'échange des ratifications de votre traité.

« Avec les mêmes sentiments.

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold au général Goblet.

« Bruxelles, le 2 janvier 1832.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Je tiens le traité des forteresses encore un peu sous clef, et vous trouverez que nous commençons mieux de garder un secret puisqu'on ne parle pas dans nos journaux de ces diables de forteresses.

« Vous avez bien raison de penser que je serai fort content quand cette affaire sera terminée. La bonne foi est ma seconde nature; l'accusation du contraire. et cela de la France, m'a donc profondément blessé. On soutient à Paris que *nous* avons proposé le traité dans sa forme actuelle; cela est un peu fort. Pourvu que cela finisse bientôt et j'en ferai mon deuil . . . .

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold au général Goblet.

(Extrait.)

« Bruxelles, le 7 janvier 1832.

. . . .

« La ratification du traité du 14 décembre restera à Londres entre les mains de M. de Stockmar. Comme je considère Marlborough-House comme plus sûre que les maisons privées, le baron ne la fera plus sortir sans un *ordre spécial* de ma part.

« Ici nous pourrions bien jusqu'au quinze avoir besoin de vous comme militaire. Les Hollandais menacent beaucoup, au point que je mettrai tout en ordre pour pouvoir au besoin les repousser. »

X

(Page 176 et suiv.)

RATIFICATIONS DU TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1831, ALLIANCE DE FAMILLE, RÉORGANISATION DE L'ARMÉE, ETC.

Le roi Léopold à M. Le Hon.

« Bruxelles, le 16 décembre 1831.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos trois dépêches et

j'approuve beaucoup tout ce que vous avez dit relativement à l'alliance de famille.

« Qu'on doit attendre les ratifications est chose fort naturelle, mais d'attendre le *quasi consentement* du roi de Hollande, serait une chose vraiment monstrueuse.

« Certes, les événements qui pourraient encore me renverser en Belgique feraient un peu chanceler le trône de Louis-Philippe. Les ratifications une fois arrivées, la Belgique est une puissance reconnue par l'Europe entière hors la Hollande. Cependant ce roi de Hollande n'a d'*autres droits que ceux que ces puissances en question ont bien voulu lui donner,* nullement pour ses beaux yeux, mais parce qu'elles croyaient établir *ainsi* un nouveau *système d'équilibre* européen.

« Élu dans toutes les formes prescrites par la Constitution, par les représentants de la nation, reçu avec acclamation par cette même nation, reconnu par les puissances qui avaient en 1814 et 1815 fait la conquête de la Belgique, je pense que ma position est *diplomatiquement et populairement une des plus* LÉGITIMES EN EUROPE.

« Dire qu'il faut attendre jusqu'à ce que le roi de Hollande aura donné son consentement, c'est lui donner soi-même une prime pour l'engager à ne pas conclure un arrangement, qui, cependant, dans l'état actuel des choses en France, est de quelque importance pour l'existence même de la royauté et d'un gouvernement dans ce pays. — Et il serait beaucoup plus naturel pour moi de commencer par demander à la branche aînée des Bourbons, si véritablement elle a de bonne foi abandonné ses vues sur la France, et les droits qui ne lui étaient contestés pour des siècles, puisque, si cela n'était point le cas, je pourrais comme voisin me

trouver plus tard, dans une *fausse position* vis-à-vis d'elle.

« Je viens de recevoir de bonnes nouvelles de Londres, où on n'entend nullement changer les vingt-quatre articles : le général Goblet a dû signer le traité des forteresses le 13. Cet acte est pour la famille royale de France une nouvelle garantie, puisqu'il doit être considéré comme une seconde reconnaissance presque plus *spéciale* que la première, puisque par elle je suis reconnu l'héritier des droits du roi Guillaume.

« Aussi ne perdrai-je pas un instant pour le ratifier et ôter tout nouveau prétexte aux puissances du Nord de créer des difficultés.

« Je suis heureux que le général Tiburce Sébastiani soit à même de juger sur les lieux non-seulement de la parfaite tranquillité du pays, mais encore des excellentes dispositions du peuple.

« Le courrier part et je dois finir... Croyez aux vœux que je forme pour votre succès en toutes choses.

« LÉOPOLD.

« Les choses commerciales commencent à nous intéresser vivement. Si vous pouviez obtenir pour un an l'admission des fers en fonte à un droit raisonnable, cela nous ferait un bien infini, pas pour obtenir du profit, mais pour vivifier politiquement ces populations qu'on travaille beaucoup, et cela serait principalement sous ce point de vue qu'il faudrait présenter la chose au gouvernement français. »

Digitized by Google

Le roi Léopold à M. Le Hon.

« Bruxelles, le 20 décembre 1831.

« Il est particulièrement *triste* qu'on nous tourmente pour une affaire [1] qui nous est entièrement *indifférente*. Si nous y avons mêlé la France aussi peu que possible, c'est que cela n'aurait nullement aidé la France, mais aurait bien compliqué les affaires davantage.

« Il faudra, de votre côté, bien prendre garde de ne parler de ce traité qu'au Roi et aux ministres.

« Il y a une étrange chose dans tout ceci. A peine si en France, malgré *sa* reconnaissance, on nous considérait comme vivant avant ce traité du 15 novembre, et dans la transaction actuelle, qui est une suite de ce traité et du désir très-naturel de ne donner nul prétexte aux trois autres puissances pour ne pas nous reconnaître, on nous traite d'assassins, de voleurs, etc.

« J'ai proposé qu'on ajoute un article additionnel au traité par lequel on mettra ces deux éternelles villes [2] en dehors de la question. Je ferai et j'ai déjà fait les démarches les plus instantes pour parvenir à cette fin; je ne pourrai connaître le résultat qu'en quelques jours.

« Tout ceci est une question entre les cinq puissances, et nullement une affaire qui *nous intéresse*. Qu'on rase Tournay et Ypres, nous le verrons avec plaisir. Dans la déclaration de M. de Muelenaere il est dit : « *conformément* au

(1) L'affaire des forteresses.

(2) Philippeville et Marienbourg.

protocole du 17 avril; *de concert* avec les quatre puissances. » Ces deux choses renferment la véritable question. Cependant, comme on avait dans l'origine l'intention que cela fût un compliment pour la France, je pense que les puissances devraient à présent y avoir égard, et le changer pour que cela ne nuise point au gouvernement français.

« Écrivez-moi souvent et croyez aux sentiments que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold à M. Le Hon (¹).

« Bruxelles, le 24 décembre 1831.

« Je vous dois quelque réponse pour un grand nombre de lettres. Le gouvernement belge a désiré finir, sortir de sa position provisoire qui tue le pays : voilà la cause de toutes ces déclamations.

« Il me semble que c'est chercher midi à quatorze heures que de dire que la Belgique se trouvera constituée dans un sens hostile à la France, enfin dans le sens de 1815. C'est dans la neutralité que réside l'immense changement de position de ce pays, et l'avantage de la France. La Belgique couvre sa frontière de la mer du Nord jusque presque à la Moselle.

« La Belgique, constituée comme elle l'est, doit être

(¹) Nous avons déjà publié cette lettre dans l'ouvrage consacré au comte Le Hon, ministre d'État, etc.; mais elle est trop importante, trop caractéristique, pour ne pas la reproduire ici.

naturellement liée d'intérêt avec la France, tant que celle-ci ne la maltraitera point et ne songera pas à l'envahir.

« Ce n'est que dans ce dernier cas que les puissances co-signataires doivent intervenir en notre faveur, et qu'il est de la plus haute importance pour la Belgique que cet envahissement ne puisse point avoir lieu, sans attirer à la France une guerre avec les quatre grandes puissances. S'il en était autrement, si la Belgique n'existait que tant que le bon plaisir de l'une ou de l'autre des cinq puissances le lui permettrait, elle cesserait de mériter le nom d'État. Il n'y a donc que l'agression de la France qui donnerait aux quatre puissances le droit d'intervenir; cela n'était point ainsi dans les traités de 1815, et c'est un avantage que la France retire du nouvel ordre de choses.

« Je ne puis pas assez vous exprimer mon étonnement de l'extrême violence et injustice, et je dois ajouter du mauvais goût des propos du gouvernement français, et j'en suis *très-blessé*.

« Je donne avec plaisir tout le temps au gouvernement français pour tâcher de faire ajouter quelques changements au traité; je dis ajouter, puisque dans les dispositions de la Russie le traité des forteresses sera peut-être un des moyens qui pourra l'engager à ratifier le traité du 15 novembre.

« Le général Goblet avait finalement des instructions illimitées *de finir,* d'après les possibilités qu'il rencontrerait: il l'a fait, et je n'aurais aucune excuse pour ne pas ratifier le traité.

« La France fera bien de se pénétrer d'une vérité, que si elle ne fait pas bientôt renaître chez elle la confiance publique, l'industrie et le commerce qui, sans elle, ne sau-

raient vivre, elle sera ruinée. Tant que nos affaires ici ne sont pas arrangées, ou si on s'amuse à les déranger pour des subtilités d'une possibilité de Sainte-Alliance, et que *rien,* dans la position actuelle de la Belgique rend probable de la manière la plus éloignée, cette confiance ne renaîtra point, et l'état de la France empirera d'une manière effrayante.

« La France riche, faisant la guerre en Allemagne et en Italie, comme les Bourbons la faisaient en Espagne, avec des écus de 5 francs, pourrait obtenir quelques grands résultats révolutionnaires, qui finiraient toujours par lui donner à elle-même une violente crise qui ferait sauter la royauté et renverserait ses institutions. Mais les Français pauvres, venant en pillards, trouveront des armées bien autrement organisées que jadis, et des gaillards qui taperont ferme sur les amis qui viendront prêcher la liberté en mangeant leur bien. Napoléon a laissé un fâcheux héritage à la France, en forçant l'Europe entière de se mettre sous les armes au moindre signal d'alarme.

« Pour moi individuellement, je tiens à mon honneur et à ma réputation de loyauté plus qu'à toute autre chose au monde; j'ai su la conserver dans des positions bien difficiles, et certes, ce ne sera pas à l'occasion d'une question aussi peu *importante* pour moi et pour le pays, que cette affaire de forteresses, que je changerais mes principes.

« Le gouvernement de même, comme vous le connaissez, n'a pas pour un instant eu la moindre pensée d'agir avec mauvaise foi, en quoi que ce soit; c'est de son devoir, cependant, de ne rien négliger qui puisse consolider notre indépendance, même si cela dût, quoique injustement, irriter l'amour-propre d'un autre pays. Que la France, si

elle trouve à redire au traité, s'adresse aux quatre puissances, nous sommes indifférents sur les noms des places.

« Voilà une longue lettre. Si vous en trouvez l'occasion, vous pouvez la communiquer en partie ou en totalité au gouvernement français, et lui exprimer en même temps combien je suis mécontent des manières peu aimables qu'il a jugé à propos d'avoir vis-à-vis du gouvernement belge. Si à Paris on n'a pas tout à fait perdu la mémoire, on pourrait se souvenir qu'on leur a rendu quelques services, et qu'on n'a jamais hésité de se mettre en avant quand on pouvait être de quelque utilité à la France, par exemple, dans l'affaire fort délicate du départ des troupes pour la France.

« Soyez persuadé des sentiments que je vous porte.

« Léopold. »

M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, à M Le Hon.

« Bruxelles, 31 décembre 1831.

« Il s'est écoulé un mois et demi depuis la conclusion du traité du 15 novembre; quinze jours seulement nous séparent du terme fatal; à aucune époque de notre révolution, nous n'avons été plus près du dénoûment et dans une incertitude plus grande.— Il faut bien le reconnaître : après quinze mois de négociations, de lutte et de travaux, tout est en suspens, tout est remis en doute : c'est la question de

Digitized by Google

paix ou de guerre qui est flagrante comme au premier jour qui a suivi la révolution de septembre. Si l'acte du 15 novembre n'est pas ratifié, toute proposition, toute négociation ultérieure devient impossible : on aura joué à nos dépens et aux dépens de la France une comédie de quinze mois. Le refus de ratification sera le plus éclatant hommage rendu à l'opinion des hommes qui, en France et en Belgique, ont critiqué la marche suivie par les deux gouvernements.—Vous savez quels efforts il nous a fallu pour obtenir l'acceptation des vingt-quatre articles ; je le demande, quel est l'homme, en Belgique, qui oserait proposer une modification ? Quel est l'homme qui pourrait consentir à une modification ? On n'aura plus foi en la diplomatie, si un acte déclaré final et irrévocable peut être rétracté : la première modification pourra être suivie de la demande d'une nouvelle modification, et ainsi de suite. Il devient désormais impossible, même logiquement, d'assigner à un acte un caractère d'immutabilité. . . . . »

Le roi Léopold à M. Le Hon.

« Bruxelles, le 4 avril 1832.

« Je suis dans l'affliction de voir, par une lettre du Roi, qu'on a eu l'infamie de profiter du choléra pour causer des troubles à Paris. Qu'il faut être scélérat pour pouvoir tirer parti d'un fléau comme celui-ci !

« Je n'ai pas de nouvelles positives de Londres sur rien. L'armée hollandaise s'est concentrée sur notre frontière,

à ce qu'ils prétendent dans l'idée que nous avions l'intention de les attaquer.

« Je renouvelle ma demande relativement à quelques généraux, deux au moins. Si on craint le scandale, on peut au moins les tenir prêts quelque part où ils seraient en disponibilité, et me donner avis de leur résidence pour pouvoir les avoir immédiatement quand leur présence deviendra nécessaire . . . .

« Je suis affligé que l'incertitude qui règne encore, et même le choléra, soient autant d'entraves à cette union que je désire bien vivement. Je vois que la Russie a incorporé la Pologne : c'est un grand événement dont on peut tirer grand parti en faveur de la conclusion de l'affaire belge. Cet acte de la Russie est contraire à toutes les stipulations ; la Prusse et l'Autriche doivent en être blessées. Si les puissances y consentent, elles devraient exiger de la Russie une franche adhésion aux vingt-quatre articles.

« Soignez ma lettre pour le Roi ; comme toujours.

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold à M. Le Hon.

« Bruxelles, le 9 avril 1832.

« Je ne suis pas étonné des répugnances du gouvernement français relativement aux Polonais ; je m'y attendais même.

« J'ai cependant une manière de me tirer d'affaire. Huit

mille hommes des douze mille du contingent de cette année-ci sont appelés sous les armes; ils sont tous jeunes, *trop jeunes* même, et seront infiniment mieux chez eux. Le budget fait des fonds pour eux ainsi que pour les quatre bataillons étrangers. Au lieu de former donc un régiment étranger, je formerai des bataillons polonais, ce qui les mêlera à l'armée comme remplaçants.

« De même pour la cavalerie : je vais *incontinente* former six nouveaux escadrons; nous manquons d'hommes et d'officiers; je serai enchanté de pouvoir les former de Polonais, puisque, comme nous allons avoir les chevaux, nous n'aurons qu'à les habiller et les faire monter.

« Ceci ne peut pas plus donner à parler que les milliers d'Allemands et de Suisses dans l'armée hollandaise, et les cavaliers prussiens et hanovriens qui se trouvent dans leurs régiments de cavalerie.

« J'ai besoin aussi d'artilleurs et de quelques officiers d'artillerie. Voilà donc trois armes essentielles dont j'ai besoin. Les plus pressants sont les cavaliers et les artilleurs.

« Représentez la chose sous ce point de vue au gouvernement français, qui, malheureusement, se trouve à présent en proie à cette horrible maladie du choléra et de la peur. Tout ce que je demande de leur part, ce serait de laisser filer ces gens à droite, au lieu de les laisser aller à gauche pour le midi. Qu'ils ne s'en mêlent point, mais qu'ils ne *l'empêchent* pas non plus.

« Il me serait fort important d'avoir les cavaliers aussitôt que possible; nous avons besoin d'au moins deux mille.

« Je suis fâché que le général Chranowski reste en Allemagne. Je désire avoir le colonel de cavalerie Krusewski. Si nous pouvions au moins avoir un bon général polonais!

« Je suis de l'avis du gouvernement français, qu'il sera plus sage de ne pas former un corps à part de Polonais, et je me flatte que cela le tranquillisera et sera cause qu'il ne nous empêchera pas, surtout relativement aux cavaliers dont nous avons le besoin le plus urgent, puisque les Hollandais ont *au moins* deux mille hommes de cavalerie de plus que nous. Le gouvernement français ne peut pas dénier cette infériorité de notre part.

« Votre dépêche est sage et vous avez vu les choses comme elles sont. Je crois que le gouvernement français serait fâché de nous voir former une légion polonaise et peut-être la Russie en prendrait-elle un prétexte de plus pour nous chicaner. En prenant donc les Polonais comme remplaçants de mes jeunes réserves, j'en suis parfaitement maître et ne risque point de voir ce corps prendre une direction qui ne me conviendrait pas. Nous n'avons pas de *parti de mouvement* ici, mais c'est une chose que nous ne pouvons pas faire comprendre au gouvernement français. . . . .

« La France ne fera pas la guerre, ou, si elle la fait, il est probable qu'elle et la Belgique marchent dans la même ligne.

« Vous voyez donc que j'adopte les vues du Roi pour lui plaire, et je pense que de cette manière il n'y verra *aucun* inconvénient. . . .

« Priez le gouvernement français de me communiquer une liste des généraux qu'il pourrait mettre à ma disposition. .

« Les ratifications marchent bien doucement. De l'énergie de la part du gouvernement français et anglais aurait pu les faire avancer, mais on n'écoute que la peur.

« Préservez-vous du choléra et donnez-moi bientôt de

vos nouvelles et bonnes. Dites bien des choses de ma part à MM. Périer et Sébastiani. Je leur recommande de penser que leur vie nous est bien précieuse.

« LÉOPOLD.

« J'ai écrit au Roi qu'il n'y a que deux choses à faire : ou que le traité soit exécuté par les puissances, ou, si cela ne leur convient pas, que ces mêmes puissances nous permettent de l'exécuter tant bien que mal.

« J'ai été interrompu mille fois, et ma lettre s'en ressent. . . . »

N. B. Toutes les lettres, insérées dans cet Appendice, sont autographes.

Digitized by Google

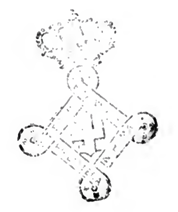

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE.
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

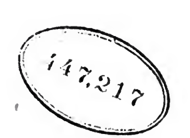

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE DE C. MUQUARDT.

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le Comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits. Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol.

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la révolution belge de 1790, 3 vol. in-12.

Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé*).

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12.

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

M%420G874

Digitized by Google

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE.

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits. Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.

Digitized by Google